



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 137 de la liste préliminaire**
Projet de budget-programme pour 2020

Projet de budget-programme pour 2020

Titre premier
Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier
Politiques, direction et coordination d'ensemble

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organes directeurs	5
1. Assemblée générale	8
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	8
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	10
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	10
3. Comité des contributions	12
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	12
4. Comité des commissaires aux comptes (y compris le secrétariat)	12
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	12
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse)	14
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	14

* Nouveau tirage pour raisons techniques (7 juin 2019).

** A/74/50.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



6.	Comité du programme et de la coordination	15
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	15
7.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	15
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	15
II.	Secrétaire général	17
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	17
III.	Direction exécutive et administration	19
1.	Cabinet du Secrétaire général	19
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	19
2.	Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	25
	Avant-propos	25
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	26
3.	Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	29
	Avant-propos	29
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	30
4.	Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi	33
	Avant-propos	33
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	34
IV.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé	37
	Avant-propos	37
	Orientations générales	38
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018****	41
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	45
V.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	47
	Avant-propos	47
	Orientations générales	48
	A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018****	51
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	55
VI.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants	57
	Avant-propos	57
	Orientations générales	58

**** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2020 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution [72/266 A](#).

A.	Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018****	60
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	64
VII.	Bureau de la Défenseuse des droits des victimes	67
	Avant-propos	67
	Orientations générales	68
A.	Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018****	70
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	74
VIII.	Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	75
	Avant-propos	75
	Orientations générales	76
A.	Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018****	78
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	81
IX.	Bureau de l'administration de la justice	83
	Avant-propos	83
	Orientations générales	84
A.	Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018****	86
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	89
X.	Bureau de la déontologie	91
	Avant-propos	91
	Orientations générales	92
A.	Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018****	94
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	97
XI.	Système des coordonnateurs résidents	99
	Avant-propos	99
	Orientations générales	100
A.	Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018****	103
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	106
Annexes relatives aux postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***		
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2020	114
II.	Ressources financières : récapitulatif général	126

Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 1.1 On trouvera dans l'annexe II des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Organes directeurs

- 1.2 Les ressources proposées au titre de cette composante sont celles nécessaires pour l'Assemblée générale, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des contributions, le Comité des commissaires aux comptes, le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (part des dépenses à la charge de l'ONU), le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. On trouvera dans le tableau 1.1 des informations sur cette composante et sur le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

I. Organes directeurs

Tableau 1.1
Organes directeurs

Mandat	Description	Composition			Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)		
		Gouvernements	Experts	Nombre de sessions en 2020	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
1. Assemblée générale							
a) Voyages de représentants d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés	Résolutions 1798 (XVII) et 41/213 de l'Assemblée générale	Il s'agit de couvrir les frais de voyage (sans indemnités de subsistance) d'au maximum cinq représentants de chacun des États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés assistant à des sessions ordinaires de l'Assemblée générale et d'un(e) représentant(e) ou représentant(e) suppléant(e) dans le cas des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée	47	–	1 :	1 233,4	1 233,4
b) Présidence de l'Assemblée générale	Résolutions 52/220, 32/214 et 54/249 de l'Assemblée générale et rapport A/52/303 du Secrétaire général (par. IB.10)	Il s'agit de renforcer les moyens dont dispose la présidence de l'Assemblée générale pour s'acquitter de ses fonctions et de veiller à ce que celle-ci soit pleinement habilitée à utiliser les crédits prévus au budget du Bureau	–	–	2 :	324,6	324,6
c) Appui du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale	Résolutions 58/126, 59/313, 68/246 et 72/261 de l'Assemblée générale	Il s'agit de financer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et les heures supplémentaires nécessaires pour permettre au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de fournir un appui direct renforcé à la présidence de l'Assemblée. Ces ressources permettraient de financer la reconduction de cinq emplois de temporaire [2 D-2, 1 D-1, 1 P-5 et 1 G(AC)], ainsi qu'une période de chevauchement d'un mois chacun pour quatre d'entre eux (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) afin de permettre à la nouvelle présidence de tirer le meilleur parti de la période de transition. Trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) pris sur les effectifs permanents existants du Département serviraient à fournir un appui à la présidence	–	–	2 :	1 134,1	1 352,2

	Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
			Gouvernements	Experts	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	Résolution 14 (I) de l'Assemblée générale et articles 155 à 157 du Règlement intérieur de l'Assemblée	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est chargé d'examiner les projets de budget, les rapports sur l'exécution des budgets et les rapports sur des questions administratives que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, et d'établir des rapports à ce sujet. Le secrétariat du Comité est notamment chargé de fournir des conseils et un appui fonctionnels, techniques et administratifs au Comité sur les questions de politique générale ou de procédure	16	2 :	4 461,9	4 465,5
3. Comité des contributions	Résolution 14 (I) de l'Assemblée générale et articles 158 à 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée	Le Comité des contributions conseille l'Assemblée générale sur la répartition des dépenses de l'Organisation entre les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. Il donne également des conseils à l'Assemblée en ce qui concerne la quote-part des dépenses que doivent assumer les nouveaux États Membres, les demandes de révision des quotes-parts formulées par les États Membres, les mesures à prendre en cas de défaut de paiement de leurs contributions par des États Membres et toute mesure à prendre en ce qui concerne l'application de l'Article 19 de la Charte	18	1 : Quatre-vingtième session	315,4	315,4
4. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par la résolution 55/248	Le Comité des commissaires aux comptes vérifie les comptes de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds et programmes, y compris ceux de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, et présente les rapports de vérification correspondants à l'Assemblée générale, pour examen Le secrétariat du Comité fournit un appui fonctionnel, technique et administratif au Comité, à son Comité des opérations d'audit ainsi qu'au Groupe d'auditeurs externes et à son groupe technique. Il effectue notamment des travaux de recherche et analyse les documents se rapportant à leurs activités	3	4 : Soixante-quatorzième session ordinaire du Comité des commissaires aux comptes, cinquantième session extraordinaire du Comité des commissaires aux comptes, soixante et unième session du Groupe d'auditeurs externes et trente-sixième session du groupe technique du Groupe d'auditeurs externes	3 520,1	3 629,1

	Mandat	Description	Composition		Nombre de sessions en 2020	Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)		
			Gouvernements	Experts		2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
5.	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'Organisation des Nations Unies aux dépenses du secrétariat de la Caisse)	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale			33 ^a	1 : Soixante-septième session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	7 225,9	7 225,9
6.	Comité du programme et de la coordination	Décision 42/450 et résolution 31/93 de l'Assemblée générale		34		1 : Soixantième session	404,5	404,5
7.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolutions 60/248 et 61/275 et décision 62/413 de l'Assemblée générale			5	4 : Quarante-neuvième, cinquantième, cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions	535,8	535,8
Total							19 155,7	19 486,4

^a Membres désignés par le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies et par les comités des pensions du personnel des organisations affiliées.

1. Assemblée générale

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Voyages de représentants d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés

- 1.3 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 233 400 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans l'annexe II et le tableau 1.2.

Tableau 1.2

Assemblée générale (voyages de représentants d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés) : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020	2020	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Objets de dépense autres que les postes										
Voyages des représentants	1 270,7	1 233,4	–	–	–	–	–	1 233,4	19,7	1 253,1
Total	1 270,7	1 233,4	–	–	–	–	–	1 233,4	19,7	1 253,1

Présidence de l'Assemblée générale

- 1.4 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 324 600 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans l'annexe II, le tableau 1.3 et la figure 1.1.

Tableau 1.3

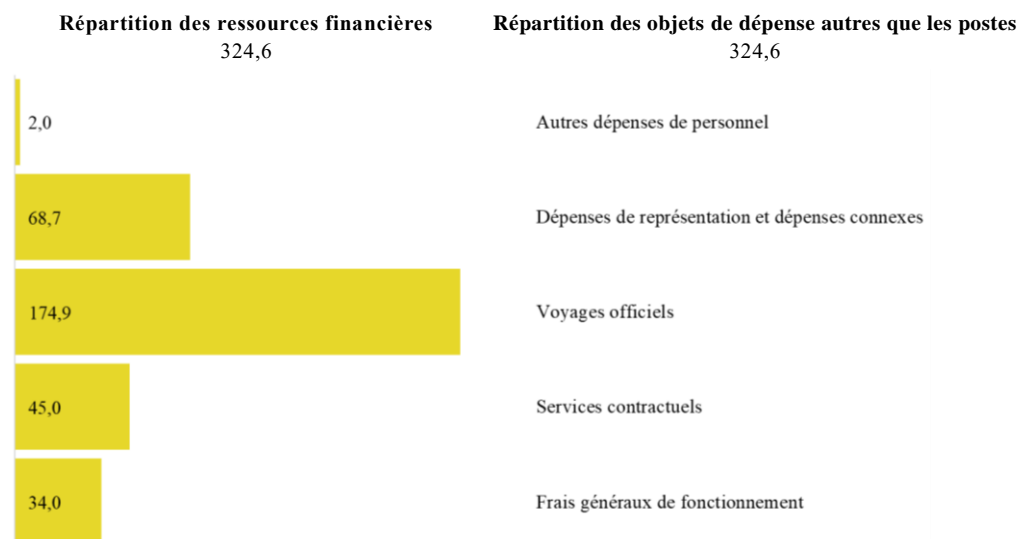
Assemblée générale (présidence de l'Assemblée générale) : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020	2020	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Objets de dépense autres que les postes										
	321,7	324,6	–	–	–	–	–	324,6	5,1	329,7
Total	321,7	324,6	–	–	–	–	–	324,6	5,1	329,7

Figure 1.I
Assemblée générale (présidence de l'Assemblée générale) : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



- 1.5 Le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires (1 681 700 dollars), comme indiqué à l'annexe II. Ces ressources viendraient compléter les autres ressources mises à la disposition du Bureau aux fins de l'exécution de diverses activités, et permettront notamment de renforcer les capacités du Bureau sous la forme de personnel temporaire (autre que pour les réunions) supplémentaire.

Appui du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale

- 1.6 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 352 200 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 218 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans l'annexe II et le tableau 1.4.

Tableau 1.4

Assemblée générale (appui du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale) : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Objets de dépense autres que les postes										
Autres dépenses de personnel	1 243,4	1 134,1	–	–	218,1	218,1	19,2	1 352,2	21,6	1 373,8
Total	1 243,4	1 134,1	–	–	218,1	218,1	19,2	1 352,2	21,6	1 373,8

- 1.7 La variation de 218 100 dollars s'explique principalement par la proposition de créer un emploi de temporaire de classe P-5, qui serait géré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, en vue d'aider le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale à assurer la continuité des activités et le transfert des connaissances entre les présidences et les sessions, et de contribuer à l'établissement du rapport de fin de mandat de la présidence ainsi qu'à la transmission des informations lors de la passation de pouvoirs.

2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 1.8 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 465 500 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 3 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans l'annexe II, le tableau 1.5 et les figures 1.II et 1.III.

Tableau 1.5

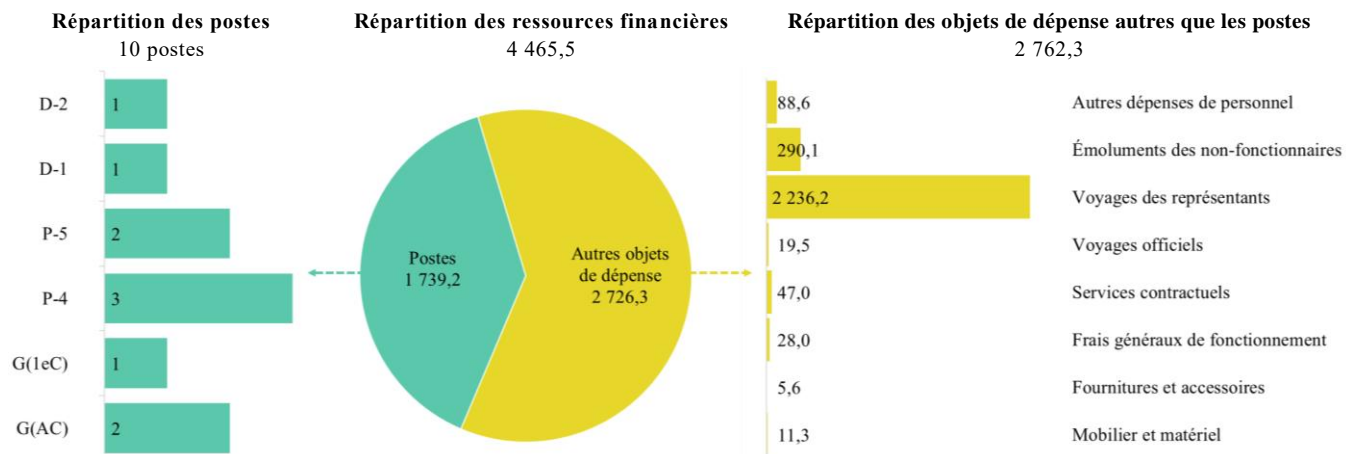
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020	2020	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses											
Postes	1 878,0	1 739,2	–	–	–	–	–	1 739,2	82,2	1 821,4	
Autres objets de dépense	2 979,0	2 722,7	–	–	3,6	3,6	0,1	2 726,3	39,1	2 765,4	
Total	4 856,9	4 461,9	–	–	3,6	3,6	0,1	4 465,5	121,3	4 586,8	
Postes, par catégorie											
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	7	–	–	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	–	–	
Total		10	–	–	–	–	–	10	–	–	

Figure 1.II
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

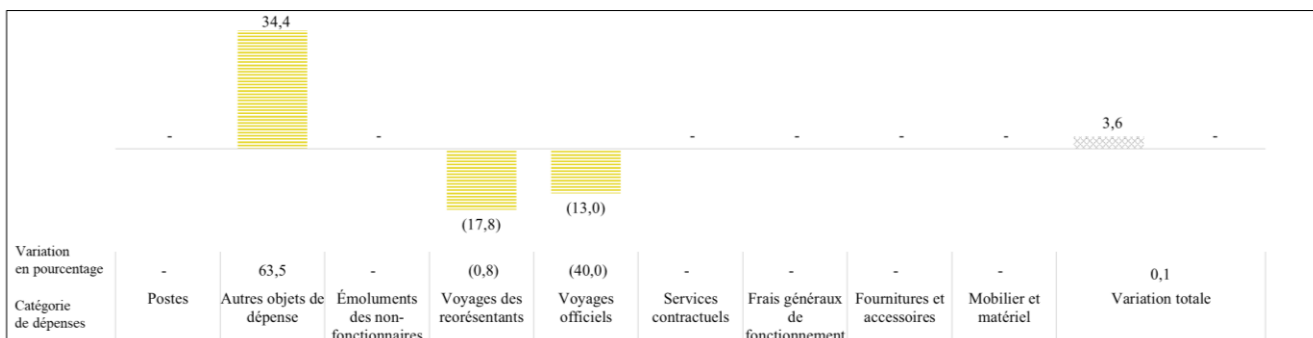
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Abréviations : G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^e classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 1.III
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



1.9 La variation nette de 3 600 dollars s'explique par le recours à du personnel temporaire supplémentaire pour aider la présidence et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à exécuter les budgets-programmes annuels. Cette augmentation est compensée en partie par une diminution des ressources aux rubriques Voyages des représentants et Voyages officiels.

1.10 Pour les questions relatives aux opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif sera également financé au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 468 200 dollars (voir annexe II), qui serviront à régler les dépenses afférentes à deux postes. L'augmentation de 35 000 dollars s'explique par la révision des coûts salariaux standard.

3. Comité des contributions

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 1.11 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 315 400 dollars et ne fait apparaître aucun changement. On trouvera des renseignements supplémentaires dans l'annexe II et le tableau 1.6.

Tableau 1.6

Comité des contributions : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Objets de dépense autres que les postes										
Voyages des représentants	321,9	315,4	–	–	–	–	–	315,4	5,0	320,4
Total	321,9	315,4	–	–	–	–	–	315,4	5,0	320,4

4. Comité des commissaires aux comptes (y compris le secrétariat)

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 1.12 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 629 100 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 109 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans l'annexe II, le tableau 1.7 et la figure 1.IV.

Tableau 1.7

Comité des commissaires aux comptes (y compris le secrétariat) : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

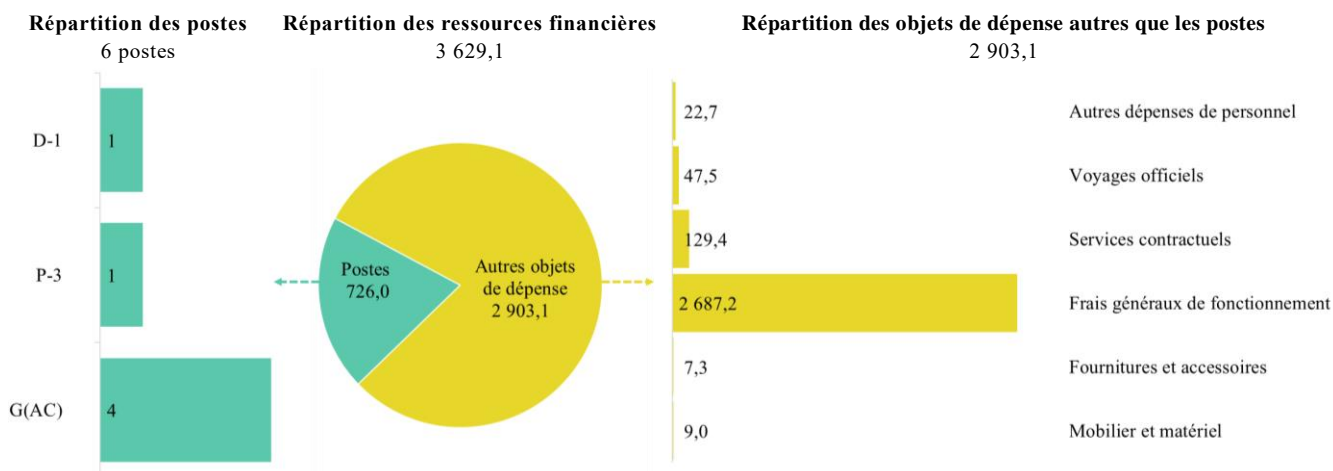
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	651,1	726,0	–	–	–	–	–	726,0	28,5	754,5
Autres objets de dépense	2 545,8	2 794,1	–	–	109,0	109,0	3,9	2 903,1	46,4	2 949,5
Total	3 196,9	3 520,1	–	–	109,0	109,0	3,1	3 629,1	74,9	3 704,0

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020	2020
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			(prévisions après actualisation des coûts)	
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	-	-	-	-	-	2	-	-
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	-	-	-	-	-	4	-	-
Total		6	-	-	-	-	-	6	-	-

Figure 1.IV

Comité des commissaires aux comptes (y compris le secrétariat) : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

1.13 La variation (109 000 dollars) correspond principalement aux frais de l'audit du plan stratégique patrimonial qui sera mené en application des dispositions de la partie V de la résolution 68/247 de l'Assemblée générale.

1.14 Les travaux du Comité des commissaires aux comptes seront également financés au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant de 6 258 900 dollars et de quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 4 414 900 dollars (voir annexe II). Les premières financeront un poste. Les secondes correspondent principalement aux frais d'audit externe imputés directement aux quotes-parts hors budget ordinaire d'autres budgets, notamment des missions de maintien de la paix, ainsi qu'aux fonds et programmes des Nations Unies et des organismes y affiliés. La diminution des quotes-parts hors budget ordinaire, qui se chiffre à 192 300 dollars, s'explique par le fait qu'en 2019 le Comité avait procédé à l'audit de clôture des comptes de la Mission des Nations Unies au Libéria.

5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse)

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 1.15 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 7 225 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans l'annexe II, le tableau 1.8 et la figure 1.V.

Tableau 1.8

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse) : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

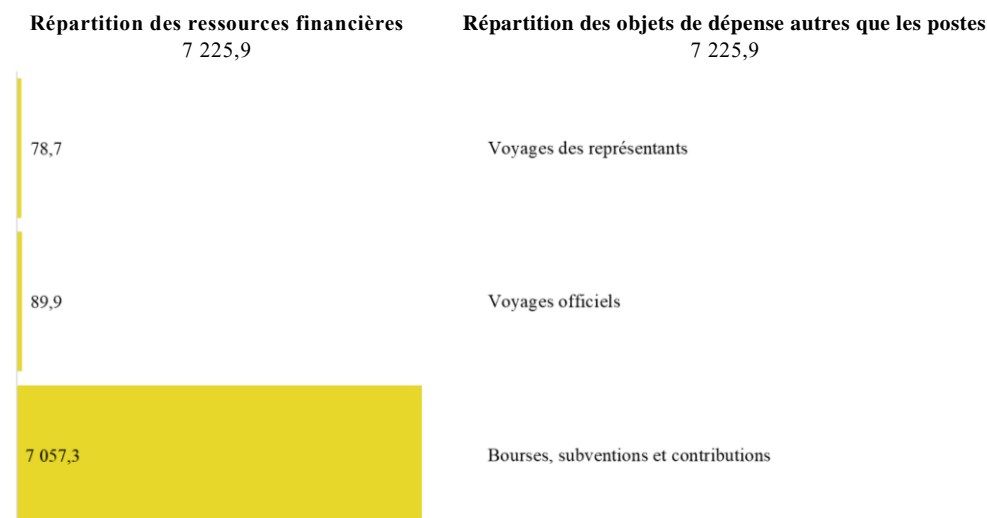
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020	2020	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Objets de dépense autres que les postes	7 131,1	7 225,9	–	–	–	–	–	7 225,9	115,6	7 341,5
Total	7 131,1	7 225,9	–	–	–	–	–	7 225,9	115,6	7 341,5

- 1.16 La part des dépenses de la Caisse imputées à l'ONU au titre des fonds et programmes (4 039 000 dollars) est financée au moyen des ressources extrabudgétaires.

Figure 1.V

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse) : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



6. Comité du programme et de la coordination

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 1.17 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 404 500 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans l'annexe II et le tableau 1.9.

Tableau 1.9

Comité du programme et de la coordination : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Objets de dépense autres que les postes										
Voyages des représentants	420,5	404,5	–	–	–	–	–	404,5	6,5	411,0
Total	420,5	404,5	–	–	–	–	–	404,5	6,5	411,0

7. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 1.18 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 535 800 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans l'annexe II, le tableau 1.10 et la figure 1.VI.

Tableau 1.10

Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

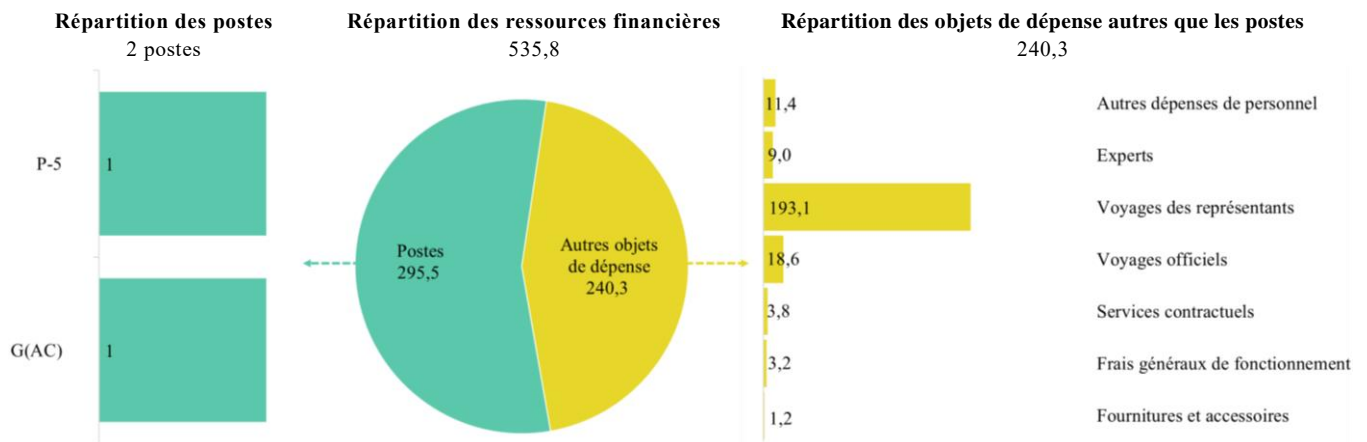
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	368,7	295,5	–	–	–	–	–	295,5	12,9	308,4
Autres objets de dépense	210,2	240,3	–	–	–	–	–	240,3	3,9	244,2
Total	579,0	535,8	–	–	–	–	–	535,8	16,8	552,6

Titre premier Politiques, direction et coordination d'ensemble

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	-	-	-	-	1	-
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	-	-	-	-	1	-
Total		2	-	-	-	-	2	-

Figure 1.VI
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

II. Secrétaire général

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 1.19 Aux termes de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général, qui est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité et nommé à son tour les membres du personnel, est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation. En vertu de l'Article 99 de la Charte, il exerce également une fonction politique de premier plan. L'Article 98 dispose que le Secrétaire général agit en cette qualité à toutes les réunions de l'Organisation et remplit toutes autres fonctions dont il est chargé par les organes principaux de cette dernière.
- 1.20 La Charte confère au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, des responsabilités multiples et variées. Dans le cadre de ses compétences, le Secrétaire général prend, de sa propre initiative, des décisions touchant des questions politiques, économiques, sociales et humanitaires très diverses. Il fait rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et, le cas échéant, sollicite leur avis. Il s'emploie à favoriser le règlement des différends entre États et peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il joue de plus un rôle déterminant dans l'action menée pour garantir le respect des droits de la personne. Il donne aux départements, bureaux et autres unités administratives du Secrétariat des instructions concernant la direction à suivre dans l'exécution de leurs tâches, il définit les orientations des programmes et autres composantes de l'Organisation et il en assure la coordination. En outre, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, il assure la coordination de l'ensemble de ces organismes. En 2020, l'action du Secrétaire général sera orientée vers la réalisation des priorités de l'Organisation.
- 1.21 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 226 100 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans l'annexe II, le tableau 1.11 et la figure 1.VII.

Tableau 1.11

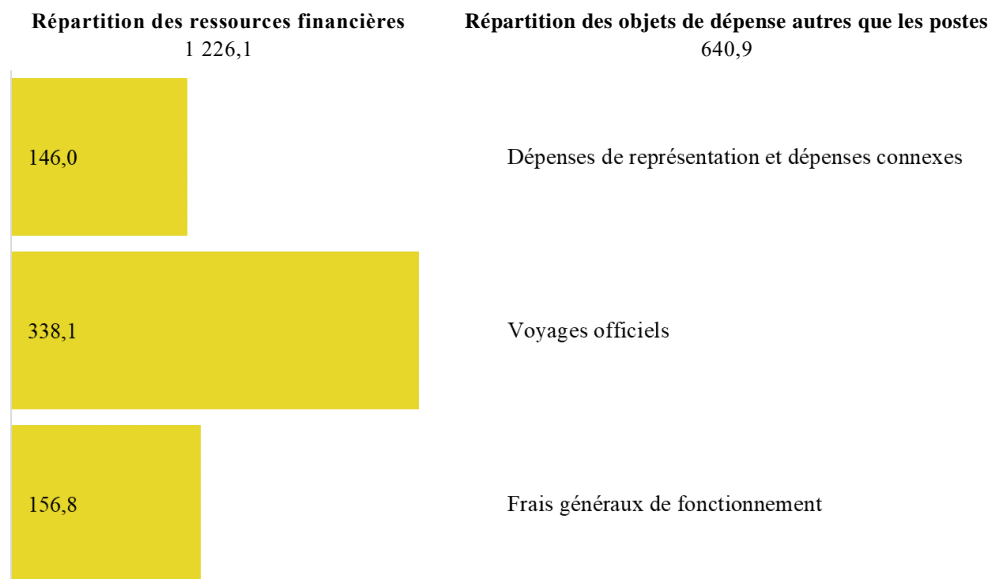
Secrétaire général : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total				Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	457,5	585,2	–	–	–	–	–	585,2	–	585,2
Autres objets de dépense	585,6	640,9	–	–	–	–	–	640,9	10,2	651,1
Total	1 043,1	1 226,1	–	–	–	–	–	1 226,1	10,2	1 236,3

Figure 1.VII
Secrétaire général : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



III. Direction exécutive et administration

- 1.22 Les ressources demandées au titre de la direction exécutive et de l'administration couvriront les dépenses du Cabinet du Secrétaire général et des bureaux des directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Ces derniers secondent le Secrétaire général dans les tâches qui lui incombent en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, comme énoncé à l'Article 97 de la Charte ; ils l'aident : a) à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive des travaux du Secrétariat, des fonds et programmes des Nations Unies et d'autres entités de l'Organisation ; b) à superviser et coordonner les activités de l'Organisation dans le respect des décisions qu'il aura prises et des directives des organes intergouvernementaux compétents ; c) à entretenir les relations avec la presse et le public ; d) à s'acquitter de ses tâches de coordination vis-à-vis des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des organisations non gouvernementales ; e) à assurer les relations avec les organes principaux de l'Organisation et les gouvernements des pays hôtes ; f) à entretenir des contacts avec les gouvernements et les délégations en application des Articles 98 et 99 de la Charte. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.
- 1.23 On trouvera dans le tableau 1.12 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 1.12
Respect des délais

(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	80	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	30	100	100

1. Cabinet du Secrétaire général

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 1.24 Le Cabinet du Secrétaire général aide ce dernier à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive, la coordination et la prompte exécution des travaux relevant du Secrétariat, des programmes et des autres composantes de l'Organisation, et il le seconde dans ses relations avec les gouvernements et les délégations, la presse et le public. Il prête également concours au Secrétaire général dans les domaines suivants : planification stratégique, établissement du rapport annuel de l'Organisation, affaires politiques, économiques et interinstitutions, fonctions de liaison et de représentation, et mise en œuvre des priorités et des activités prescrites par l'Assemblée générale. Les crédits prévus pour le Cabinet servent en outre à couvrir les dépenses afférentes au poste de la Vice-Secrétaire générale, dont les attributions et responsabilités sont définies au paragraphe 1 de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale.
- 1.25 Le Cabinet fonctionne comme un bureau intégré et rend compte au Secrétaire général par l'intermédiaire de la Directrice. Les ressources demandées permettront de financer les postes et les autres objets de dépense requis pour l'exécution des activités du Secrétaire général.
- 1.26 Le Secrétaire général a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2017, de prendre des mesures transitoires pour réorganiser son Cabinet, en vue d'en accroître l'efficacité et l'efficience dans l'exécution des mandats. Ces mesures, présentées dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 1)], ont été approuvées par l'Assemblée générale. Ayant poursuivi l'examen du

fonctionnement de son Cabinet au cours de cet exercice, le Secrétaire général a décidé de procéder à un certain nombre de transferts, comme indiqué dans l'organigramme A de l'annexe I, afin d'optimiser au maximum les ressources disponibles. Le nombre et la classe des postes restent inchangés par rapport à ce qui avait été approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019.

- 1.27 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Cabinet incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. L'année 2018 a été marquée par la réduction de l'utilisation des bouteilles en plastique et le lancement du verdissement du Secrétariat. En 2020, le Cabinet continuera d'encourager le personnel à se conformer aux directives de gestion des déchets, à réduire la pollution plastique et à contribuer à d'autres efforts de protection de l'environnement. Des mesures seront également prises pour continuer à faire reculer la consommation de papier.

Vice-Secrétaire générale

- 1.28 La Vice-Secrétaire générale, dont les attributions et responsabilités sont définies au paragraphe 1 de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, accordera une attention particulière au développement durable, notamment à l'exécution du Programme 2030, à la gestion de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, au financement du développement, au lien entre l'action humanitaire et le développement, aux changements climatiques, aux migrations, à la santé mondiale et aux questions connexes.

Groupe du développement durable

- 1.29 Le Groupe du développement durable œuvre à la coopération stratégique en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne l'exécution du Programme 2030, le financement du développement, les changements climatiques, les migrations, la mobilité humaine, le lien entre l'action humanitaire et le développement, la santé mondiale et les questions connexes. Par ses avis quant aux questions de fond, il contribue de plus aux travaux de la Directrice de cabinet, aussi bien directement que par l'intermédiaire du Sous-Secrétaire général à la coordination stratégique, participant ainsi tant à la préparation des réunions du Comité exécutif qu'à l'analyse intégrée des documents qui y sont examinés. Les travaux du Groupe s'articulent selon trois axes : objectifs de développement durable, changements climatiques et migrations.

Directrice de cabinet

- 1.30 La Directrice de cabinet prête concours au Secrétaire général pour ce qui est de son action politique. Elle assure la liaison avec les États Membres et elle veille à la mise en œuvre des mesures de réforme de la gestion, de la paix et de la sécurité et autres à la demande du Secrétaire général, ainsi qu'à l'harmonisation des différents projets de réforme. Elle supervise l'appui fonctionnel que le Cabinet du Secrétaire général fournit au Comité exécutif, au Comité de gestion, au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et au Groupe permanent de hauts responsables. Elle donne des orientations stratégiques et supervise les travaux et la gestion du Cabinet : activités du Sous-Secrétaire général à la coordination stratégique et des groupes, nomination de hauts responsables, établissement du calendrier et organisation des voyages, communication stratégique et rédaction des discours, activités du Porte-parole, ou encore gestion et administration. Elle supervise donc directement les unités administratives présentées ci-après.

Groupe de la coordination stratégique

- 1.31 Faisant rapport à la Directrice de cabinet, le Sous-Secrétaire général à la coordination stratégique contribue aux travaux du Cabinet au moyen d'analyses et d'avis sur l'ensemble des questions politiques et des questions relatives au maintien de la paix, au développement, à l'aide humanitaire, aux droits de la personne et à l'état de droit. Il préside le Comité des adjoints et remplit les fonctions de secrétaire du Comité exécutif et du Conseil de direction.

Groupe de la planification stratégique et du suivi

- 1.32 Le Groupe de la planification stratégique et du suivi contribue à la définition des priorités, la planification, l'analyse stratégique, la gestion du risque institutionnel et la mise en place des cadres d'orientation et de planification stratégiques. Il analyse les mesures de gestion des conflits arrêtées par l'Organisation et en planifie l'exécution, en accordant une attention particulière aux opérations de paix nouvelles ou en phase de transition, et, à cet effet, il réalise des études stratégiques et envisage différentes mesures d'intervention sur la base des informations disponibles. Il traduit les orientations décidées par le Secrétaire général en directives stratégiques qui exposent les paramètres généraux d'une possible intervention de l'Organisation, il veille à ce que les directives stratégiques et les principes de planification énoncés par le Secrétaire général soient respectés pendant toute la durée d'une opération, il accentue l'analyse intégrée des conflits et il veille à étoffer les capacités de planification dans l'ensemble du système.

Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme

- 1.33 Le Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme est notamment chargé de collaborer étroitement avec les départements opérationnels afin d'apprécier la situation, d'analyser les tendances et d'émettre des avis sur les questions, nouvelles ou non, qui concernent l'action menée en matière de politique, de maintien de la paix, d'aide humanitaire et de droits de la personne. Il aide les hauts fonctionnaires à prendre des décisions concernant la situation des pays et les dossiers thématiques et, là où des intérêts communs sont en jeu, il veille à ce que les analyses, la communication de l'information et les interventions du système des Nations Unies soient efficaces et coordonnées. En outre, il contribue, par des éléments de qualité judicieusement concertés, aux communications publiques et privées, et il fait en sorte que les questions relatives aux droits de la personne soient dûment prises en compte dans l'exécution des tâches susmentionnées.

Groupe de l'état de droit

- 1.34 Le Groupe de l'état de droit coordonne les activités du Cabinet du Secrétaire général relatives aux questions juridiques, à l'état de droit, à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent, à la justice internationale et au principe de responsabilité ainsi qu'à la criminalité organisée et aux drogues, et il favorise, dans l'ensemble de l'Organisation, la coordination, la cohérence et la qualité des activités liées à l'état de droit. Il s'emploie à promouvoir une approche stratégique de l'action de l'Organisation dans le domaine de l'état de droit et à mettre en relief l'importance fondamentale que revêt ce dernier pour le dialogue et la coopération entre les États Membres. En outre, il aide le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit à mener à bien les tâches énoncées dans le rapport pertinent du Secrétaire général (A/61/636-S/2006/980).

Groupe de la planification et des voyages

- 1.35 Le Groupe de la planification et des voyages supervise l'établissement du calendrier des réunions, des manifestations et des voyages auxquels prend part le Secrétaire général, et il traite, en concertation avec les divers départements, bureaux et groupes, les invitations et les demandes d'entretiens individuels. Il est chargé, notamment, de préparer les activités programmées (réunions, manifestations diverses, voyages), ce qui comprend la constitution des dossiers d'information, la planification du déroulement des activités et l'organisation des voyages du Secrétaire général.

Bureau de la communication stratégique et de la rédaction des discours

- 1.36 Le Bureau de la communication stratégique et de la rédaction des discours est chargé de prêter au Secrétaire général des conseils en matière de communication sur ses priorités ou son action et, plus généralement, sur la mission de l'ONU. Il rédige des discours, des éditoriaux, des messages et d'autres documents pour le compte du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale et d'autres hauts fonctionnaires, il œuvre, en association avec ses homologues spécialistes de la communication

et avec d'autres acteurs du système des Nations Unies, à la planification à long terme et au règlement des problèmes à surmonter au quotidien, et il veille à ce que les communications et allocutions soient diffusées sur toutes les plateformes, y compris les médias sociaux.

Bureau du porte-parole

- 1.37 Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général informe les médias de l'action menée par le Secrétaire général et le système des Nations Unies, au moyen de réunions d'information quotidiennes, de réponses directes aux demandes des médias, de conférences de presse, de présentations de fond et d'organisation d'entretiens avec le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et d'autres hauts responsables. Il prête conseil au Secrétaire général, à la Vice-Secrétaire générale et à d'autres hauts fonctionnaires en matière de relations avec les médias. Les fonctionnaires du Bureau accompagnent le Secrétaire général dans ses déplacements, le tiennent informé des nouvelles de dernière minute, communiquent avec les médias pour garantir la couverture des activités du Secrétaire général et veillent à ce que toutes les déclarations de celui-ci soient rendues publiques.

Groupe de la gestion et de l'administration

- 1.38 Le Groupe de la gestion et de l'administration prête son concours au Secrétaire général et à son Cabinet s'agissant des ressources humaines, de la gestion financière et budgétaire et de l'administration générale. En outre, il exerce des fonctions de conseil et de liaison concernant des questions liées à la gestion, au contrôle, à l'appui aux conférences, à la sûreté et à la sécurité, aux affaires juridiques, à la déontologie et à la discipline. Le Groupe, auquel est rattaché le Groupe de la tenue centralisée des dossiers, est également chargé de traiter la correspondance du Secrétaire général et du Cabinet.

Conseillère principale pour les politiques

- 1.39 La Conseillère principale pour les politiques contribue à l'action du Secrétaire général en ce qu'elle dégage une vision globale des questions de politique générale dans tous les domaines de compétence l'Organisation et en assure la supervision stratégique. Il lui incombe en particulier non seulement de favoriser une approche intégrée entre les différents domaines d'activités, mais aussi de diriger l'action menée en faveur d'une plus grande cohérence à l'échelle du système concernant la prévention des crises, ainsi que la réalisation de la parité des sexes dans l'Organisation.
- 1.40 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 14 935 900 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 148 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 1.VII et dans le tableau 1.13.

Tableau 1.13
Cabinet du Secrétaire général : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

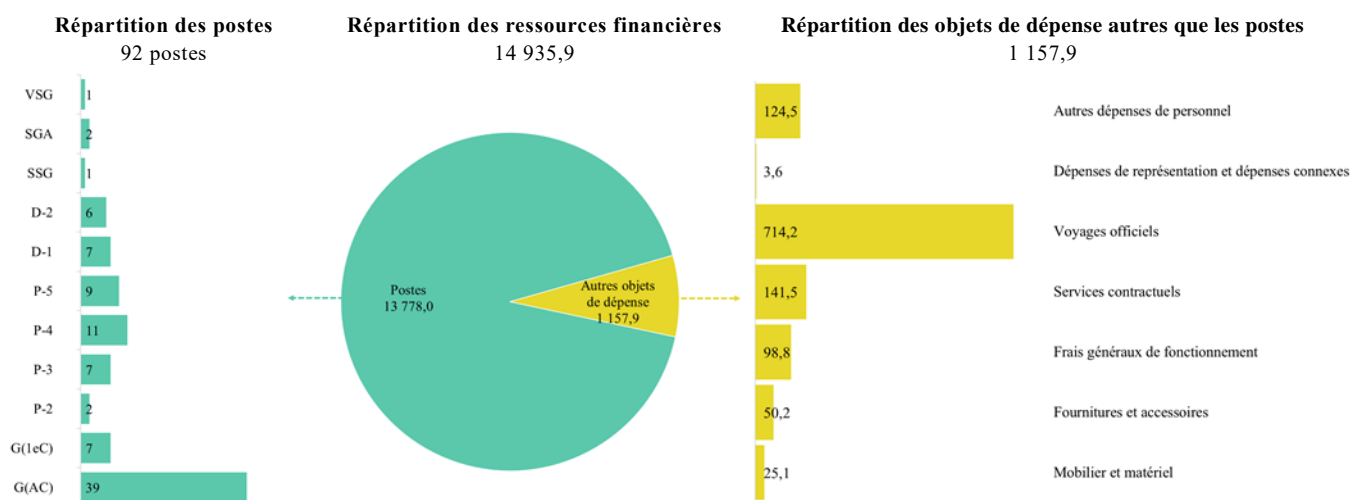
			Changements				2020		2020	
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	14 298,5	13 630,0	148,0	–	–	148,0	1,1	13 778,0	577,9	14 355,9
Autres objets de dépense	1 284,0	1 157,9	–	–	–	–	–	1 157,9	18,3	1 176,2
Total	15 582,4	14 787,9	148,0	–	–	148,0	1,0	14 935,9	596,2	15 532,1

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020	2020
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		46	-	-	-	-	-	46	-	-
Agents des services généraux et des catégories apparentées		46	-	-	-	-	-	46	-	-
Total		92	-	-	-	-	-	92	-	-

Figure 1.VIII

Cabinet du Secrétaire général : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^e classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = vice-secrétaire général(e).

1.41 La variation de 148 000 dollars s'explique principalement comme suit :

Ajustements techniques. La variation des ressources tient à la budgétisation en année pleine – 148 000 dollars – d'un poste de secrétaire général(e) adjoint(e), qui a été créé à compter du 1^{er} janvier 2018 dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et auquel un taux de vacance de 50 % a été appliqué pour chacune des deux années de l'exercice.

1.42 Les activités du Cabinet du Secrétaire général seront également financées au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant de 23 114 300 dollars et de quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 1 049 500 dollars (voir annexe II). Les premières serviront à financer 16 postes et les secondes 5 postes. Les ressources extrabudgétaires contribueront à financer les activités du Secrétaire général et aideront le Cabinet à prêter concours à celui-ci dans l'exercice de ses bons offices et de ses activités de rétablissement de la paix dans toutes les régions du monde ; elles contribueront de plus au financement des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que des projets spéciaux que le Cabinet sera amené à exécuter. L'augmentation de 53 600 dollars des quotes-parts hors budget ordinaire s'explique par la révision des coûts salariaux standard.

2. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève



Avant-propos

C'est dans la Genève internationale que bat le cœur opérationnel du système des Nations Unies.

Depuis plus de 150 ans, le monde se réunit sur les rives du lac Léman pour résoudre certains de ses problèmes les plus délicats dans un esprit de paix et de coopération. Aujourd'hui, la Genève internationale contribue de manière décisive à faire du Programme de développement durable à l'horizon 2030 une réalité pour toutes et tous, en associant actions de proximité, savoir-faire spécialisé, multilatéralisme et innovation.

Parce qu'il assure un appui indispensable à une action collective qui améliore l'existence de chaque personne sur cette planète, l'Office des Nations Unies à Genève se trouve au cœur de cet effort. J'ai pu, à de nombreuses occasions, constater son rôle éminent sur le terrain, qu'il s'agisse de l'échange de bonnes pratiques issues de différents pays dans le cadre du SDG Lab, du décloisonnement des activités menées en faveur des objectifs de développement durable ou de l'action de nombreux fonctionnaires des Nations Unies œuvrant, souvent en coulisse, à l'appui de la paix et des processus de médiation.

L'esprit de coopération et d'innovation qui caractérise la Genève internationale dicte le travail quotidien de l'Office. Nous diffusons sans cesse une quantité croissante de connaissances, d'informations et de ressources dans le cadre de nos activités visant à faciliter le travail vital dont s'acquittent les diverses entités des Nations Unies. Chaque jour, l'Office s'attache à devenir plus efficace, plus souple et plus responsable dans l'action qu'il mène pour garantir la paix, les droits et le bien-être de chacun.

L'Office entend rester au service de la communauté internationale dans les années à venir, et nous nous réjouissons à la perspective d'approfondir notre coopération avec nos nombreux partenaires, à Genève et au-delà. Ensemble, nous sommes en mesure et ferons en sorte de donner un second souffle au multilatéralisme et d'édifier une Organisation des Nations Unies adaptée à sa mission au XXI^e siècle. Nous ne pourrions honorer la confiance mise en nous par les peuples des Nations Unies qu'à condition d'accueillir résolument le changement.

Les mesures que nous prévoyons à cette fin en 2020, ainsi que d'autres initiatives, sont détaillées dans le présent projet de budget-programme.

Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève
(Signé) Michael **Møller**

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 1.43 Le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève fournit un appui exécutif au Directeur général dans l'exercice de ses fonctions de représentant du Secrétaire général en Suisse, de Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies à Genève et de responsable désigné des questions de sécurité pour la Suisse, toutes responsabilités fixées dans la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation de l'Office des Nations Unies à Genève (ST/SGB/2000/4). Les attributions du Bureau du Directeur général sont les suivantes :
- a) Aider le Directeur général à assurer la direction exécutive et l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève et à coordonner les activités de ses différentes unités ;
 - b) Assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres unités du Secrétariat au Siège et dans les autres centres de conférence ;
 - c) Entretenir des contacts avec les missions permanentes et les missions d'observation, notamment en coordonnant la transmission d'informations à ces dernières ;
 - d) Fournir des avis et un appui au Directeur général dans ses activités de communication, de relations publiques et d'information ;
 - e) Dispenser des avis et prêter son concours au Directeur général dans l'exécution de fonctions de nature politique et de représentation auprès des États Membres et d'organisations intergouvernementales régionales et autres, et assurer la liaison avec les départements compétents du Siège dans ce domaine ;
 - f) Organiser la célébration de journées internationales prescrites ou choisies ;
 - g) Entretenir et renforcer la coopération avec les organismes des Nations Unies établis à Genève, notamment en organisant des consultations entre le Directeur général et les responsables de fonds, programmes et institutions spécialisées à Genève, et en facilitant la coopération interinstitutions ;
 - h) Aider le Directeur général à bâtir des partenariats à l'appui des travaux menés par l'Organisation, notamment avec la société civile, le monde universitaire et le milieu de la recherche scientifique, ou encore le secteur privé ; assurer la liaison avec les départements compétents du Siège dans ce domaine ; assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales, en premier lieu avec celles qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et faciliter leur participation aux activités de l'ONU ;
 - i) Maintenir et renforcer la coopération avec les établissements universitaires et les organismes de recherche, la société civile, les groupes de réflexion et le secteur privé, notamment en organisant des manifestations conjointes ;
 - j) Représenter le (la) Conseiller(ère) juridique de l'ONU à Genève, prêter assistance au Directeur général en ce qui concerne toutes les questions juridiques, dispenser des avis juridiques aux départements et services de l'Office des Nations Unies à Genève ainsi qu'aux fonds et programmes implantés à Genève, et assurer la liaison avec le pays hôte et les autres autorités compétentes s'agissant des privilèges et immunités et de l'application des accords de siège et d'autres questions ayant trait aux accords de l'ONU ;
 - k) Exercer les fonctions liées au protocole et aux contacts diplomatiques auprès des missions permanentes et des missions d'observation et auprès des autorités du pays hôte, dispenser des avis en ce qui concerne le protocole aux entités du système des Nations Unies à Genève et conseiller le Comité diplomatique de Genève dans ses travaux ;
 - l) Appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 grâce à des activités de communication et de sensibilisation, en mettant à profit la présence, à Genève, d'une multitude de parties prenantes qui œuvrent directement à la réalisation des objectifs de développement durable, jouant pour

ce faire le rôle d'organisateur, de facilitateur et de relais entre les acteurs présents à Genève et dans d'autres centres de conférence.

1.44 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 056 100 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 1.14 et dans la figure 1.IX.

Tableau 1.14

Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi : évolution des ressources financières et des postes

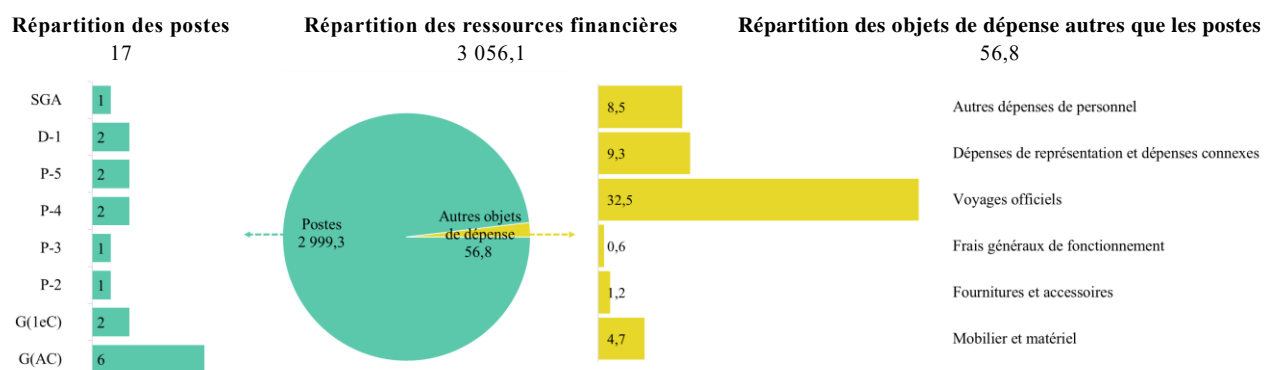
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total				Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	3 185,8	2 999,3	–	–	–	–	–	2 999,3	57,6	3 056,9
Autres objets de dépense	40,9	56,8	–	–	–	–	–	56,8	0,8	57,6
Total	3 226,7	3 056,1	–	–	–	–	–	3 056,1	58,4	3 114,5
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8	–	–
Total		17	–	–	–	–	–	17	–	–

Figure 1.IX

Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

- 1.45 Le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève est également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 384 000 dollars (voir annexe II), qui serviront à régler les dépenses afférentes à trois postes. Ces ressources permettront de financer les activités menées par le Bureau en appui à la Section des affaires juridiques et à la Section des affaires politiques et des partenariats.

3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne



Avant-propos

Le Centre international de Vienne vient de célébrer son quarantième anniversaire en tant que quartier général de l'Organisation des Nations Unies, et nous abordons l'année 2020 animés d'une ardeur renouvelée, toujours déterminés à renforcer l'action menée à l'échelle de la planète pour relever les défis mondiaux.

Au fil des ans, l'esprit de consensus de Vienne a permis de conclure des accords et de faire avancer les débats, de l'adoption historique de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne relatifs aux droits de la personne, des pourparlers sur la République islamique d'Iran et la République arabe syrienne, à l'organisation du Cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), premier sommet spatial du XXI^e siècle, en passant par l'appui apporté aux initiatives conjointes de lutte contre la criminalité, notamment la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants, la corruption et la cybercriminalité.

Le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne assure un rôle de coordination et d'appui auprès des entités des Nations Unies à Vienne, où il représente par ailleurs le (la) Conseiller(ère) juridique de l'ONU. Nous renforçons les relations et assurons des fonctions de liaison avec les missions permanentes auprès de l'Organisation à Vienne, les autorités du pays hôte et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à Vienne.

Notre Office œuvre à la prise en compte systématique des questions de genre dans les pratiques, les politiques et les programmes.

Soucieux de promouvoir les efforts conjoints déployés pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous entendons continuer à coopérer étroitement avec tous nos partenaires, ici à Vienne et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Nous nous emploierons activement à gérer le changement et à encourager une culture de l'innovation et de la responsabilité, tout en bâtissant ensemble une Organisation des Nations Unies plus souple, plus efficace et plus efficace.

Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne
(Signé) Yury Fedotov

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 1.46 Le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne apporte un appui exécutif au Directeur général dans l'exercice de ses fonctions de représentant du Secrétaire général en Autriche, de Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies à Vienne, dont font partie le Bureau des affaires spatiales et le Service d'information des Nations Unies, et de responsable désigné des questions de sécurité pour l'Autriche. Il assure en outre la liaison avec le gouvernement hôte et d'autres gouvernements, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à Vienne. Le Directeur général est également chargé de la direction exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le Bureau du Directeur exécutif est intégré à celui du Directeur général et financé au moyen des ressources de l'ONUDC. Les fonctions du Bureau du Directeur général, énoncées dans la circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation de l'Office des Nations Unies à Vienne (ST/SGB/2004/5), sont les suivantes :
- Aider le Directeur général à assurer la direction exécutive et l'administration de l'Office des Nations Unies à Vienne et à coordonner les activités de ses différentes unités ;
 - Coopérer avec le gouvernement hôte et fournir des services de protocole pour le compte des bureaux de l'ONU à Vienne, notamment recevoir et examiner les lettres de créance des chefs des missions permanentes à Vienne et assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ;
 - Représenter le (la) Conseiller(ère) juridique de l'ONU à Vienne, aider le Directeur général à traiter toutes questions juridiques et fournir des services juridiques aux entités du Secrétariat de l'Organisation présentes à Vienne ;
 - Prendre les dispositions voulues pour faire représenter l'ONU aux réunions et conférences qui se tiennent à Vienne ;
 - Agir en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en ce qui concerne les questions de politique générale intéressant les entités ayant leur siège à Vienne ;
 - Assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres unités du Secrétariat au Siège.
- 1.47 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 241 500 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 1.15 et dans la figure 1.X.

Tableau 1.15

Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020	2020	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	(prévisions après actualisation des coûts)	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	978,6	1 190,5	–	–	–	–	–	1 190,5	33,8	1 224,3
Autres objets de dépense	34,5	51,0	–	–	–	–	–	51,0	0,7	51,7
Total	1 013,1	1 241,5	–	–	–	–	–	1 241,5	34,5	1 276,0

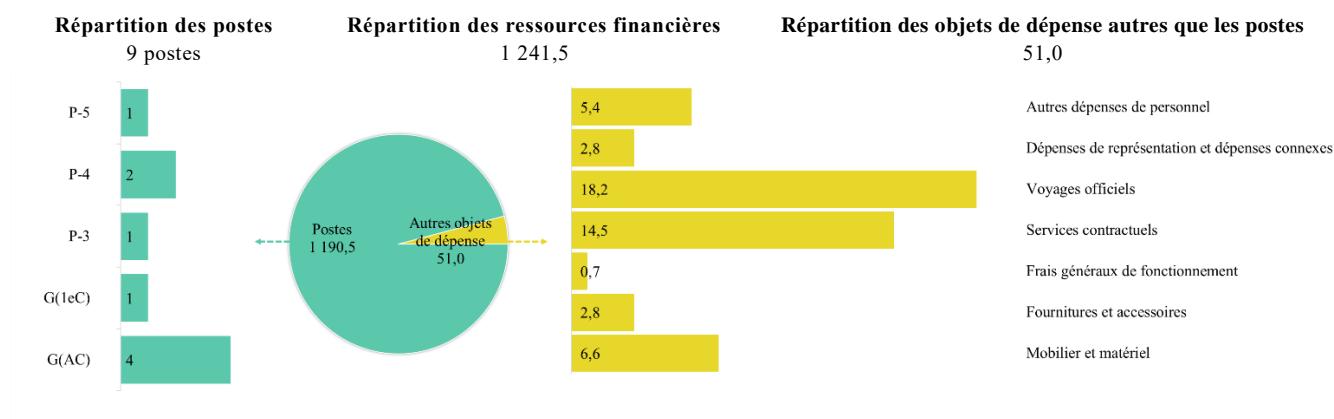
Chapitre premier Politiques, direction et coordination d'ensemble

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020	2020
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			(prévisions après actualisation des coûts)	
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5	–	–
Total		9	–	–	–	–	–	9	–	–

Figure 1.X

Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe).

4. Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi



Avant-propos

Créé en 1996, l'Office des Nations Unies à Nairobi est le plus jeune des bureaux hors Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il demeure le seul et unique centre de conférence des Nations Unies en Afrique et, plus largement, dans les pays du Sud.

Représentante du Secrétaire général, la Directrice de l'Office des Nations Unies à Nairobi exerce des fonctions politiques spéciales et des missions de représentation et fournit au Secrétaire général des conseils et un appui sur un large éventail de questions politiques, diplomatiques et transversales concernant la région.

En 2020, le Bureau de la Directrice générale continuera d'assurer des fonctions de liaison avec les missions permanentes auprès de l'Organisation à Nairobi et les organisations régionales. Il sera l'interlocuteur principal des autorités du pays hôte sur toutes les questions de sécurité, de protocole et de liaison touchant le fonctionnement de l'ONU au Kenya. Il aidera par ailleurs la Directrice générale à continuer d'accroître la visibilité de l'Office des Nations Unies à Nairobi et à moderniser ses infrastructures et ses installations, compte tenu de l'importance croissante que revêt ce centre de conférence mondial et dynamique des Nations Unies.

Siège international abritant aussi bien des bureaux régionaux que des bureaux de pays, des missions politiques spéciales et des opérations de paix, l'Office de Nairobi est l'un des centres de conférence les plus singuliers du système des Nations Unies. Considérées dans leur ensemble, les activités de ces entités des Nations Unies établies à Nairobi contribuent largement à la promotion des objectifs et des valeurs de l'Organisation au Kenya, dans la région et à travers le monde.

L'Office des Nations Unies à Nairobi assure des services d'administration et d'appui de qualité à l'intention de divers programmes et mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies et mène des activités essentielles à l'appui des réformes que mènent actuellement le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Tout au long de 2020, il continuera de fournir à ses clients des services exemplaires afin de favoriser l'exécution de leurs mandats essentiels et la réalisation des objectifs de développement durable.

La Directrice générale par intérim de l'Office
des Nations Unies à Nairobi
(Signé) Maimunah **Mohd Shari**

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

1.48 Les fonctions du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi sont décrites dans la circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation de l'Office (ST/SGB/2009/3). Le Directeur général ou la Directrice générale est responsable de toutes les activités de l'Office. Il ou elle représente le Secrétaire général, s'acquiesce de fonctions de représentation et de liaison auprès du Gouvernement hôte, des missions permanentes et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant leur siège à Nairobi. Il ou elle assure également la direction exécutive et l'administration de l'Office, notamment l'exécution des programmes intéressant les services administratifs et de conférence, les autres services d'appui et les services communs, ainsi que du Centre d'information des Nations Unies à Nairobi. Les attributions du Bureau du Directeur général sont les suivantes :

- Aider le Directeur général ou la Directrice générale à s'acquiesce de toutes ses fonctions, y compris des responsabilités spéciales qui lui sont confiées par le Secrétaire général ;
- Coopérer avec le Gouvernement hôte et assurer des services de protocole pour le compte de l'Office, notamment recevoir et examiner les lettres de créance des chefs de missions permanentes à Nairobi ;
- Fournir des services consultatifs d'ordre juridique à l'Office, au Programme des Nations Unies pour l'environnement et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- Assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres entités du Secrétariat au Siège.

1.49 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 116 000 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 1.XI et le tableau 1.16.

Tableau 1.16

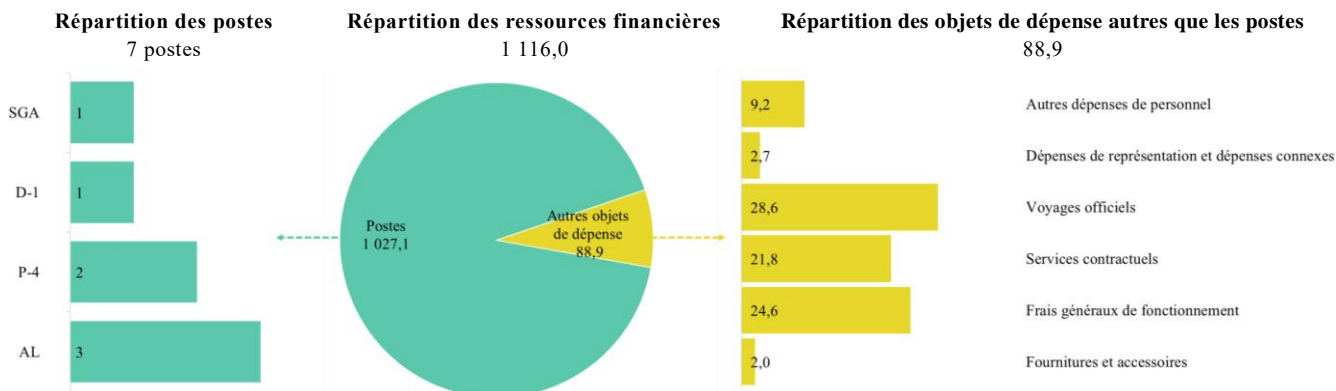
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020	2020
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	1 000,2	1 027,1	–	–	–	–	–	1 027,1	60,0	1 087,1
Autres objets de dépense	81,2	88,9	–	–	–	–	–	88,9	4,4	93,3
Total	1 081,4	1 116,0	–	–	–	–	–	1 116,0	64,4	1 180,4
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	–	–
Total		7	–	–	–	–	–	7	–	–

Figure 1.XI
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

- 1.50 Le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 315 600 dollars (voir annexe II). Ces ressources permettront de financer deux postes. Elles permettront également au Bureau d'exécuter ses activités, notamment celles liées aux fonctions de représentation du Secrétaire général et de représentation et de liaison auprès du Gouvernement hôte, des missions permanentes et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant leur siège à Nairobi.

IV. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé



Avant-propos

Lors de mes visites sur le terrain, j'ai rencontré de nombreux anciens enfants soldats. Tous ont exprimé la volonté d'être entendus. Outre leur recrutement forcé, certains avaient été victimes de violations épouvantables et, durant leur épreuve, la plupart, sinon tous, avaient été privés de l'accès à l'éducation et aux services de santé. Leurs récits s'orientaient de plus en plus vers les autres enfants et la violence dont ils avaient été témoins. Des enfants obligés de poser des mines ou de déminer des terrains avaient été mutilés ou tués et filles et garçons avaient couru des risques parce qu'ils étaient laissés seuls à des postes de contrôle ou utilisés comme messagers et porteurs ou pour le maniement de munitions. Tous étaient exposés en permanence au risque de la violence sexuelle.

Il m'a été dit à plusieurs reprises que ce dont ils avaient le plus besoin et qui leur manquait le plus, c'était l'éducation. Il s'agissait là du seul lien avec la normalité et de la promesse d'un avenir meilleur, éléments qui restaient gravés dans leur mémoire collective. Une fille soldate m'a dit qu'elle avait suggéré à ceux qui l'avaient libérée et aidée à se réinsérer de donner un sac à dos contenant des livres et des fournitures scolaires à chaque enfant qui était libéré ou désarmé. Quand aucune suite n'avait été donnée à sa proposition, elle avait eu l'impression de ne pas avoir été écoutée. Un autre enfant a dit qu'il avait été enrôlé deux fois, une fois par un groupe armé et une autre fois par les forces gouvernementales, et que l'assistance à la réintégration avait été tellement sommaire qu'il ne se sentait pas capable d'envisager une autre voie. Une troisième enfant a dit que, plutôt que de lui apprendre à coudre pour gagner sa vie, on lui aurait rendu un meilleur service en l'aidant à se réintégrer dans son village sans être stigmatisée et en lui offrant un soutien psychosocial adapté, une scolarisation accélérée et la possibilité de réaliser son rêve d'entrer à l'université et d'obtenir une qualification. La plupart de ces enfants ont dit que les choses auraient pu être mieux faites, qu'on aurait pu leur éviter le sort qu'ils ont connu et qu'ils avaient quelque chose à proposer au monde pour aider et protéger les autres enfants et leur éviter de connaître le même sort.

Alors que l'utilisation et la maltraitance des enfants dans les conflits armés ou à cause de ceux-ci vont en augmentant, nombre des groupes armés et des forces gouvernementales que j'ai pu rencontrer au cours de mes voyages ne comprenaient pas que toute action imposée aux enfants, même en dehors du combat, constituait une violation. Mon Bureau se propose d'entrer au plus tôt en rapport avec toutes les parties étatiques et non étatiques, de leur faire prendre conscience de ce qui constitue une violation, de s'efforcer de mettre un terme aux violations et d'empêcher qu'elles se reproduisent une fois qu'une partie a été radiée de la liste ad hoc. Placer les enfants au centre des processus de paix et de médiation pourrait faciliter le dialogue politique et guider la démobilisation et la libération des enfants, puis leur réadaptation et leur réintégration. C'est dans cette optique que mon Bureau se propose d'élaborer des directives pratiques visant à faire figurer les questions relatives au sort des enfants en temps de conflit armé dans tous les processus de paix.

La prévention de futures violations passe essentiellement par la sensibilisation, l'écoute de la parole de ces enfants, l'analyse de la dynamique évolutive des conflits et des besoins des enfants dans le cadre du relèvement après des situations de conflit et l'étude des enseignements tirés en matière d'élimination des violations.

La Représentante spéciale du Secrétaire général
pour le sort des enfants en temps de conflit armé
(Signé) Virginia Gamba

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 1.51 Le rôle de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé est de protéger tous les enfants touchés par un conflit armé. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 51/77. La Représentante spéciale a pour mandat principal : a) d'exercer une force mobilisatrice, de mener des activités de sensibilisation de haut niveau en faveur de la protection des enfants touchés par des conflits armés et de prendre la direction de la collecte d'informations sur le sort de ces enfants ; b) de défendre les droits des enfants touchés par un conflit armé, de les faire connaître et de les mettre en lumière ; c) de travailler avec les partenaires de l'ONU, les gouvernements, la société civile et les organismes intergouvernementaux pertinents pour proposer des idées et des démarches propres à améliorer la protection des enfants, afin de mettre un terme à l'impunité qui entoure les violations les plus graves et de promouvoir une action plus concertée dans ce domaine ; d) d'entreprendre des initiatives humanitaires et diplomatiques pour faciliter le travail des acteurs opérationnels qui s'occupent sur le terrain du sort des enfants en temps de conflit armé.
- 1.52 Par sa résolution 72/245, l'Assemblée générale a notamment prorogé le mandat du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé pour une nouvelle période de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2020. L'Assemblée générale envisagera une nouvelle prorogation du mandat à sa soixante-quinzième session.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 1.53 Le Bureau de la Représentante spéciale se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 1.61 à 1.64.

Contexte actuel

- 1.54 Dans sa résolution 72/245, l'Assemblée générale a prié la Représentante spéciale de renforcer sa coopération avec les États, les organes et organismes des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier sous-régionales, et d'accroître les activités de sensibilisation du public, notamment par la collecte, l'évaluation et la diffusion des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, conformément au mandat actuel. Cette collaboration accrue a permis de mieux faire connaître à l'échelle mondiale toutes les violations graves dont sont victimes les enfants en temps de conflit, comme en témoigne le nombre croissant de cadres de coopération mis en place avec les organisations régionales et sous-régionales pour la prévention des violations commises contre les enfants dans les conflits armés et pour la protection de ces derniers.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 1.55 Conformément à la résolution 2427 (2018) du Conseil de sécurité, des activités sont prévues pour élaborer et lancer des plans sous-régionaux de prévention afin de mieux protéger les enfants dans les situations de conflit armé, notamment les enfants séparés, recrutés ou capturés au-delà des frontières à proximité des conflits armés touchant les enfants en Afrique (Mali, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan du Sud et Soudan), au Moyen-Orient (Iraq, République arabe syrienne et Yémen), en Amérique du Sud (Colombie) et en Asie (Afghanistan, Myanmar et Philippines). Ces activités élargies comprendront notamment : des ateliers organisés en coordination avec des organisations régionales et sous-régionales ; la promotion d'approches pratiques pour des problèmes communs tels que le suivi par les équipes spéciales de pays et les réunions d'information conjointes ; la sensibilisation du public au niveau sous-régional au sujet des six violations les plus graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé (meurtre ou atteinte à l'intégrité physique, enrôlement et utilisation comme soldats, violences sexuelles, enlèvements, attaques contre des écoles et des hôpitaux et déni d'accès à l'assistance humanitaire) ; l'élaboration de directives pratiques sur la manière de faire figurer les questions relatives aux enfants touchés par les conflits armés au centre des processus de paix et pour mieux surveiller le phénomène des enlèvements ; la mise à profit des enseignements tirés de l'expérience et la réalisation d'études comparatives en vue d'améliorer l'efficacité des plans d'action exécutés avec les parties inscrites sur la liste ; la mise en œuvre d'un projet pratique qui devrait permettre de mieux saisir les besoins de long terme liés à la réintégration des garçons et filles libérés des groupes armés, en collaboration avec d'autres acteurs de la protection des enfants, de la consolidation de la paix et du développement.
- 1.56 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) L'environnement politique reste propice au renforcement des mesures prises pour éliminer et prévenir les violations commises contre des enfants touchés par un conflit armé dans toutes les situations concernées par l'action engagée en faveur des enfants touchés par les conflits armés ;
 - b) La dynamique des conflits armés contemporains dans lesquels les enfants sont généralement victimes permet de suivre et d'aider à la mise en œuvre de ces mesures, telles que les plans d'action et les mémorandums d'accord.
- 1.57 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, les questions de genre sont prises en compte dans les activités de sensibilisation du Bureau au plus haut niveau ; les manifestations à grand retentissement organisées par le Bureau offrent non seulement la possibilité d'examiner le sort des garçons et des filles dans les situations de conflit et les besoins spécifiques auxquels il faut répondre en vue d'une réintégration réussie au sein des sociétés, mais aussi, pour les anciens enfants soldats, filles et garçons, l'occasion d'exprimer des idées propres à leur genre ; les rapports relatifs à la situation d'un pays donné comprennent des données ventilées par sexe sur les six violations les plus graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé ; les questions de genre sont intégrées aux activités de formation du Bureau.

Activités d'évaluation

- 1.58 Le Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Bureau de la Représentante spéciale est issu d'une évaluation qui s'est achevée en 2018 et a orienté l'établissement du plan-programme pour 2020
- 1.59 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation mentionnée au paragraphe 1.58 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020, notamment en ce qui concerne l'estimation des risques, les stratégies de communication externe complémentaires et le renforcement de la planification stratégique et de la collaboration avec des parties prenantes et des partenaires externes.

En 2020, le Bureau de la Représentante spéciale continuera de procéder à des évaluations des risques en ce qui concerne les mécanismes de signalement et de surveillance des violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé, de diffuser par divers moyens des stratégies de communication externe complémentaires sur les questions relatives aux enfants dans les situations de conflit armé et de renforcer la planification stratégique et la collaboration avec les partenaires et intervenants externes, tels que l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 1.60 L'objectif auquel le Bureau contribue est de faire cesser et de prévenir les violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 1.61 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 3, qui consiste à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Les progrès accomplis aideront à éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.
- 1.62 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 4, qui consiste à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Les progrès accomplis aideront à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles.
- 1.63 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
- 1.64 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Une meilleure vie pour les enfants grâce à un renforcement de la coopération

En 2018, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a intensifié ses activités de sensibilisation en renforçant son dialogue avec les États Membres et les membres des groupes armés. La Représentante spéciale s'est rendue dans des pays visés par l'action en faveur des enfants touchés par les conflits armés, notamment la Colombie, le Myanmar, le Soudan du Sud et le Soudan. Afin de promouvoir le respect des droits de l'enfant, elle a rencontré des commandants militaires et des chefs de groupes armés dont les noms figurent dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé.



Des enfants au Soudan. Source : Service photographique de l'ONU

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à un engagement accru des parties susmentionnées à mettre fin à l'enrôlement et à l'utilisation des enfants ainsi qu'à libérer et à réinsérer les enfants auparavant associés à des forces et groupes armés, et à renforcer la capacité des parties susmentionnées de prévenir les six violations les plus graves.

Dans la pratique, en 2018, deux parties à un conflit, à savoir les Forces armées soudanaises et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire, ont mené à bien leurs plans d'action concernant l'enrôlement et l'utilisation des enfants et ont donc été radiées de la liste. En outre, un nouveau plan d'action a été signé (en République centrafricaine) et deux autres sont en cours d'élaboration (en Iraq et au Soudan) concernant les violations, notamment les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique, les violences sexuelles, les attaques d'écoles et d'hôpitaux et l'enrôlement d'enfants. Au Soudan du Sud, plus de 900 enfants ont été libérés de groupes armés depuis le début de 2018 et, grâce aux activités de sensibilisation de la Représentante spéciale, 34 enfants qui purgeaient de lourdes peines pour association avec des groupes armés en Somalie ont été libérés. Plus de 230 personnes venues d'États membres de l'OTAN, de l'Afrique du Sud, du Myanmar et de la Thaïlande, ainsi que de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ont été formées à la prévention des violations en 2018.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 1.65 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir une sensibilisation accrue aux droits des enfants touchés par des conflits armés et un renforcement de l'appui politique et de l'action menée à l'échelle mondiale en faveur du respect de ces droits, (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'appui apporté à la signature et à la mise en œuvre de plans d'action par l'ONU et les parties aux conflits dans le but de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants et à d'autres atteintes graves (10 nouveaux plans d'action), qui a abouti à la libération de plus de 9 000 enfants et à leur réinsertion dans leurs communautés.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Une nouvelle approche pour protéger les enfants au-delà des frontières

En 2018, les violations commises contre les enfants dans les conflits armés s'étendaient de plus en plus souvent au-delà des frontières, les groupes armés recrutant, enlevant et utilisant de plus en plus d'enfants par-delà les frontières.

Une réponse adaptée à la situation

Toutefois, il convient de noter qu'en l'absence de procédures opératoires standard transfrontières aux niveaux régional et sous-régional concernant le transfert, la libération et la réintégration de ces enfants, ceux-ci sont souvent officieusement séparés des groupes armés ou détenus pour leur association avec ceux-ci dans des pays dont ils n'étaient pas ressortissants, ce qui les rendait encore plus vulnérables.

Pour 2020, conformément à la résolution 2427 (2018) du Conseil de sécurité, il est donc prévu d'élargir les activités menées en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Communauté andine et la Ligue des États arabes (LEA) afin de concevoir des plans de prévention sous-régionaux pour mieux protéger les enfants en période de conflit armé, notamment ceux séparés des groupes, recrutés ou capturés par ceux-ci au-delà des frontières à proximité des conflits armés. Une campagne de sensibilisation du public est également prévue pour prévenir les six violations les plus graves, et des lancements régionaux seront effectués tout au long de 2020.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir la prévention des violations transfrontières aux niveaux régional et sous-régional, en ce qui concerne les enfants touchés par les conflits armés, et l'amélioration des mesures prises pour faire face à ces violations.

Concrètement, si le résultat est atteint, des plans de prévention convenus d'un commun accord seront élaborés, adoptés et mis en œuvre, comprenant des procédures opératoires standard, dans les sous-régions concernées de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de l'IGAD, de la CEEAC, de la CEDEAO, de l'ASEAN, de la Communauté andine et de la LEA pour prévenir l'utilisation, les abus et les enlèvements transfrontières d'enfants et pour gérer le transfert et la libération des enfants capturés au-delà des frontières, comme indiqué dans la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Aucun plan sous-régional de prévention pour la libération, le transfert et la réintégration des enfants	Participation de la Représentante spéciale à l'élaboration de plans sous-régionaux de prévention	Adoption et mise en œuvre de plans de prévention convenus d'un commun accord dans les sous-régions concernées de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de l'IGAD, de la CEEAC, de la CEDEAO, de l'ASEAN, de la Communauté andine et de la LEA

- 1.66 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau de la Représentante spéciale dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 1.67 On trouvera dans le tableau 1.17 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.17

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	11	11	14	14
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	21	21	21	21
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	15	15
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

1.68 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 296 900 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 184 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 1.XII et 1.XIII et dans le tableau 1.18. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 1.18

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé : évolution des ressources financières et des postes

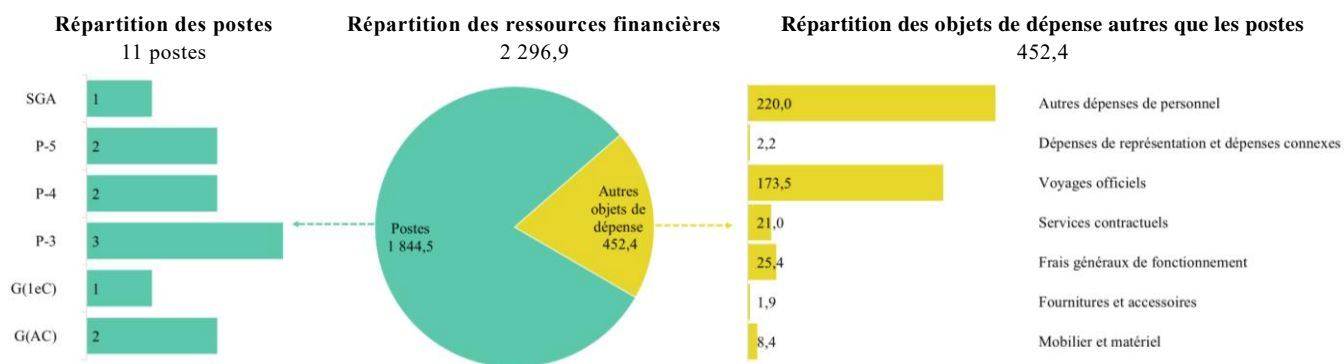
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020		
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	(prévisions après actualisation des coûts)	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	1 642,2	1 745,8	98,7	–	–	98,7	5,7	1 844,5	79,9	1 924,4
Autres objets de dépense	256,4	367,0	85,4	–	–	85,4	23,3	452,4	7,2	459,6
Total	1 898,7	2 112,8	184,1	–	–	184,1	8,7	2 296,9	87,1	2 384,0
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	–	–
Total		11	–	–	–	–	–	11	–	–

Figure 1 XII

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

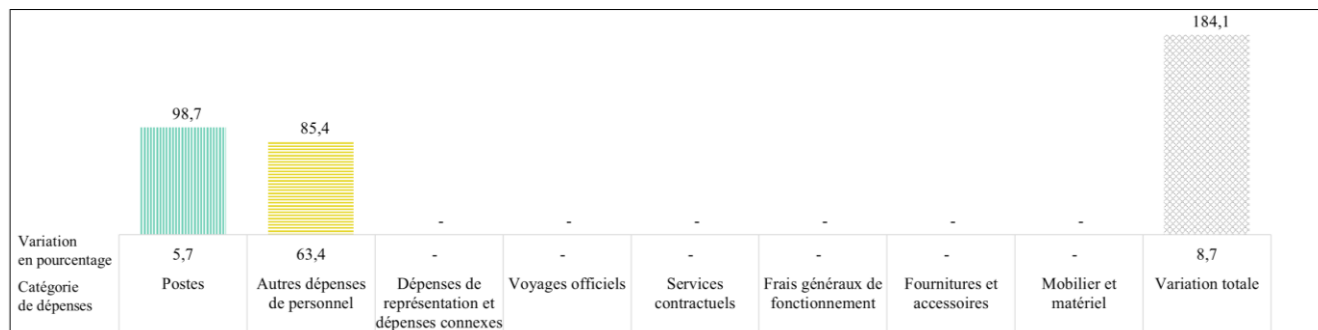


Abréviations : G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Figure 1.XIII

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



1.69 La variation de 184 100 dollars s'explique comme suit :

Ajustements techniques. La variation s'explique par la budgétisation en année pleine – 184 100 dollars – d'un poste (P-5) et d'un emploi de temporaire (P-4) financé à la rubrique Autres dépenses de personnel, qui ont été créés à compter du 1^{er} janvier 2018, comme suite à la résolution 72/245 de l'Assemblée générale, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué pour chacune des deux années de l'exercice.

1.70 Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 205 600 dollars (voir annexe II). Ces ressources permettront de financer un poste et serviront à compléter les autres ressources mises à la disposition du Bureau aux fins de l'exécution de diverses activités, notamment : la recherche et le partage des connaissances ; l'action de sensibilisation systématique menée auprès des États Membres et des acteurs de la société civile à l'échelle mondiale ; les activités de renforcement des capacités et les consultations techniques ; la participation aux missions d'établissement des faits ou aux commissions d'enquête en cas de situation nouvelle suscitant la préoccupation ; la poursuite du renforcement de la collaboration avec les organisations politiques et militaires régionales et sous-régionales aux fins d'une meilleure connaissance et d'une application plus systématique des politiques de protection de l'enfance.

V. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit



Avant-propos

La violence sexuelle liée aux conflits a longtemps été le problème que l'histoire a le plus soigneusement tu. On l'a considéré comme une conséquence « inévitable » des conflits, un « crime moins grave » dans la pseudo-hiérarchie des violations des droits de l'homme et un phénomène « innommable », essentiellement en raison de l'opprobre extrême qui s'y attache. Tout au long de l'histoire, ces mythes ont entretenu le silence entourant la violence sexuelle dans les conflits, transformant les victimes en parias et perpétuant l'impunité. De fait, l'histoire regorge d'exemples qui montrent comment, pendant et après les conflits, le viol et d'autres formes de violence sexuelle ont été utilisés comme des armes stratégiques pour punir, contrôler, humilier, dominer et terroriser les populations, cibler des groupes spécifiques en fonction de leur appartenance ethnique, religieuse ou politique ou éloigner par la force les civils d'endroits considérés comme stratégiquement importants. C'est précisément parce qu'elle est extrêmement efficace que la violence sexuelle est utilisée comme arme dans les conflits mondiaux : elle détruit les victimes et déchire les familles et les communautés.

Néanmoins, au cours des dix dernières années, nous avons assisté à une évolution de la manière dont la violence sexuelle liée aux conflits est comprise et traitée. Le problème est désormais reconnu comme une réelle menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui exige une réponse sur les fronts de la sécurité et de la justice. Grâce aux rapports annuels successifs du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits, compilés par mon bureau depuis 2009, un dossier public d'archives a pu être créé pour ce crime qui était jusqu'alors omis des comptes rendus officiels relatifs à la guerre et à la paix. Par le truchement d'une série de résolutions, le Conseil de sécurité a mis en place l'infrastructure nécessaire pour lutter contre la violence sexuelle ainsi qu'un régime de contrôle pour la prévenir. L'une des fonctions principales de mon bureau a consisté à conseiller et à aider les membres du Conseil à élaborer ce cadre normatif, ainsi qu'à catalyser la réponse opérationnelle qui en découlait.

L'année 2019 marque le dixième anniversaire de la création du mandat et du Bureau de la Représentante spéciale. Une surveillance et une analyse plus suivies et plus fiables des caractéristiques et des tendances de la violence sexuelle ont mis en lumière de nouveaux aspects importants de la question, notamment l'utilisation de la violence sexuelle comme tactique terroriste par les groupes extrémistes pour atteindre leurs objectifs idéologiques et stratégiques fondamentaux. Pour ce qui est de l'avenir, le Bureau devra faire face à des défis nouveaux et sans précédent, notamment la question de la mise en conformité des actes des intervenants non étatiques.

Il est essentiel que nous continuions de mettre l'accent sur la justice et l'obligation de rendre des comptes, en tant qu'éléments fondamentaux de dissuasion et, en définitive, de prévention. Le Bureau continuera d'œuvrer afin que les pays assument la maîtrise, la direction et la responsabilité de cet engagement qui se veut stratégique et prioritaire, et de fournir un appui technique aux États Membres en vue de renforcer leurs interventions dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Dans le même temps, il est de notre devoir de prendre soin des survivants, qui ont besoin de services médicaux et psychosociaux, ainsi que de réparations et de moyens de subsistance. La poursuite des efforts de sensibilisation en faveur d'un soutien accru aux survivants est un élément essentiel de la stratégie du Bureau, de même que la lutte contre les causes profondes de cette violence, notamment l'inégalité de genre et la discrimination fondée sur le genre. Je suis convaincue que la violence sexuelle en temps de conflit n'est pas inévitable et qu'elle peut être éradiquée. Le lourd silence qui entourait traditionnellement les crimes de violence sexuelle a finalement été rompu. Il faut désormais tirer parti de l'élan suscité ces dix dernières années et faire en sorte qu'il se traduise par des mesures concrètes. Il s'agit là, à mon sens, du grand défi de notre époque et d'une épreuve décisive pour notre humanité.

(Signé) Pramila Patten
Sous-Secrétaire générale
et Représentante spéciale du Secrétaire général

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 1.71 Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a pour mission d'assurer une direction cohérente et stratégique des actions menées en vue de prévenir l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre ou tactique de terrorisme et d'y remédier, ainsi que d'engager la concertation avec les responsables des secteurs de la justice et de la sécurité, l'ensemble des parties aux conflits armés et la société civile. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 65/259, par laquelle le Bureau a été établi, dans le sillage de l'adoption de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, qui portait création du mandat de la Représentante spéciale. Conformément à la résolution 1888 (2009) et le constat ayant été établi que l'attention prêtée aux violences sexuelles liées aux conflits, dont une partie n'est jamais dénoncée, reste insuffisante, le rôle de la Représentante spéciale et de son bureau consiste, entre autres, à : a) donner la parole aux victimes et aux populations touchées ; b) mobiliser la volonté politique de la communauté internationale en incitant cette dernière à agir, notamment pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violations ; c) favoriser la collaboration et les partenariats et élargir le cercle des parties intéressées ; d) coordonner les initiatives de sensibilisation et l'exécution des programmes, en particulier au sein du système des Nations Unies ; e) veiller à ce que l'action menée à tous les niveaux soit fondée sur des données plus fiables et plus complètes concernant les violences sexuelles commises en période de conflit ; f) diffuser des informations et des connaissances sur les stratégies de lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi que sur les pratiques exemplaires suivies dans ce domaine.
- 1.72 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions pertinentes, notamment les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010) et 2106 (2013), ainsi que dans des résolutions visant spécifiquement tel ou tel pays ou des résolutions assorties de sanctions faisant explicitement référence à la violence sexuelle en temps de conflit et au mandat de la Représentante spéciale. En vertu des résolutions 2331 (2016) et 2388 (2017) du Conseil, les activités du Bureau ont par ailleurs été élargies aux domaines de la lutte contre le terrorisme et de la traite d'êtres humains en temps de conflits armés, notamment à des fins d'esclavage sexuel, et visent désormais également à sensibiliser les acteurs de la sécurité et de la justice concernés.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 1.73 Le Bureau de la Représentante spéciale se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 1.85 et 1.86.
- 1.74 L'objectif du Bureau de la Représentante spéciale est également lié au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et à la résolution 1325 (2000) concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Contexte actuel

- 1.75 En 2018, de nouveaux accords officiels visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits ont été conclus avec un certain nombre d'États Membres, conformément aux exigences spécifiques énoncées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1960 (2010) et 2106 (2013). Y sont définis de grands principes à suivre au niveau international pour combattre ces violences, l'accent étant mis sur la conduite d'enquêtes et le lancement de poursuites, ainsi que sur la fourniture d'une aide aux personnes survivantes. La même année, des avancées notables ont été enregistrées dans les sanctions prises par le Conseil de sécurité concernant la violence sexuelle en temps de conflit. Le Conseil a par exemple établi des critères de désignation individuels sur la violence sexuelle dans le cadre des activités menées par ses comités des sanctions concernant la République centrafricaine, la Libye et le Soudan du Sud. Par ailleurs, le prix Nobel de la paix 2018 a été décerné au D^r Denis Mukwege et à Nadia Murad pour leurs activités de sensibilisation au problème des violences sexuelles en temps de conflit. Le fait que ce prix leur ait été attribué marque l'aboutissement des efforts de sensibilisation déployés à l'échelle mondiale ces dix dernières années et représente un formidable tremplin vers l'annihilation de ce crime.
- 1.76 Malgré ces progrès encourageants, les violences sexuelles liées aux conflits ne sont toujours pas assez souvent signalées ni traitées correctement, en raison de la stigmatisation qui entoure le viol et de l'impunité dont bénéficient généralement les auteurs de ces crimes. Dans la mesure où les services offerts aux victimes, les mécanismes de protection et le secteur de la sécurité, la situation de l'état de droit et l'action judiciaire continuent de présenter des insuffisances, la Représentante spéciale et son bureau continueront de donner la parole aux victimes et aux populations touchées, en veillant à ce qu'elles contribuent à l'élaboration des dispositifs de protection les concernant ; ils encourageront la communauté internationale à faire preuve de la volonté politique nécessaire et à agir et inciteront les pays touchés par ce problème à y remédier.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 1.77 S'agissant de sa stratégie, le Bureau de la Représentante spéciale continuera de collaborer activement avec les États Membres au niveau mondial, ainsi qu'avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, et d'encourager les pays où la situation l'exige à prendre en main les interventions et à en assumer la responsabilité. Il continuera en outre de suivre une approche centrée sur les personnes survivantes, en engageant la concertation avec ces victimes et avec la société civile, en particulier au niveau local. Le Bureau s'efforcera d'élargir le cercle des parties intéressées et encouragera la prise de mesures concertées et coordonnées à l'échelon d'un large éventail d'acteurs, aux niveaux international, régional et national.
- 1.78 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Toutes les parties en présence continuent de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour prévenir les violences sexuelles et veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles répétées en période de conflit armé ne restent plus impunis ;
 - b) Les États Membres et les principales parties prenantes constatent que leurs priorités et intérêts nationaux et l'adhésion au régime de protection internationale établi pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits vont dans le même sens.
- 1.79 Le Bureau de la Représentante spéciale prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, les engagements politiques négociés avec les parties à un conflit (prenant par exemple la forme d'un communiqué conjoint) prévoient systématiquement une coopération avec les organisations féminines de la société civile et la participation effective des femmes et des filles, dans des pays où celles-ci sont souvent absentes des processus décisionnels, y compris ceux ayant trait à la paix. Les cas de violence sexuelle liée à un conflit sont par ailleurs systématiquement ventilés par sexe et par âge par le Bureau de la

Représentante spéciale et divers organismes des Nations Unies, qui fournissent ainsi au Conseil de sécurité une analyse qui prend en compte les questions de genre.

- 1.80 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau de la Représentante spéciale a également renforcé sa collaboration avec des acteurs régionaux et sous-régionaux, tels que l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, la CEDEAO et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, notamment au moyen de cadres officiels de coopération visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle en temps de conflit.
- 1.81 S'agissant de la coordination et de la coopération interinstitutions, la Représentante spéciale préside la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, un réseau de 13 départements, bureaux et autres entités des Nations Unies qui s'emploient à améliorer la surveillance ainsi que la communication et l'échange d'informations et à renforcer les mécanismes d'analyse et d'intervention au niveau du système. Ce réseau est composé de départements et bureaux des Nations Unies [Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Département des opérations de paix, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Bureau de la coordination des affaires humanitaires et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], ainsi que d'autres entités des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Organisation mondiale de la Santé, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial et Organisation internationale pour les migrations).

Activités d'évaluation

- 1.82 L'évaluation ci-après, qui a été menée à bien en 2018, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 : Rapport du BSCI sur l'évaluation du Bureau de la Représentante spéciale.
- 183 Il a été tenu compte, au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020, des conclusions de l'évaluation du BSCI mentionnée au paragraphe 1.82, qui comprenaient des estimations des risques concernant les stratégies de communication externe complémentaires, préconisaient le renforcement de la planification stratégique et de la collaboration avec des partenaires et des parties prenantes externes et visaient à consolider les enseignements tirés. Compte tenu de l'évaluation du BSCI, le Bureau de la Représentante spéciale continuera de définir et de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire afin de mieux appuyer la coordination des programmes ; il continuera également de déterminer les forces et les faiblesses de l'action menée par le système des Nations Unies et mettra au point des projets catalyseurs de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits dans les pays touchés par un conflit ou en sortant.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 1.84 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et d'y remédier en renforçant les moyens d'action des civils – en particulier des femmes et des filles, mais aussi des hommes et des garçons victimes de ces violences – et en défendant leurs droits.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 1.85 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- 1.86 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à mettre fin aux abus, à l'exploitation et à la traite d'êtres humains.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Les Forces armées de Côte d'Ivoire : d'auteurs à protecteurs

En 2018, l'armée ivoirienne a été la première entité à être radiée de la liste des auteurs de violences sexuelles liées aux conflits annexée au rapport annuel du Secrétaire général, offrant ainsi un excellent exemple de l'application, par une armée nationale, d'une politique de tolérance zéro pour ce type de crimes. La crise post-électorale de 2011 en Côte d'Ivoire ayant vu une recrudescence de l'utilisation des violences sexuelles comme tactique de combat, la Représentante spéciale a engagé les plus hautes autorités nationales à prendre et à tenir des engagements précis et assortis de délais, conformément aux résolutions 1960 (2010) et 2106 (2013) du Conseil de sécurité. S'appuyant sur un accord officiel conclu par le Gouvernement ivoirien et l'Organisation des Nations Unies en vue de lutter contre les violences sexuelles liées au conflit, le Bureau de la Représentante spéciale a aidé l'armée et la police, principalement par l'intermédiaire de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, à élaborer et à exécuter des plans d'action pertinents, en dispensant une formation aux acteurs du secteur de la sécurité et aux autorités judiciaires et en renforçant leurs capacités, le but



Comité national de lutte contre les violences sexuelles en situation de conflits : points focaux zéro tolérance en matière de violences sexuelles liées aux conflits. Source : Service photographique de l'ONU

étant d'apporter une meilleure réponse globale aux violences sexuelles, notamment du point de vue des enquêtes et des poursuites, celles-ci permettant de garantir que les coupables répondent de leurs actes et représentant par conséquent des éléments de dissuasion et de prévention importants. Les autorités ont créé un comité national de lutte contre les violences sexuelles en situation de conflits, composé de hauts responsables de l'armée, de la police, du Ministère de la justice et d'autres organismes publics compétents, devenu le principal interlocuteur de l'Organisation des Nations Unies.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à l'adoption par les autorités d'une série de mesures, relatives notamment à l'émission, par les voies hiérarchiques militaires et policières, d'instructions précises et à l'élaboration et l'application d'une politique de tolérance zéro en matière de violence sexuelle, d'enquêtes et de poursuites.

Dans la pratique, l'armée nationale a été rayée de la liste annexée au rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits, qui est établi chaque année pour examen par le Conseil de sécurité, et aucune nouvelle violation n'a été constatée par les Forces armées de Côte d'Ivoire durant les cycles d'établissement des rapports de 2018 et 2019. Des accords officiels du même type ont été conclus entre le Bureau de la Représentante spéciale et le Bangladesh, la Guinée, l'Iraq, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan du Sud, où certaines mesures ont déjà été prises, et devraient l'être en 2019-2020 avec le Mali, le Myanmar, la République centrafricaine et le Soudan.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 1.87 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'intensification de l'action et de l'engagement politique et de la coopération internationale avec les organismes régionaux (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste la signature de cadres de coopération avec, d'une part, le Gouvernement bangladais au sujet de la crise des Rohingya et, d'autre part, l'Organisation Internationale de la Francophonie, à laquelle il a été demandé d'encourager ses États membres à aider les pays francophones qui le nécessitaient à mettre en œuvre des plans d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Renforcement de l'action et de l'engagement politiques en faveur de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits

En 2018, un cadre de coopération dans lequel sont définis des domaines spécifiques de collaboration a été signé avec le gouvernement bangladais.

Une réponse adaptée à la situation

Il faut s'atteler à remédier au manque d'expertise, de formation et de capacités constaté dans le secteur de la sécurité et de la justice en matière de prévention de la traite d'êtres humains dans le contexte de la crise des réfugiés rohingya ayant fui le Myanmar.

En réponse, en 2020, le Bureau de la Représentante spéciale continuera de collaborer à la mise en œuvre du cadre de coopération avec les autorités infranationales et le secteur de la sécurité ainsi qu'avec les acteurs de l'ONU présents sur le terrain. Il prendra des initiatives visant spécifiquement à renforcer les capacités des forces de police et des gardes-frontières bangladais afin de les aider dans leur rôle de premiers intervenants. Il est par exemple prévu qu'il fournisse au secteur de la justice et de la sécurité des compétences spécialisées et organise des formations et des activités de renforcement des capacités en matière de prévention de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants rohingya. Par ailleurs, les programmes visant à garantir l'accès des femmes et des adolescentes à des moyens de subsistance seront renforcés afin d'accroître l'autonomie de ces dernières et de réduire les risques d'exploitation.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir améliorer la réaction des acteurs du secteur de la sécurité et de la justice du Bangladesh face à l'exploitation sexuelle et à la traite d'êtres humains.

Concrètement, si le résultat est atteint, la police et les gardes-frontières du Bangladesh adopteront un nouveau code de conduite et des mesures visant à prévenir les violences sexuelles et la traite de personnes. Ce code de conduite et ces mesures seront en outre utilisés pour mettre au point un ensemble de directives mondiales dont le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit feront la promotion et qui permettront d'apporter une réponse plus prévisible, dès le début de toute situation d'urgence, à la question du trafic d'êtres humains et s'inscriront dans une vaste stratégie de lutte contre la violence fondée sur le genre en situation d'urgence, comme indiqué dans la figure ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Signature d'un cadre de coopération avec le Bangladesh	Examen du code de conduite par les autorités infranationales du Bangladesh	Adoption, par la police et les gardes-frontières du Bangladesh, d'un nouveau code de conduite et de diverses mesures visant à prévenir les violences sexuelles et mise au point d'un ensemble de directives mondiales

- 1.88 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau de la Représentante spéciale dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 1.89 On trouvera dans le tableau 1.19 ci-après les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.19

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	6	7	7
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	6	10	12
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bons offices				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 1.90 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par la présentation d'exposés au Conseil de sécurité, en raison de la reprise de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit au niveau des responsables.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 1.91 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, la variation est principalement due au fait qu'un plus grand nombre d'activités de formation sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et les mesures permettant d'y faire face devront être organisées à l'intention de la police et des forces militaires des pays touchés par ce phénomène en raison des nouveaux communiqués conjoints et cadres de coopération adoptés avec ces pays.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

1.92 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 664 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 1.XIV et le tableau 1.20. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 1.20

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit : évolution des ressources financières et des postes

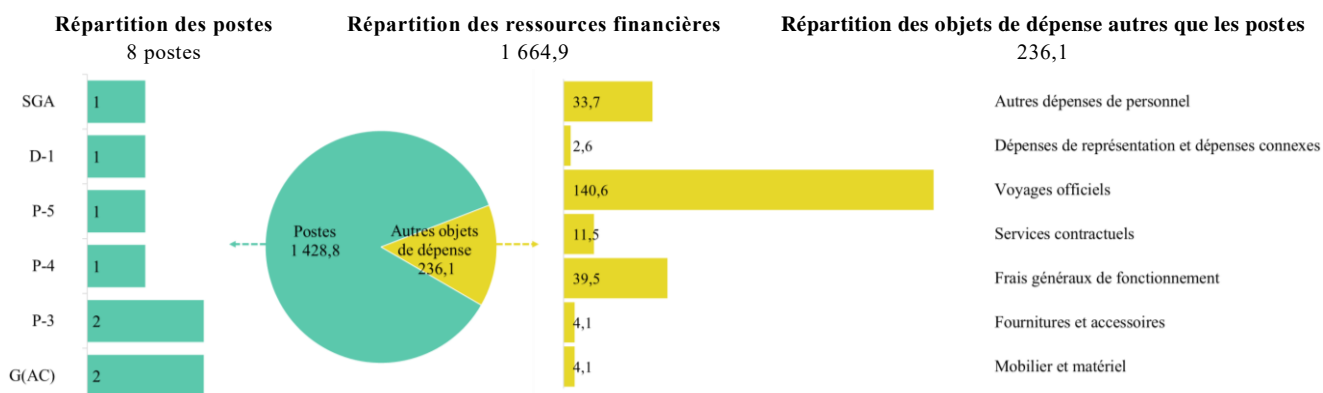
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020	2020	Actualisation des coûts	Actualisation des coûts
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	(prévisions après actualisation des coûts)		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses											
Postes	1 176,2	1 428,8	–	–	–	–	–	1 428,8	68,8	1 497,6	
Autres objets de dépense	201,9	236,1	–	–	–	–	–	236,1	3,5	239,6	
Total	1 378,0	1 664,9	–	–	–	–	–	1 664,9	72,3	1 737,2	
Postes, par catégorie											
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	–	6	–	–	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2	–	–	
Total		8	–	–	–	–	–	8	–	–	

Figure 1.XIV

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

- 1.93 Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 641 500 dollars (voir annexe II). Ces ressources permettront de financer huit postes et serviront à compléter les autres ressources mises à la disposition du Bureau aux fins de l'exécution de diverses activités, notamment celles de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit établie en application de la résolution [1888 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité, et celles du secrétariat de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit.

VI. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants



Avant-propos

Chaque année, partout dans le monde, des millions d'enfants sont victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques, tandis que des millions d'autres courent le risque d'y être exposés. Selon les dernières estimations mondiales, plus d'un milliard d'enfants (soit la moitié de la population infantile mondiale) sont victimes de violence chaque année. Des enquêtes sur la violence contre les enfants menées auprès de ménages de plusieurs pays ont révélé que, dans ces pays, plus de 25 % des femmes et plus de 10 % des hommes avaient été victimes de violences sexuelles pendant leur enfance, mais que peu d'entre eux avaient recouru à des services d'aide et que, parmi ceux qui l'avaient fait, tous n'en avaient pas bénéficié.

La violence empêche les enfants de jouir de leurs droits. Elle est par ailleurs souvent associée à des lacunes dans l'état de droit et à une culture de l'impunité et entrave le progrès social et le développement humain. Par ailleurs, elle grève lourdement les budgets des systèmes de justice pénale, de santé et d'aide sociale et affaiblit les économies locales du fait des pertes de productivité et de capital humain qu'elle entraîne. À l'échelle internationale, le coût de la violence physique, psychologique et sexuelle à l'égard des enfants représenterait jusqu'à 7 000 milliards de dollars, soit l'équivalent de 8 % du produit mondial brut.

Au-delà de ces conséquences graves qui se font sentir des années durant, c'est la voix de ces enfants victimes de la violence qui exige que nous mettions fin de toute urgence à ce fléau. Lors d'une consultation récemment menée par mon Bureau, un enfant a livré un témoignage poignant, dans lequel il disait qu'il avait beaucoup rêvé mais, qu'aucun de ses rêves ne s'étant réalisés, il était fatigué d'espérer. Il a ajouté avoir l'impression d'être suspendu à une corde qui pouvait se rompre à tout moment et sentir qu'il risquait de tout perdre en un instant. Nous ne pouvons pas laisser se casser cette corde.

En tant que Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, mon rôle est de promouvoir, partout dans le monde et de façon indépendante, la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants. Jetant des ponts entre les parties intéressées et les encourageant à passer à l'action, je cherche à maintenir l'élan suscité par cette question et à lui garantir le soutien politique qu'elle mérite. Pour ce faire, il importe de développer une coopération stratégique aux niveaux international, régional et national, de recenser les bonnes pratiques et expériences dans toutes les régions, tous les secteurs et tous les contextes, de se rendre sur le terrain et d'élaborer et de diffuser des études et des rapports thématiques.

Garantir le droit de chaque enfant à la protection contre la violence est essentiel à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au respect de l'engagement solennel qui y est pris de ne laisser personne de côté. Investir dans l'enfance nous permettra de mettre en place des conditions qui permettent à tous les enfants de grandir à l'abri du besoin, de la peur et de la violence, comme inscrit dans plusieurs cibles des objectifs de développement durable, en particulier la cible 16.2. En retour, en veillant à la sécurité et à la protection des enfants, nous verrons augmenter nos chances d'atteindre le reste de ces objectifs et cibles.

Le meilleur moyen de ne laisser aucun enfant de côté est d'en faire une priorité.

La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée
de la question de la violence contre les enfants
(*Signé*) Marta Santos Pais

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 1.94 Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants a pour mandat de mobiliser des moyens d'action et un appui politique en vue de prévenir et d'éliminer la violence contre les enfants. Ce mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [62/141](#), [67/152](#) et [73/155](#), qui portent sur la création, le financement et la prorogation du mandat du Représentant spécial, respectivement. Tout en prenant note des progrès importants réalisés depuis l'établissement du mandat du Représentant spécial, l'Assemblée a constaté qu'il fallait absolument redoubler d'efforts pour protéger les enfants contre la violence.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 1.95 Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 1.105 à 1.107.
- 1.96 L'objectif du Bureau est également lié à la thématique de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, au Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable et au Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

Contexte actuel

- 1.97 L'adoption, en 2018, du Pacte mondial sur les réfugiés, et celle du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ont constitué une étape décisive dans la promotion de la protection des enfants contre la violence au niveau mondial, les États Membres ayant reconnu qu'ils devaient donner la priorité à la protection des droits de l'enfant dans l'élaboration des mesures relatives à la migration et à la protection internationale. La Représentante spéciale s'appuie sur ces instruments, que le Bureau a activement aidé à mettre en place, pour poursuivre l'action qu'elle mène au plus haut niveau en vue de garantir que les dispositions relatives à la protection des enfants contre la violence sont appliquées sur le terrain.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 1.98 En 2020, la Représentante spéciale mettra à profit l'élan politique ayant conduit les États Membres à examiner de près, notamment à la réunion de juillet 2019 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'objectif de développement durable n° 16, et plus particulièrement la cible 16.2, qui consiste à mettre un terme à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants. Cet examen approfondi permettra de faire une plus large place à la question de la violence contre les enfants dans la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national et de garantir que les États Membres accordent l'attention voulue aux cibles relatives à la violence associées aux objectifs de développement durable.

- 1.99 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les États Membres et les principales parties prenantes voient qu'il y a convergence entre leurs intérêts nationaux et la défense des normes internationales relatives aux droits de l'enfant et des objectifs relatifs à la protection des enfants ;
 - b) Les parties prenantes continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination nécessaires pour ce qui est de respecter les engagements pris en faveur de la prévention et de l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants, dans tous les contextes, de mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants et d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable ayant trait à la violence contre les enfants.
- 1.100 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, en s'appuyant sur des rapports thématiques antérieurs, il continuera de mettre l'accent sur la violence fondée sur le genre, en particulier sur les vulnérabilités spécifiques des filles face à la violence, et de rendre plus visible la question de la violence sexuelle contre les garçons.
- 1.101 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la Représentante spéciale continuera de collaborer avec les parties prenantes qui s'emploient à prévenir et à éliminer la violence contre les enfants, notamment les États Membres, les organisations et les institutions régionales intergouvernementales, les institutions indépendantes spécialisées dans la défense des droits fondamentaux des enfants, les partenaires de la société civile, les organisations d'inspiration religieuse, le secteur privé et les jeunes eux-mêmes. Il convient de noter l'importance que revêt à cet égard la table ronde interrégionale annuelle, qui réunit l'ensemble des principales organisations régionales, dont la CEDEAO, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Rapporteuse spéciale de l'Union africaine sur l'élimination du mariage des enfants, la Ligue des États arabes, le Conseil de l'Europe, le Système d'intégration de l'Amérique centrale et les pays du MERCOSUR, de l'ASEAN et de l'Initiative sud-asiatique visant à mettre fin aux violences faites aux enfants, en vue d'examiner les mesures prises pour prévenir et éliminer la violence contre les enfants, d'échanger des connaissances et des expériences sur la question et de définir des modalités de coopération possibles.

Activités d'évaluation

- 1.102 L'évaluation ci-après a été menée à bien en 2018 et a orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 : Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Bureau de la Représentante spéciale.
- 1.103 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation mentionnée au paragraphe 1.47 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020, lesquelles comprenaient des estimations des risques et des stratégies de communication externe complémentaires, et préconisaient le renforcement de la planification stratégique, de la collaboration avec des partenaires et des parties prenantes au sein et en dehors du système des Nations Unies et une meilleure mise à profit des enseignements tirés de l'expérience. Ainsi, par exemple, le Bureau de la Représentante spéciale continuera de mettre en œuvre la stratégie de communication révisée.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 1.104 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et d'éliminer toutes les formes de violence contre les enfants.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 1.105 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 4, qui consiste à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Les progrès accomplis aideront à la promotion d'une culture de paix et de non-violence.
- 1.106 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les progrès accomplis aideront à interdire et à éliminer les pires formes de travail des enfants, et, d'ici à 2025, à mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
- 1.107 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Une meilleure protection des enfants contre le harcèlement, notamment le cyberharcèlement

Des millions d'enfants sont victimes de harcèlement, notamment de cyberharcèlement. C'est le motif le plus fréquemment invoqué par les enfants ayant recours aux services d'assistance téléphoniques. En outre, il ressort d'une enquête mondiale menée par le Bureau de la Représentante spéciale et l'UNICEF auprès de 100 000 enfants que pour enfants sur 10, c'est une préoccupation majeure. Le harcèlement, y compris en ligne, est un phénomène mondial, même si les chiffres varient d'un pays à l'autre. En dépit de l'engagement pris en vue de réaliser l'objectif de développement durable n° 4, consistant entre autres à fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace, et malgré les très graves conséquences qu'il a à long-terme, le harcèlement n'est pas au centre des préoccupations mondiales.



La Représentante spéciale écoute l'intervention de jeunes participants au cinquième forum du Réseau mondial des religions en faveur des enfants, au Panama. Source : Service photographique de l'ONU

Dans sa résolution [69/158](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur la protection des enfants contre le harcèlement et le cyberharcèlement, sachant que ces deux phénomènes sont un grave problème.

Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, la Représentante spéciale a conduit de vastes consultations associant les États Membres, la société civile, des experts et des enfants eux-mêmes, notamment à l'occasion du cinquième forum du Réseau mondial des religions en faveur des enfants. Pour donner suite à ce rapport, dans sa résolution 71/176, l'Assemblée générale a demandé aux États Membres de prendre une série de mesures visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, notamment le cyberharcèlement. Elle a également demandé qu'un rapport soit établi sur les mesures prises à cette fin par les États Membres et les autres parties prenantes.

En 2018, la Représentante spéciale a supervisé l'élaboration et la diffusion du deuxième rapport du Secrétaire général sur la protection des enfants contre les brimades (A/73/265), qui, pour la première fois, a permis aux enfants de faire entendre leur voix au niveau mondial.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont conduit à ce que les autorités nationales, régionales et internationales accordent plus d'attention à la protection des enfants contre le harcèlement dans leurs activités de sensibilisation et dans l'élaboration de leur législation, de leurs politiques et de leurs mécanismes de suivi.

Dans la pratique, après avoir examiné le rapport du Secrétaire général, l'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution sur la protection des enfants contre les brimades (résolution 73/154).

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 1.108 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la prise de conscience accrue et la consolidation des connaissances aux fins de la prévention et de l'élimination des différentes formes de violence contre les enfants, et le suivi des progrès accomplis au moyen d'activités de sensibilisation et de communication (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'élaboration d'une étude thématique sur la violence contre les enfants en déplacement.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Mettre la violence contre les enfants au cœur des préoccupations internationales

Avec l'adoption du Programme 2030, l'élimination de la violence contre les enfants a été mise, pour la première fois, au cœur des préoccupations internationales. La Représentante spéciale a continué de promouvoir l'idée que l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants était essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030.

En 2018, les activités menées dans le cadre de l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur les brimades, auxquelles ont notamment été associés des États Membres, des partenaires des Nations Unies et la société civile, ont contribué à faire mieux connaître cette dimension importante de la violence contre les enfants et à mobiliser des moyens d'action pour la combattre. La nécessité de lutter systématiquement contre la violence infligée par les pairs est soulignée dans les recommandations dudit rapport et dans les dispositions de la résolution 73/154 de l'Assemblée générale sur le harcèlement.

Une réponse adaptée à la situation

La difficulté est de lutter contre le harcèlement, notamment le cyberharcèlement, de manière systématique.

En 2020, faisant fond sur la dynamique créée par le rapport du Secrétaire général et celui de l'UNESCO intitulé « Violence et harcèlement à l'école : rapport sur la situation dans le monde », la Représentante spéciale plaidera pour qu'une attention accrue soit accordée à la violence infligée par les pairs et à ses effets négatifs sur la vie des enfants, en mettant notamment au point un indicateur convenu au niveau international sur le harcèlement, conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir susciter un engagement et une action accrues de la part des États Membres, de la société civile et d'autres organismes des Nations Unies, en vue de prévenir et de combattre la violence infligée par des pairs.

Concrètement, si le résultat est atteint, un indicateur permettant de mesurer le harcèlement sera inclus, à l'issue de l'examen de 2020, au cadre mondial des indicateurs relatifs aux cibles des objectifs de développement durable, comme indiqué dans la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Reconnaissance par les États Membres de la nécessité de lutter systématiquement contre le harcèlement, notamment le cyberharcèlement, comme il ressort de la résolution 73/154 de l'Assemblée générale	Large reconnaissance par les États Membres de l'ampleur des effets néfastes de la violence infligée par les pairs sur la vie des enfants, qui s'illustrera par leur participation active aux activités du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et leur prise en compte de la violence contre les enfants, y compris le harcèlement, dans l'établissement de leurs rapports nationaux concernant les objectifs de développement durable	Inclusion d'un indicateur sur le harcèlement dans le cadre mondial des indicateurs relatifs aux cibles des objectifs de développement durable à l'issue de l'examen de 2020

- 1.109 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau de la Représentante spéciale dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 1.110 On trouvera dans le tableau 1.21 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.21

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	–	2	1
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 1.111 S'agissant des publications, l'écart s'explique principalement par le fait que la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui s'est tenue en décembre 2018, a généré la production de publications supplémentaires pour 2019.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 1.112 Concernant les publications, la variation est principalement due au fait qu'une publication prévue pour 2018 a été repoussée à 2019, comme indiqué dans le paragraphe 1.111.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

1.113 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 394 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 1.XV et le tableau 1.22. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 1.22

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants : évolution des ressources financières et des postes

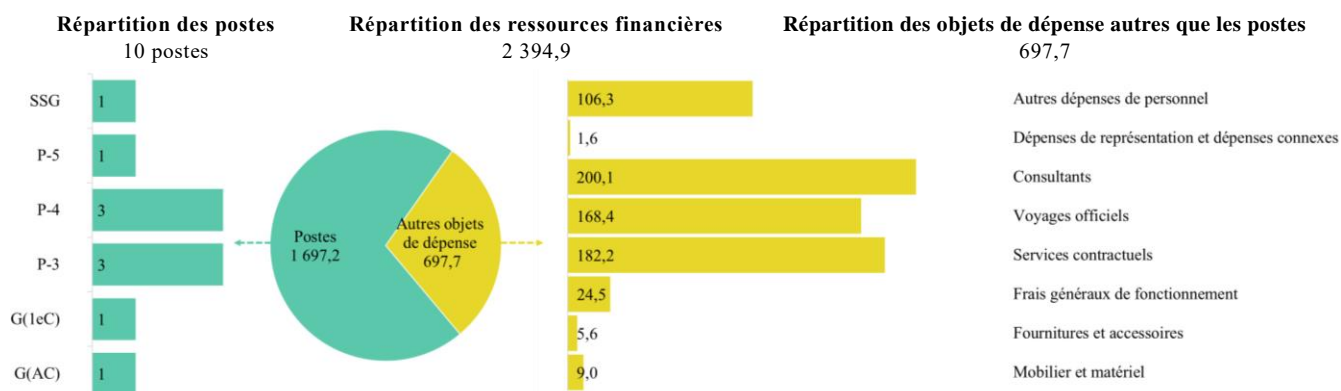
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020	2020	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	1 727,4	1 697,2	–	–	–	–	–	1 697,2	82,0	1 779,2
Autres objets de dépense	442,9	697,7	–	–	–	–	–	697,7	11,1	708,8
Total	2 170,3	2 394,9	–	–	–	–	–	2 394,9	93,1	2 488,0
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2	–	–
Total		10	–	–	–	–	–	10	–	–

Figure 1.XV

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

- 1.114 Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 631 200 dollars (voir annexe II). Ces ressources viendront compléter les autres ressources mises à disposition du Bureau pour mener diverses activités et élargir la portée de ses actions et de ses campagnes, renforcer l'exécution de son programme de travail, et améliorer la prestation d'un appui et de conseils techniques aux États Membres, aux organisations régionales et aux autres partenaires.

VII. Bureau de la Défenseuse des droits des victimes



Avant-propos

Des milliers de femmes et d'hommes travaillant pour l'ONU défendent les valeurs de la Charte des Nations Unies et exercent leurs activités dans des conditions souvent dangereuses, au prix de sacrifices personnels importants. Pourtant, l'action de l'ONU – sur le terrain en particulier – a été compromise par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles portées, dans différents contextes, non seulement contre des soldats de la paix, mais également contre des membres des forces internationales autres que celles des Nations Unies et des civils participant aux activités de l'Organisation.

Les comportements qui sont à l'origine de telles allégations ont des effets dévastateurs sur la vie des victimes. Ils compromettent également les activités essentielles que mène l'ONU à travers le monde et la crédibilité de l'Organisation, et font courir des risques aux populations que nous nous sommes engagés à servir et à aider. Au début de 2017, afin de lutter contre ces actes odieux, le Secrétaire général a défini une stratégie (A/71/818) articulée autour de quatre grands axes : donner la priorité aux droits et à la dignité des victimes ; mettre fin à l'impunité ; mettre au point un réseau de soutien multipartite ; revoir l'approche de l'Organisation en matière de communication stratégique afin de sensibiliser l'ensemble de la population au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le monde.

Je m'attache à élaborer des politiques qui mettent les droits et la dignité des victimes au premier plan de l'action menée par l'ONU pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Je cherche des moyens de prévenir ces comportements inhumains et, quand ils se manifestent, de promouvoir et protéger les intérêts des victimes. Je fais en sorte que celles-ci ne tombent pas dans l'oubli et je lutte contre la stigmatisation et la discrimination auxquelles elles font souvent face, notamment en entrant directement en contact avec elles. Je les aide à mieux faire entendre leur voix et à reconstruire leur vie, en faisant en sorte qu'elles reçoivent tout le soutien possible.

Afin de mieux accompagner les victimes sur le terrain, des défenseurs des droits des victimes ont été désignés en Haïti, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Points de contact principaux pour toutes les victimes, ils prennent les mesures nécessaires pour qu'une stratégie centrée sur les victimes, non discriminatoire et tenant compte des besoins des femmes et des enfants soit intégrée dans toutes les activités de soutien et d'assistance. Des défenseurs seront nommés dans d'autres contextes humanitaires et de développement si le besoin se fait sentir.

Nous ne pouvons pas nous désintéresser des victimes et faire comme si ces comportements étaient sans conséquence pour elles. Il nous incombe de prendre acte des faits et d'affirmer que nous sommes à leurs côtés. Nous devons faire en sorte qu'elles reçoivent toute l'aide possible, qu'elles soient entendues, écoutées et respectées, que leurs arguments soient pris au sérieux et que les auteurs soient punis comme il se doit. Il nous reste beaucoup à faire pour, ensemble, aider celles et ceux qui souffrent le plus de ces comportements à reconstruire leur vie.

La Défenseuse des droits des victimes
(Signé) Jane Connors

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 1.115 Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes est chargé d'appuyer et de renforcer la mise en place de mesures intégrées et stratégiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation sexuelle ; ses activités sont notamment axées sur les droits et la dignité des victimes. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [62/214](#), [71/278](#), [71/297](#) et [72/312](#). Les actes d'exploitation sexuelle et les atteintes sexuelles commis par des membres du personnel servant sous le drapeau des Nations Unies sont source de grande préoccupation pour le Secrétaire général, les États Membres et la communauté internationale, et leurs conséquences pour les victimes font l'objet d'une attention accrue. Le Bureau dialogue et collabore avec tous les États Membres, le système des Nations Unies et diverses parties prenantes, notamment la société civile et les médias, et veille à ce que soient mises en place des voies de droit fiables qui tiennent compte de la situation des femmes et des enfants pour que chaque victime ou témoin puisse déposer une plainte et recevoir dans les meilleurs délais une assistance qui lui sera apportée avec toute la bienveillance voulue.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 1.116 Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Celui-ci va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 1.125 et 1.126.
- 1.117 L'objectif est également lié à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, à la Déclaration de Doha, à l'Action pour le maintien de la paix, à la résolution [2436 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité et à la résolution [70/262](#) de l'Assemblée générale sur la pérennisation de la paix, à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et à la résolution [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Contexte actuel

- 1.118 Les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui ont marqué l'année 2018, y compris dans les secteurs du développement et de l'action humanitaire, ont suscité l'attention accrue des médias internationaux et des préoccupations croissantes parmi les États Membres et au sein de la société civile. Le rôle de l'ONU et la responsabilité qui lui incombe d'établir des normes mondiales pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et y faire face sont une priorité des États Membres, comme en témoigne la déclaration collective du 27 septembre 2018 émanant du Secrétaire général et des chefs d'État et de gouvernement composant le cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face. Cette déclaration a été approuvée par toutes les entités du Secrétariat et par 21 organismes, fonds et programmes.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 1.119 Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes continuera de promouvoir des stratégies internationales, régionales et nationales en matière de droit des victimes et d'assistance aux victimes sous tous leurs aspects.
- 1.120 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Le contexte politique continuera de favoriser le rôle moteur joué par l'ONU et d'appuyer la stratégie visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles ;
 - b) Le contexte politique restera favorable à ce que les droits et la dignité des victimes soient placés au premier plan de l'action de l'ONU.
- 1.121 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, les organismes des Nations Unies et la communauté internationale, de plus en plus sensibles et attentifs aux questions liées aux droits des victimes et à l'intensification de l'assistance aux victimes, appuient l'action que mène l'Organisation pour lutter contre l'inégalité de genre et la discrimination, qui sont à l'origine de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en organisant des programmes de sensibilisation et des manifestations et en élaborant des documents d'information.
- 1.122 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions ainsi que la coopération avec d'autres entités et des organisations de la société civile dans les domaines relevant de son mandat, le Bureau fera en sorte de procéder à des échanges réguliers et de mener des initiatives conjointes avec les membres du Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le groupe de travail sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les membres du Comité permanent interorganisations, qui est le premier mécanisme de coordination de l'aide humanitaire.

Activités d'évaluation

- 1.123 Il est prévu de procéder à l'auto-évaluation ci-après en 2020 : L'efficacité du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes. Cette auto-évaluation permettrait de dégager de nouveaux domaines de collaboration.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 1.124 L'objectif auquel le Bureau contribue est de faire des droits et de la dignité des victimes une priorité en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et d'intervention en pareil cas.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 1.125 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- 1.126 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence ; à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ; à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et à garantir à tous un égal accès à la justice ; à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence, en particulier dans les pays en développement.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Priorité aux victimes

En 2018, le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a renforcé les partenariats et la coordination entre les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et régionales, la société civile et d'autres parties prenantes en vue de donner la priorité aux droits et à la dignité des victimes et de faire mieux comprendre la démarche centrée sur les victimes adoptée par l'ONU en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et d'intervention en pareil cas.

Le Bureau a mené un projet pilote visant à recenser les services et stratégies de défense des droits des victimes mis en place par les entités des Nations

Unies et par d'autres organismes, dans huit pays où des cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles avaient été signalés. Ce travail a permis d'évaluer le niveau et la qualité de l'aide apportée aux victimes et de repérer les lacunes et les points à améliorer. De vastes consultations ont été tenues pour que les entités des Nations Unies et les parties prenantes extérieures s'accordent sur les principes et éléments fondamentaux d'une démarche centrée



Visite de la Représentante spéciale en Haïti. Source : Service photographique de l'ONU

sur les victimes et déterminent les domaines dans lesquels il convenait de poursuivre les efforts pour mettre ces principes en pratique. À l'occasion de missions en Haïti, en Jordanie et au Liban, les entités des Nations Unies ont pu collectivement évaluer l'appui fourni aux victimes et les activités de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et repérer les lacunes et les chevauchements d'activité. Elles ont également établi un cadre devant permettre de nouer des partenariats plus solides sur le terrain en vue de palier les lacunes recensées. Des entretiens confidentiels avec des victimes ont permis de recueillir des informations concrètes sur leurs attentes et leurs besoins en matière d'assistance.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à intégrer, parmi les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, une démarche centrée sur les victimes et à accroître la capacité d'action du système des Nations Unies, et de la communauté internationale dans son ensemble, face aux problèmes touchant les droits des victimes.

Dans la pratique, à l'échelle du système, les résultats suivants ont été obtenus : les engagements du Comité permanent interorganisations en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ont été consolidés, de même que les dispositifs mis en place au niveau des pays pour améliorer l'accès des victimes à des moyens de signalement sûrs, fournir une assistance aux victimes et amener les coupables à répondre de leurs actes ; une base de données pour le suivi de l'assistance aux victimes a été créée dans toutes les opérations de paix et missions politiques spéciales ; une démarche centrée sur les victimes a été intégrée aux principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles qu'élabore actuellement le groupe d'étude permanent relevant des représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies, en consultation avec la Défenseuse des droits des victimes. En outre, l'attention des États Membres et de la société civile a été appelée sur les questions relatives aux droits des victimes et à l'assistance à leur fournir, lors de manifestations de l'ONU et d'autres rencontres multilatérales, comme le Sommet sur la protection tenu en novembre 2018, et à l'occasion de la prise d'engagements tels que la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (août 2018), la Déclaration de Whistler sur la protection contre l'exploitation sexuelle et les mauvais traitements dans le domaine de l'aide internationale (juin 2018) et la déclaration conjointe de Tidewater sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les secteurs du développement et de l'humanitaire (juin 2018).

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 1.127 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la transparence et de la prise de conscience des besoins des victimes au cours du cycle de vie d'un signalement de faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles (du dépôt de la plainte à la décision finale) grâce à une meilleure coordination des acteurs du système des Nations Unies (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les progrès accomplis en vue de l'élaboration finale de plusieurs stratégies et cadres intégrant une perspective axée sur la victime, dont le protocole uniforme sur la fourniture d'une assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui devrait être approuvé par le Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Le protocole vise à définir une approche de l'assistance coordonnée à l'échelle du système qui soit centrée sur les victimes.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Priorité aux victimes aux niveaux régional et national

En 2018, la Défenseuse des droits des victimes s'est exprimée et a agi en faveur du resserrement de la coopération entre les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations internationales, la société civile et autres parties prenantes en vue de l'adoption d'une démarche centrée sur les victimes dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris dans les opérations sur le terrain. Elle a aussi contribué à renforcer la coopération entre

les entités des Nations Unies et leurs partenaires afin d'améliorer leur capacité de fournir aux victimes des services d'assistance et d'accompagnement.

Une réponse adaptée à la situation

Il faut pallier les lacunes persistantes de l'aide et des services auxquels ont accès les victimes sur le terrain et le fait que la démarche centrée sur les victimes n'a pas été appliquée dans toutes les entités du système.

En réponse, en 2020, la Défenseuse des droits des victimes se consacrera à la mise en pratique des principes énoncés dans une déclaration sur les droits des victimes, dont l'élaboration est en cours, en mettant au point des orientations techniques et stratégiques à l'intention des défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain et en intensifiant ses efforts visant à promouvoir la nomination, dans un certain nombre de pays et de contextes, de personnes référentes pour les droits des victimes au sein des missions de maintien de la paix, des équipes humanitaires et des équipes de pays des Nations Unies, en faisant valoir les réalisations des défenseurs des droits des victimes sur le terrain. La déclaration sur les droits des victimes, qui doit être publiée en 2019, servira de référence à tout le personnel des Nations Unies et fournira à l'Organisation des orientations stratégiques sur la prise en compte des droits et de la dignité des victimes dans l'action menée à l'échelle du système pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et intervenir en pareil cas.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir la plus grande capacité du système des Nations Unies de fournir des services aux victimes et un appui sur le terrain.

Concrètement, si le résultat est atteint, un nombre accru de référents « droits des victimes » auront été désignés et formeront, entre les missions de maintien de la paix, les équipes humanitaires et les équipes de pays des Nations Unies, un réseau qui concourra à l'application d'une démarche centrée sur les victimes dans tout le système et à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, de programmes et d'activités coordonnés pour la défense des droits des victimes et l'aide aux victimes, comme indiqué dans la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Désignation de quatre défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain, dans la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	Désignation de référents « droits des victimes » supplémentaires dans un certain nombre de pays et de contextes	Formation d'un réseau de référents « droits des victimes » concourant à l'application d'une démarche centrée sur les victimes dans tout le système et à l'amélioration de l'action de défense des droits des victimes et d'aide aux victimes, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, de programmes et d'activités en la matière

- 1.128 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 1.129 On trouvera dans le tableau 1.23 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.23

Bureau de la Défenseuse des droits des victimes : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	2	2	2
Publications (nombre de publications)	–	–	1	1
Produits non quantifiés				
B. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
C. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 1.130 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, les séminaires, ateliers et activités de formation et les publications, l'écart est essentiellement dû aux activités prévues et aux initiatives mises en place, de vastes consultations ayant été tenues avec les États Membres, les entités des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes au sujet du rôle et du mandat de la Défenseuse des droits des victimes, ainsi que des lacunes en matière d'aide aux victimes et d'accompagnement constatées dans tout le système avant sa nomination.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

1.131 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 814 600 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 1.XVI et le tableau 1.24. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 1.24

Bureau de la Défenseuse des droits des victimes : évolution des ressources financières et des postes

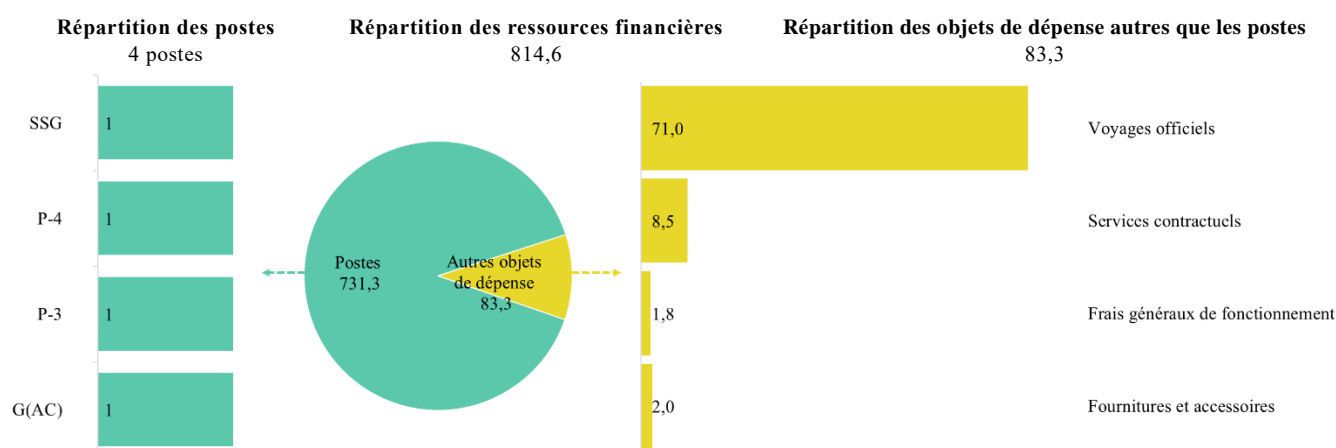
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total				Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	697,8	731,3	–	–	–	–	–	731,3	16,0	747,3
Autres objets de dépense	90,8	83,3	–	–	–	–	–	83,3	1,2	84,5
Total	788,6	814,6	–	–	–	–	–	814,6	17,2	831,8
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1	–	–
Total		4	–	–	–	–	–	4	–	–

Figure 1.XVI

Bureau de la Défenseuse des droits des victimes : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

VIII. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies



Avant-propos

L'ONU est appelée à traiter des situations délicates sur des questions comme la paix, la sécurité, l'environnement, la santé, le libre-échange, les droits de l'homme, l'emploi et la gestion des migrations. Vu la complexité de ce mandat et la présence mondiale de l'Organisation, ses fonctionnaires doivent de plus en plus souvent faire face à des difficultés et à des risques pour leur sécurité et leur santé physique et psychologique. Dans le même temps, ils doivent s'adapter aux évolutions de leur cadre de travail, l'ONU s'employant à réformer sa manière de fournir des services au monde entier.

Dans ce contexte, ma mission en tant qu'Ombudsman de l'ONU est de contribuer à la préservation d'un environnement de travail favorable et constructif pour tout le personnel de l'Organisation, afin qu'il puisse œuvrer en subissant le moins d'interruptions possible et en se consacrant au maximum à l'exécution des tâches confiées par les États Membres. Or, je peux dire d'expérience que l'on passe bien trop de temps, sur le lieu de travail, à gérer des conflits interpersonnels et des problèmes de communication ou de comportement, tels que des cas d'abus d'autorité et de harcèlement. Cette situation peut avoir des répercussions négatives sur une organisation et compromettre fortement sa capacité de mener à bien ses mandats.

Ombudsman depuis de nombreuses années, j'ai constaté à de multiples reprises que, lorsque des membres du personnel sont empêtrés dans des différends sur le lieu de travail, il leur est très difficile d'être productifs. Ils peuvent se démotiver, perdre leur enthousiasme et leur désir de rendre service aux populations du monde entier. C'est là qu'intervient un bureau d'ombudsman, non seulement pour gérer et résoudre les problèmes qui surviennent au travail, mais aussi, et surtout, pour renforcer les capacités du personnel de direction et d'exécution de gérer, en premier lieu, les différends.

Guidé par les principes que sont l'absence de formalisme, l'indépendance, la neutralité et la confidentialité, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies gère les conflits en recourant à des moyens constructifs : discussion sur les options envisageables, rôle d'intermédiaire entre les parties, facilitation du dialogue, soutien personnalisé et médiation.

En 2018, le Bureau a traité quelque 2 700 affaires, offrant ainsi au personnel un espace rassurant où se livrer en toute confidentialité à une personne neutre et indépendante capable d'aider à trouver des solutions.

Mon équipe et moi nous tenons à disposition pour aider le personnel et l'Organisation à rester efficaces et productifs.

J'ai l'ambition qu'en 2020, le Bureau réponde au nombre croissant de demandes en temps voulu, grâce à une utilisation optimale des ressources et au recours à des moyens innovants de rendre service au personnel travaillant pour l'ONU dans le monde entier. En outre, mon équipe aidera les membres du personnel à acquérir les compétences nécessaires à la gestion efficace des conflits et donnera systématiquement des retours afin de susciter des améliorations durables du cadre de travail.

L'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Shireen L. **Dodson**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 1.132 Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies est chargé de fournir, de manière confidentielle, impartiale et indépendante, des services de règlement des conflits en vue de résoudre les problèmes que le personnel rencontre au travail. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [55/258](#) et [56/253](#). Le Bureau a été renforcé en application des résolutions [61/261](#) et [62/228](#), aux termes desquelles l'Assemblée a décidé de créer un bureau unique, intégré et décentralisé pour le Secrétariat de l'Organisation, les fonds et programmes des Nations Unies et le HCR.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 1.133 Le Bureau se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes définies dans ledit Article. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à tous les objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 1.142.

Contexte actuel

- 1.134 Au paragraphe 13 de sa résolution [73/276](#), l'Assemblée générale a réaffirmé que le règlement amiable des différends était un élément crucial du système d'administration de la justice, soulignant que la procédure non formelle devait être suivie dans toute la mesure possible pour éviter les contentieux inutiles. Dans la même résolution, l'Assemblée a accueilli favorablement l'analyse des causes profondes des différends (par. 9), engagé le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies à intensifier ses activités de sensibilisation (par. 15), et prié le Secrétaire général de mettre en place, dans les limites des ressources disponibles, un projet pilote visant à proposer des services de règlement amiable des différends aux non-fonctionnaires.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 1.135 En 2020, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation continuera de fournir au personnel des services de règlement des conflits, articulés autour de trois grands axes : l'intervention dans les différentes affaires ; les retours d'information systématiques ; le renforcement des capacités à des fins de prévention. Pour ce qui est de la couverture géographique, le principal objectif stratégique sera d'assurer l'égalité d'accès aux services de règlement des conflits à tous les membres du personnel, où qu'ils soient. Les ombudsmans régionaux assureront une présence continue dans leurs régions respectives. Afin de renforcer la capacité du Bureau de fournir des services d'ombudsman au personnel du Siège, les ressources existantes à New York ont été réorganisées de façon à mettre en place un équipe de spécialistes de règlement des différends au service des membres du personnel de New York et des bureaux régionaux. Cette réorganisation, dont il est tenu compte dans l'organigramme figurant à l'annexe I, accroîtra l'efficacité des opérations. Lorsque des interventions en face à face ne seront pas possibles, le Bureau étudiera les moyens de communication virtuelle disponibles. Pour s'attaquer aux causes profondes qui sont à l'origine de nombreux différends, et dans le cadre de sa démarche de gestion des conflits fondée sur le renforcement des capacités et des compétences, le Bureau s'emploiera à atténuer les risques inhérents à la mise en œuvre de changements et les risques liés aux comportements déplacés sur le lieu de travail. Aux fins de cette

priorité stratégique, il mènera également des activités de renforcement des capacités, en mettant notamment en œuvre une initiative en faveur de la civilité.

- 1.136 En 2018, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation a fourni des services de règlement des conflits dans le cadre d'environ 2 700 affaires. La demande de ces services est donc restée élevée, en légère hausse par rapport à l'année 2017, au cours de laquelle 2 579 affaires avaient été traitées. Dans ce contexte, le Bureau s'est employé en priorité à envisager des mesures favorisant un cadre de travail où les membres du personnel soient respectueux de la diversité, se soucient de la dignité de tous et interagissent avec civilité.
- 1.137 Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation contribue à faire régner une atmosphère de travail harmonieuse, saine et productive dans toute l'Organisation, de sorte que le personnel puisse donner le meilleur de lui-même. Les conflits de toute nature qui surviennent sur le lieu de travail génèrent bien souvent du stress et de l'anxiété chez les membres du personnel concernés, qui s'acquittent alors moins bien de leurs tâches, exposant l'Organisation à des risques liés à la productivité qui pourraient être évités. Grâce à sa présence décentralisée, entre les sièges et bureaux de New York, Bangkok, Entebbe (Ouganda), Nairobi, Santiago et Vienne, l'équipe mondiale d'ombudsmans et de médiateurs aide le personnel de l'ONU à gérer efficacement les différends au travail et concourt ainsi au bon fonctionnement de l'Organisation.
- 1.138 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les fonctionnaires, y compris celles et ceux qui exercent des fonctions d'encadrement, utilisent les moyens mis à leur disposition pour régler les contentieux administratifs dans le cadre des mécanismes informels existants ;
 - b) Les fonctionnaires appliquent les règles et règlements de l'ONU relatifs aux conditions d'emploi et s'inspirent des enseignements tirés de la jurisprudence des tribunaux ;
 - c) Le volume de travail augmente à un rythme régulier.
- 1.139 Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation continuera de prendre en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi notamment, il fournira ses services de règlement des conflits en tenant compte de ces questions ; s'emploiera, sur la base des affaires portées à son attention, à recenser les problèmes d'ordre structurel et à formuler des observations au sujet des inégalités de genre ; veillera à l'équilibre femmes-hommes des équipes, dans le cadre de ses activités de sensibilisation du personnel notamment ; et compilera des données ventilées par sexe.
- 1.140 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation continuera de collaborer avec les ombudsmans et médiateurs des entités des Nations Unies, afin de favoriser la cohésion et l'incidence, à l'échelle du système, des activités de règlement des conflits au travail.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 1.141 L'objectif auquel le Bureau contribue est d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisation en offrant aux fonctionnaires qui s'estiment lésés un moyen efficace de demander réparation, ce qui permet d'instaurer des rapports plus harmonieux sur le lieu de travail.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

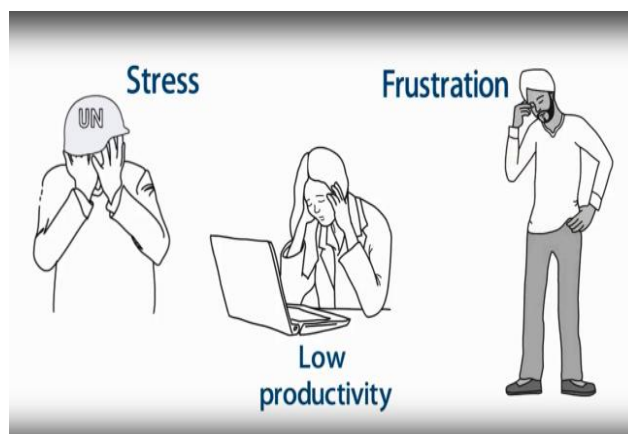
- 1.142 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Des conséquences du manque de civilité sur l'exécution des mandats

En 2018, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies a organisé son premier atelier pilote sur la civilité, dans le cadre d'une vaste campagne consacrée à cette question.

Au fil des ans, le Bureau a examiné bon nombre d'affaires illustrant le fait que le manque de civilité peut fortement perturber l'environnement de travail et conduire à des conflits. Il a constaté que l'incivilité, l'exclusion et le manque de respect étaient les comportements qui menaçaient le plus l'harmonie et la productivité au travail. Ces observations sont confirmées par les données tirées d'enquêtes menées dans l'Organisation. Si rien n'est fait, ce type de comportement risque de conduire à des situations plus graves d'abus d'autorité, de harcèlement, de harcèlement sexuel et de discrimination, qui peuvent même constituer des fautes. En 2018, au vu de l'incidence globale de ces comportements sur le climat de travail et des effets potentiels sur l'exécution des mandats, l'Ombudsman a porté la question à l'attention du Secrétaire général et lancé une campagne en faveur de la civilité, en concertation avec les parties prenantes. Le produit prévu, un atelier axé sur la vie en collectivité, la communication et la civilité, a été expérimenté à Vienne et à Nairobi, avec 150 participants. Lors d'un atelier sur la civilité tenu à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), les membres du personnel ont signé un serment qu'ils ont affiché sur leur porte, libellé comme suit : « La CEPALC est notre deuxième maison. Nous y passons la majeure partie de nos journées. Il est donc essentiel que chacun contribue à créer un environnement de travail agréable, en traitant autrui avec courtoisie et civilité en toutes circonstances. Que votre journée soit bonne et créative ! »



Stress, baisse de productivité, frustration : le manque de civilité a des effets négatifs sur le personnel et le climat de travail. Source : Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à améliorer la compréhension et la sensibilisation du personnel concernant la civilité au travail.

Dans la pratique, les personnes qui ont pris part aux ateliers ont exprimé des avis positifs. À titre d'exemple, l'une d'elles a commenté : « L'atelier nous amène à réfléchir et à analyser sincèrement la façon dont nous nous comportons, en particulier dans des situations complexes et conflictuelles. »

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 1.143 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'accroissement au niveau mondial du nombre de différends potentiels réglés à l'amiable (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les quelque 2 700 différends dont le Bureau a facilité le règlement grâce à son éventail de services.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Sensibiliser et former en vue de favoriser la civilité au travail

En 2018, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation a facilité le règlement amiable d'environ 2 700 affaires, dont un grand nombre montrent toujours que les comportements déplacés des membres du personnel, y compris du personnel d'encadrement, sont des facteurs de conflit au travail. Pour remédier à cette situation, le Bureau a organisé un nouvel atelier pilote sur la dignité et la civilité au travail.

Une réponse adaptée à la situation

Il faut remédier au manque persistant de sensibilisation et d'attention du personnel à l'importance de la dignité et de la civilité dans la préservation d'un milieu de travail harmonieux.

En réponse, en 2020, le Bureau entend faire fond sur les ateliers pilotes de 2018 pour mener une vaste campagne en faveur de la civilité, dont le principal objectif sera d'inculquer au personnel les compétences nécessaires pour faire régner une culture institutionnelle basée sur la civilité, la dignité, le respect et l'inclusion. Cette campagne sera mise en œuvre dans le cadre de l'action en faveur de la civilité engagée par le Secrétaire général dans l'ensemble de l'Organisation. Le Bureau mènera des activités s'inscrivant dans trois domaines étroitement liés à la gestion des conflits : la culture institutionnelle, la vie en collectivité et la communication.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir une meilleure compréhension de la notion de dignité et des moyens de favoriser la civilité au travail.

Concrètement, si le résultat est atteint, les responsables d'entités recevront des directives sur la manière de mener des conversations constructives sur la civilité, comme indiqué dans la figure.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Avis des membres du personnel ayant pris part à des ateliers pilotes	Consensus au sein de l'Organisation sur la nécessité de faire de la civilité une priorité	Mise au point, à l'intention des responsables d'entités, de directives sur la manière de mener des conversations constructives sur la civilité

- 1.144 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau des services d'ombudsman et de médiation dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 1.145 On trouvera dans le tableau 1.25 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.25

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
Produits non quantifiés				
B. Activités d'appui				
Justice interne et contrôle interne				
Administration de la justice				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

1.146 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 3 611 400 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 1.XVII et le tableau 1.26. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 1.26

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies : évolution des ressources financières et des postes

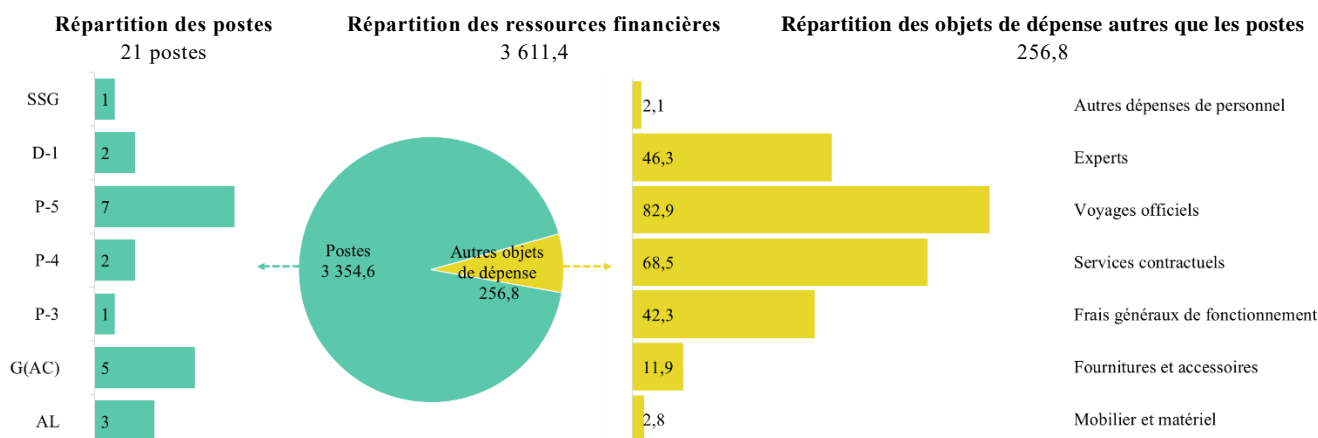
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements					
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	3 322,1	3 354,6	–	–	–	–	–	3 354,6	143,2	3 497,8
Autres objets de dépense	208,5	256,8	–	–	–	–	–	256,8	4,2	261,0
Total	3 530,6	3 611,4	–	–	–	–	–	3 611,4	147,4	3 758,8
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8	–	–
Total		21	–	–	–	–	–	21	–	–

Figure 1.XVII

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

- 1.147 Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies sera également financé par des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé à 2 257 000 dollars (voir annexe II). Ces ressources permettront de financer neuf postes et de fournir un appui au personnel des opérations de maintien de la paix, qui doit disposer de moyens propres pour pouvoir examiner, suivre et analyser l'ensemble des problèmes d'ordre structurel qui se posent sur le terrain. L'augmentation de 80 400 dollars s'explique par la révision des coûts salariaux standard.

IX. Bureau de l'administration de la justice



Avant-propos

Les personnes qui travaillent à l'Organisation des Nations Unies croient en sa mission et veulent contribuer à la réalisation des buts et des aspirations énoncés dans la Charte des Nations Unies. Quel que soit son lieu d'affectation, son poste ou son titre, chaque membre du personnel devrait toujours aborder sa journée de travail, animé d'un sentiment de satisfaction, de fierté et de détermination au regard de l'action que nous menons, sachant que chacun d'entre nous peut faire avancer la cause des peuples du monde.

Dans un environnement de travail tel que celui de l'Organisation des Nations Unies, qui réunit une diversité de cultures, de personnalités, de modes de travail et de communication ainsi que de structures, les malentendus et les griefs ne sont pas rares. En l'absence d'une gestion adéquate, les différends au travail sapent la confiance, créent un climat de travail malsain et démoralisent et démotivent le personnel. Les griefs auxquels il n'est pas apporté de solution peuvent nuire aux activités de l'Organisation.

Dans nombre de villes sièges et autres lieux d'affectation où je me suis rendue au fil des années, dans le cadre de mes précédentes fonctions, j'ai pu constater les effets dommageables des différends non réglés, à savoir le mal-être du personnel, la poussée de l'absentéisme, un faible taux d'exécution des programmes et un taux élevé de rotation du personnel. En revanche, il m'a également été donné de rencontrer un personnel débordant de motivation et d'énergie qui, travaillant dans un environnement sain, équilibré et propice, obtenait des résultats exceptionnels. Je m'inspire de ces expériences pour assumer mon rôle qui consiste à coordonner le fonctionnement sans heurt du système de justice interne et pour veiller à ce qu'il soit équitable, efficace et transparent.

L'Organisation des Nations Unies est résolue à aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable, qui visent à éliminer la pauvreté, à protéger la planète et à assurer la prospérité pour tous. Dans cette optique, elle doit s'adjoindre les services d'un personnel hautement performant, qui puisse recourir à un système de justice interne efficace, capable de gérer correctement les différends d'ordre professionnel. Un système efficace d'administration de la justice permettra de rendre, dans les temps, une justice de haute qualité, de faire respecter les droits et les obligations des fonctionnaires et d'amener responsables hiérarchiques et fonctionnaires à répondre également de leurs actes, comme l'a envisagé l'Assemblée générale. C'est forte de cet apport que l'Organisation des Nations Unies sera en mesure de tenir ses promesses vis-à-vis de l'humanité.

La Directrice exécutive
du Bureau de l'administration de la justice
(Signé) Alayne **Frankson-Wallace**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 1.148 Le Bureau de l'administration de la justice est chargé de coordonner l'ensemble du système formel d'administration de la justice et de concourir à son fonctionnement équitable, transparent et efficace. Son mandat découle des résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [61/261](#), [62/228](#) et [63/253](#), qui ont institué un nouveau système d'administration de la justice indépendant, transparent, professionnalisé, doté de ressources suffisantes et décentralisé, et ont mis l'accent sur la nécessité que tout fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies se voie garantir un traitement juste et équitable et d'amener responsables et fonctionnaires à répondre également de leurs actions. Comme suite aux résolutions [72/256](#) et [73/276](#), il est prévu de continuer à développer des stratégies de sensibilisation et de communication en vue de renforcer la connaissance des mécanismes de règlement des différends et leur utilisation, en prêtant une attention particulière aux missions et aux bureaux extérieurs.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 1.149 Le Bureau de l'administration de la justice se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes définies dans ledit Article. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à tous les objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 1.156.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 1.150 Le Bureau de l'administration de la justice plaide régulièrement pour le règlement amiable des différends d'ordre professionnel sur diverses plateformes et médias. Étant donné que les décisions de l'Organisation concernant un grand nombre de fonctionnaires ont une influence sur le système formel de justice interne, le Bureau cherche à améliorer l'accès à la jurisprudence des Tribunaux afin d'atténuer les conséquences des changements structurels en cours. En rendant facilement accessibles les recueils des jurisprudences, le Bureau aidera d'un côté les responsables à prendre des décisions en meilleure connaissance de cause et, de l'autre les fonctionnaires à déterminer si leur dossier a une possibilité raisonnable d'aboutir.
- 1.151 Le Bureau de l'administration de la justice fournit un appui fonctionnel, technique et administratif aux greffes du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies, aide les fonctionnaires et leurs représentants à déposer des requêtes et à former des recours par l'intermédiaire du Bureau de l'aide juridique au personnel et assiste, le cas échéant, le Conseil de justice interne. Il est également chargé de diffuser des informations au sujet du système de justice interne.
- 1.152 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- les fonctionnaires utilisent les moyens mis à leur disposition pour régler les différends au travail dans le cadre des mécanismes informels existants ;
 - les fonctionnaires appliquent les règles et règlements de l'ONU relatifs aux conditions d'emploi et s'inspirent des décisions prises par les tribunaux ;
 - le nombre de dossiers reste stable ;

- d) les fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation éloignés disposent d'une connexion Internet pour déposer leur dossier.
- 1.153 Le Bureau de l'administration de la justice prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, il donne des avis au Secrétaire général sur les questions systémiques touchant l'administration interne de la justice et recommande toute modification permettant d'en améliorer le fonctionnement. Il détecte tout problème systémique ayant trait aux inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès au système de justice interne et recommande des mesures correctives.
- 1.154 S'agissant de la coordination et de la coopération interinstitutions, le Bureau de l'administration de la justice a lancé une stratégie globale de sensibilisation qui doit permettre aux fonctionnaires d'accéder plus facilement à l'information et aux ressources disponibles au sujet du règlement des différends au lieu de travail. Afin de continuer à mettre en œuvre cette stratégie et de toucher le plus grand nombre possible de fonctionnaires, notamment sur le terrain, il prévoit de collaborer avec un certain nombre d'entités et de services concernés à l'échelon des fonds, programmes et entités des Nations Unies gérés séparément.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 1.155 L'objectif auquel le Bureau contribue est de faire respecter les droits et obligations des fonctionnaires et d'amener responsables hiérarchiques et fonctionnaires à répondre également de leurs actes.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 1.156 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Les fonctionnaires, quel que soit leur lieu d'affectation, accèdent plus facilement à la justice

Renforcer l'accès à la justice implique de faciliter l'accessibilité et d'éliminer les obstacles qui empêchent les fonctionnaires de comprendre leurs droits et leurs obligations et de les exercer ou de les remplir.

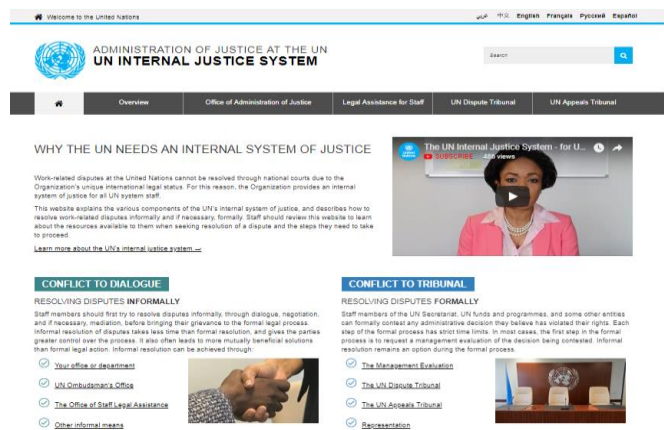
En 2018, afin de faciliter l'accès à l'information concernant plusieurs éléments du système de justice interne, le Bureau de l'administration de la justice a lancé une refonte en profondeur de son site Web. Pour ce faire, il a complètement revu la présentation des informations relatives au système.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis aux fonctionnaires, qui sont les principaux usagers du système de justice interne, particulièrement celles et ceux qui travaillent sur le terrain, d'accéder plus facilement à l'information et de disposer des éléments dont ils ont besoin pour utiliser au mieux le système aux fins du règlement de leurs différends.

Dans la pratique, le site Web a été bien accueilli par les fonctionnaires et leurs représentants.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.



Page sur l'administration de la justice du site Web de l'ONU. Source : Bureau de l'administration de la justice

- 1.157 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir une connaissance accrue et une meilleure compréhension, par les fonctionnaires, du système de justice interne de l'Organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'accès, les procédures, les délais et le rôle joué par le Bureau de l'aide juridique au personnel (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les 34 activités de sensibilisation entreprises afin de diffuser des informations sur le système de justice interne. Ainsi, le Bureau a organisé 12 sessions

d'information sur le système et sur son rôle au sein de celui-ci, ainsi que des séances de conseils juridiques à l'intention des fonctionnaires de plusieurs lieux d'affectation, dont cinq missions de maintien de la paix. Les activités ont également pris la forme de publications sur support papier ou numériques, de webinaires, de séances de formations en présentiel et de la production d'une vidéo d'information.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

L'ensemble des fonctionnaires comprend mieux la jurisprudence

En 2018, le Bureau de l'administration de la justice a renforcé l'accès à la justice en refondant son site Web afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des informations. Cette mesure a mieux fait connaître aux fonctionnaires les mécanismes internes dont ils disposent pour régler les différends au lieu de travail.

Une réponse adaptée à la situation

Toutefois, il convient de noter que, de l'avis de nombreux justiciables, il y a encore lieu de mieux cibler la diffusion des arrêts, afin qu'aussi bien les responsables hiérarchiques que les fonctionnaires puissent mieux comprendre les droits, obligations et responsabilités qui sont les leurs.

En réponse, le Bureau mettra au point pour 2020 un outil de gestion des connaissances, à savoir une base de données sur la jurisprudence des Tribunaux, qui sera largement accessible via son site Web et dans laquelle seront résumés les conclusions, les questions et les incidences découlant de cette jurisprudence.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir faire en sorte que les responsables hiérarchiques comme les fonctionnaires comprennent mieux les décisions des Tribunaux, acquièrent de meilleures connaissances et prennent des décisions plus éclairées.

Concrètement, si le résultat est atteint, les enquêtes auxquelles auront répondu les justiciables indiqueront une connaissance accrue et une meilleure compréhension de la jurisprudence relative aux questions déjà jugées et tranchées.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Intérêt exprimé par les justiciables pour une diffusion plus ciblée des décisions	Intérêt exprimé par les justiciables pour les décisions marquantes du Tribunal d'appel des Nations Unies et du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies depuis 2009, qui font jurisprudence pour des questions juridiques clefs concernant le droit administratif de l'ONU	Résultats des enquêtes auxquelles auront répondu les justiciables indiquant une connaissance accrue et une meilleure compréhension de la jurisprudence relative aux questions déjà jugées et tranchées

- 1.158 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 1.159 On trouvera dans le tableau ci-après les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.27

Bureau de l'administration de la justice : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32	38	34	24
Produits non quantifiés				
B. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				
C. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
E. Activités d'appui				
Services juridiques				
Conseil juridique				
Justice interne et contrôle interne				
Administration de la justice				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 1.160 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le fait qu'il a fallu assurer le service de réunions supplémentaires comme suite à des demandes du Conseil de justice interne.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 1.161 Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants et des services fonctionnels pour les réunions, la variation tient essentiellement au rapport ad hoc que devra présenter le Conseil de justice interne en raison de la nomination de juges et des réunions y relatives. Ce type de rapport est rédigé quand le mandat d'un ou plusieurs juges arrive à expiration et que le Conseil doit recommander des candidats pour le ou les sièges devenus vacants. En 2019, le Conseil a rédigé un rapport ad hoc comme suite à la résolution 73/276 de l'Assemblée générale, dans laquelle il est porté création de quatre postes de juge au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et il est demandé au Conseil de sélectionner et de proposer des candidats qualifiés. Aucun rapport de ce type n'est prévu en 2020.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

1.162 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 9 372 800 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 1.XVIII et le tableau 1.28. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 1.28

Bureau de l'administration de la justice : évolution des ressources financières et des postes

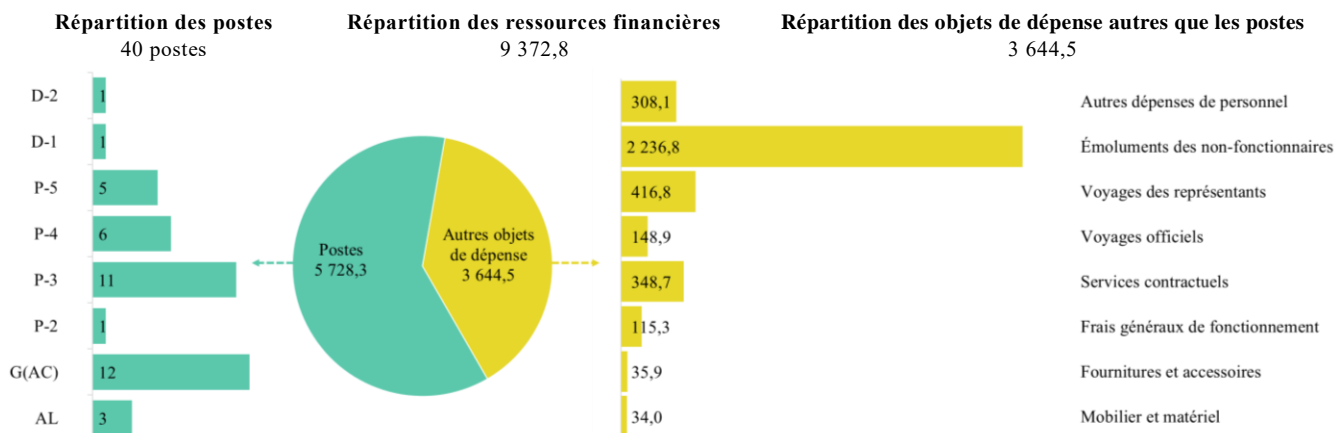
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	5 058,3	5 728,3	–	–	–	–	5 728,3	226,0	5 954,3
Autres objets de dépense	3 865,0	3 644,5	–	–	–	–	3 644,5	31,2	3 675,7
Total	8 923,3	9 372,8	–	–	–	–	9 372,8	257,2	9 630,0
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	–	–	–	–	25	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	–	–	–	–	15	–	–
Total		40	–	–	–	–	40	–	–

Figure 1.XVIII

Bureau de l'administration de la justice : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

- 1.163 Le Bureau de l'administration de la justice sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 233 300 dollars et de quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 191 800 dollars (voir annexe II). Les quotes-parts hors budget ordinaire correspondent aux ressources financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et permettront de financer un poste. Les ressources extrabudgétaires viendront compléter les autres ressources mises à disposition du Bureau. L'augmentation de 13 300 dollars au titre des quotes-parts hors budget ordinaire et l'augmentation de 213 200 dollars au titre des ressources extrabudgétaires tiennent principalement aux services juridiques supplémentaires qu'il est prévu de fournir au personnel.

X. Bureau de la déontologie



Avant-propos

La Charte des Nations Unies dispose que tous les membres du personnel possèdent les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Le Bureau de la déontologie est chargé d'aider le Secrétaire général à veiller à ce que tous les fonctionnaires aient à l'esprit ces dispositions et reçoivent des informations et des conseils en la matière. Ainsi, le Bureau s'occupe de la déclaration de situation financière des fonctionnaires de rang supérieur et des responsables désignés, examine les demandes de protection des lanceurs d'alerte, fournit des conseils de manière confidentielle au sujet des conflits d'intérêts et d'autres questions de déontologie, mène des actions de sensibilisation et de formation, et veille à la cohérence des principes déontologiques. En 2018, le Bureau a été sollicité deux fois plus (presque 2 000 demandes) qu'il y a cinq ans.

J'ai le privilège de participer aux efforts entrepris pour informer et conseiller les fonctionnaires afin qu'ils respectent scrupuleusement les normes de conduite existantes et que la confiance du public en l'intégrité de l'Organisation soit préservée et renforcée. Peu après sa prise de fonctions en 2017, le Secrétaire général a reconnu qu'il importait de protéger les fonctionnaires et les autres membres du personnel contre les représailles en cas de dénonciation de manquements et d'actes répréhensibles et de collaboration à des audits ou à des enquêtes autorisés et a renforcé les dispositions pertinentes ([ST/SGB/2017/2/Rev.1](#)). Ces dispositions encouragent le personnel des Nations Unies à dénoncer les manquements et les actes répréhensibles et leur permet donc de participer à la préservation des ressources ainsi qu'à la promotion des activités et à l'amélioration du climat de travail au sein de l'Organisation.

Afin que ce message soit diffusé dans toute l'Organisation, l'édition de 2018 du dialogue en cascade avait pour thème « Oser intervenir, tirer la sonnette d'alarme : quand et comment se faire entendre ». Lancé en 2013, le dialogue en cascade vise à ce que les responsables hiérarchiques transmettent un message à caractère déontologique dans leurs entités respectives. Je constate avec satisfaction que le nombre de participants augmente chaque année et qu'il s'est établi à plus de 31 000 en 2018, un nombre record.

À l'instar de mes collègues, je suis fière d'être une fonctionnaire internationale qui a pour mission d'aider les États Membres à réaliser les buts énoncés dans la Charte et à en respecter les principes. Pour 2020, les membres du Bureau de la déontologie souhaitent aider davantage de fonctionnaires à résoudre les conflits d'intérêts, à prendre de meilleures décisions en cas de dilemmes déontologiques et à signaler les fraudes, les manquements et les actes répréhensibles. Le public ne doit pas perdre confiance en la capacité de l'Organisation à maintenir la paix et la sécurité internationales, à promouvoir le développement durable et à respecter les droits de l'homme.

La Directrice du Bureau de la déontologie
(Signé) Elia Yi Armstrong

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 1.164 Organe indépendant du Secrétariat, le Bureau de la déontologie est chargé d'aider le Secrétaire général à veiller à ce que tous les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions en satisfaisant aux plus hautes qualités d'intégrité prescrites par la Charte des Nations Unies. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 60/1 et 60/248. Le Bureau aide également le Secrétaire général à rendre compte chaque année à l'Assemblée de la mise en œuvre des politiques de déontologie conformément à la résolution 60/254. En vertu des dispositions de la résolution 70/305, il a été chargé de participer à l'organisation d'une séance d'orientation à l'intention de tous les présidents de l'Assemblée générale et des membres de leur Bureau, d'examiner la déclaration de situation financière de ces présidents et de contrôler toutes les contributions privées faites au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Comme en dispose la résolution 71/263, le Bureau de la déontologie vise à contribuer à la mise en œuvre rapide et efficace de la version révisée de la politique de protection contre les représailles, ainsi qu'à la promotion d'une culture institutionnelle dans laquelle les fonctionnaires ne craignent pas de s'exprimer.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 1.165 Le Bureau de la déontologie se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes définies dans ledit Article. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à tous les objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 1.174.

Contexte actuel

- 1.166 Le Bureau de la déontologie était l'hôte de la dixième conférence du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, tenue du 9 au 13 juillet 2018. Lors de cette conférence, les représentants de 31 organisations membres ont échangé sur l'évolution de leurs activités et les pratiques et les politiques exemplaires, dans l'optique de faire des comparaisons et d'améliorer leur propre programme de déontologie. Pour 2018, l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/261, a approuvé un poste de juriste (P-4) chargé de la mise en œuvre de la politique de protection contre les représailles en cas de dénonciation d'actes répréhensibles, qui a été renforcée par deux révisions en 2017.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 1.167 Le Bureau de la déontologie continuera de manière indépendante et préventive d'apporter aux fonctionnaires et à la hiérarchie des conseils, des informations et des orientations afin de garantir le respect des principes déontologiques. Pour donner suite à l'examen interne que le Bureau a mené sur ses procédures en 2016, qui a abouti à une séparation plus stricte des fonctions de conseil et de protection contre les représailles, le Bureau maintiendra cette séparation en créant deux groupes distincts, comme indiqué dans l'organigramme, ce qui permettra d'accroître l'efficacité des activités, d'exploiter au maximum les ressources et de répondre plus efficacement à la demande croissante de services. Ainsi, le Bureau contribuera à atténuer le risque de réputation et à renforcer la confiance du public, en améliorant la crédibilité de l'Organisation et le respect du principe de responsabilité

en son sein. De plus, dans le cadre de ses actions de sensibilisation, il continuera à traiter avec la Division du droit administratif du Bureau des ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, afin de déterminer les problèmes déontologiques relatifs aux lieux d'affectation envisagés dans le cadre de sa mission de planification.

- 1.168 Le Bureau de la déontologie continuera d'appuyer la stratégie globale de gestion des risques de l'Organisation, notamment en repérant les conflits d'intérêts de l'Organisation et de son personnel et en y remédiant. Il a amélioré sa plateforme en ligne de gestion du dispositif de transparence financière. Il aidera la hiérarchie à examiner chaque année la politique de protection contre les représailles en cas de dénonciation d'actes répréhensibles et de collaboration à des audits ou à des enquêtes afin de s'assurer qu'elle correspond aux pratiques exemplaires au niveau international.
- 1.169 Le Bureau de la déontologie prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, il mènera des activités de conseil et de sensibilisation destinées à assurer l'adoption d'une démarche prenant en compte les questions de genre, par exemple en veillant à la mixité des équipes lors des activités de communication et en recueillant des données ventilées par sexe, quand cela est possible, afin de dégager des tendances concernant les personnes qui sollicitent ses services, dans l'optique de rendre ces derniers plus accessibles.
- 1.170 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, la Directrice du Bureau de la déontologie continuera à présider le Groupe de la déontologie des Nations Unies en ayant pour but de renforcer la cohérence des activités des bureaux affiliés, conformément aux circulaires [ST/SGB/2007/11](#) et [ST/SGB/2007/11/Amend.1](#). Le Bureau de la déontologie continuera à participer au Réseau Déontologie des organisations multilatérales. Il continuera également à traiter les déclarations de situation financière relevant des entités des Nations Unies qui ont décidé de faire appel à ses services. Il poursuivra en outre l'examen des questions litigieuses soulevées par le personnel des fonds et programmes dans le cadre du Groupe de la déontologie.

Activités d'évaluation

- 1.171 L'évaluation ci-après a été menée à bien en 2018 et a orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 : Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (évaluation réalisée par le Corps commun d'inspection).
- 1.172 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation mentionnée au paragraphe 1.108 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. Ainsi, conformément à l'indicateur 4.3 applicable aux meilleurs pratiques concernant le critère 4 du rapport cité précédemment, le Bureau de la déontologie a fait passer de 26 en 2017 à 13 en 2018 le nombre moyen de jours nécessaires à l'examen préliminaire d'une plainte. Ce délai est largement inférieur à la limite de 30 jours fixée à la section 7.4 de la circulaire relative à la protection contre les représailles.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 1.173 L'objectif auquel le Bureau contribue est d'établir et d'entretenir une culture institutionnelle du respect de la déontologie fondée sur l'intégrité, le principe de responsabilité et la transparence, en veillant à ce que tous les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions en se pliant aux normes d'intégrité les plus strictes, conformément à la Charte des Nations Unies.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 1.174 De nature à faciliter l'exécution de diverses activités, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

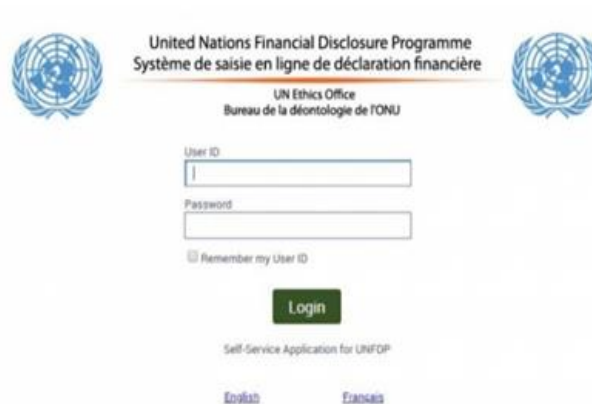
Amélioration de la détection et de la prévention d'éventuels conflits d'intérêts grâce au dispositif de transparence financière

En 2018, pour s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 66/234 de l'Assemblée générale, le Bureau de la déontologie a mis en place une nouvelle plateforme en ligne pour la saisie des déclarations financières, plus conviviale et assurant une meilleure protection des données que la précédente, qui avait été exploitée pendant 11 ans. Grâce à un questionnaire simplifié, les membres du personnel concernés peuvent remplir leurs déclarations de façon plus rapide et efficace, laissant ainsi aux vérificateurs externes davantage de temps pour procéder à un examen plus approfondi de celles-ci.

Des résultats concrets

Concrètement, par rapport aux périodes de déclaration précédentes, les activités menées ont permis de déceler davantage de conflits d'intérêts potentiels et d'empêcher qu'ils ne se concrétisent.

Dans la pratique, 197 cas de conflits d'intérêts potentiels ont été décelés en 2018, contre 157 en 2016 et 130 en 2017. Le Bureau de la déontologie a réagi en formulant des recommandations au cas par cas pour éliminer ou atténuer les risques liés aux avoirs financiers ou aux activités hors système des Nations Unies des supérieurs hiérarchiques et fonctionnaires concernés, et ainsi éviter que ces conflits d'intérêts potentiels ne se concrétisent. Sur les 197 cas recensés, 167 ont été résolus conformément à l'avis du vérificateur externe avant la fin du cycle de déclaration. Les autres cas ont continué de faire l'objet d'un suivi. Il est à noter qu'une hausse du nombre de cas détectés ne signifie pas nécessairement synonyme que le nombre de conflits d'intérêts avérés est plus grand. Le respect des recommandations contribue à préserver la crédibilité, l'intégrité et la réputation de l'Organisation.



Portail d'accès au dispositif de transparence financière concernant les fonctionnaires de l'ONU. Source : www.fdp.un.org

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 1.175 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'administration efficace de la politique de protection contre les représailles (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le taux de respect (100 %) du délai fixé pour les examens préliminaires.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Vers un engagement déontologique plus ferme

En 2018, le Bureau de la déontologie a fourni, à titre confidentiel, un nombre croissant d'avis et de conseils sur les mesures de protection. Conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Corps commun d'inspection, le Bureau de la déontologie a réduit la durée moyenne de ses examens préliminaires, qui est passée de 26 jours en 2017 à 13 en 2018 et s'inscrit parfaitement dans le délai de 30 jours fixé au paragraphe 7.4 de la politique de protection contre les représailles. Il a également collaboré avec le BSCI pour encourager la mise en place de procédures visant à réduire la durée des enquêtes relatives à la protection contre les représailles. Instauré fin 2018, le nouveau processus a permis d'achever les enquêtes en 120 jours, comme le prévoit la politique. Le Bureau de la déontologie a également lancé le dialogue en cascade de 2018 intitulé « Oser intervenir, tirer la sonnette d'alarme : quand et comment se faire entendre », dans le cadre de ses efforts de sensibilisation et de mise en œuvre de la politique renforcée de protection contre les représailles en cas de signalement d'actes répréhensibles. Plus de 31 000 participants, un nombre record par rapport aux années précédentes, se sont familiarisés avec les politiques, règlements et procédures applicables grâce à des exercices de simulation basés sur des scénarios.

Une réponse adaptée à la situation

Il s'agit de sensibiliser davantage le personnel à son devoir de signaler les actes répréhensibles et de l'encourager à le faire en l'informant des mesures de protection contre les représailles. La possibilité pour les fonctionnaires de s'exprimer sans crainte de représailles, lorsqu'ils constatent des actes répréhensibles ou d'autres problèmes, est essentielle au fonctionnement transparent et responsable de l'Organisation. Si l'engagement de l'Organisation à protéger les fonctionnaires qui signalent des actes répréhensibles ou fournissent des informations sur de tels actes au cours d'audits et d'enquêtes semble être mieux connu, le nombre total de demandes de renseignements (136 en 2018) reste faible, sachant que quelque 38 000 fonctionnaires sont concernés par cette politique.

En réponse, en 2020, le Bureau de la déontologie mènera davantage d'activités de sensibilisation, notamment en fournissant à l'Administration des avis d'experts et des recommandations sur la protection contre les représailles des fonctionnaires qui signalent des manquements ou coopèrent aux audits et aux enquêtes.

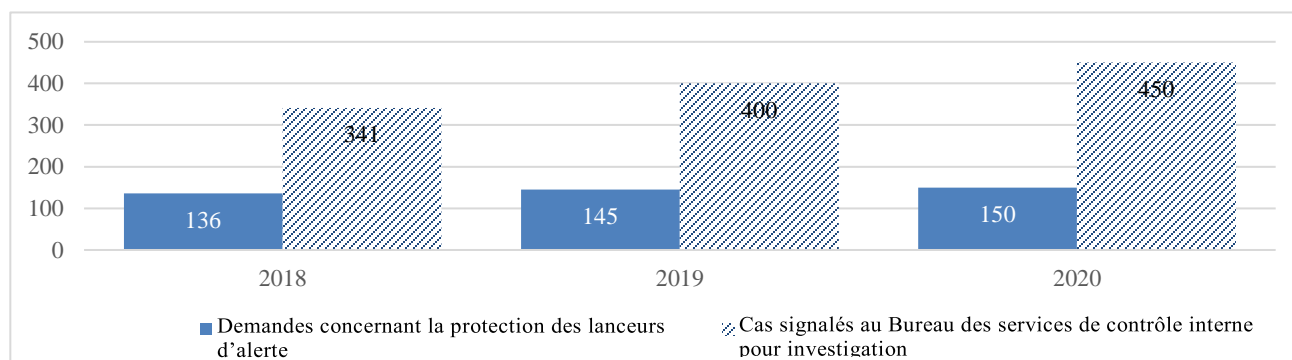
Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir permettre au personnel d'être mieux informé du devoir de signaler les actes répréhensibles et de l'existence de mesures de protection des lanceurs d'alerte contre les représailles.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Bureau de la déontologie recevra un plus grand nombre de demandes de renseignements et davantage de cas seront signalés au BSCI. En 2018, le Bureau de la déontologie a reçu 136 demandes relatives aux modalités de la politique de protection contre les représailles, soit une hausse notable par rapport aux 92 demandes reçues en 2017 (quand la politique a été renforcée) et aux 50 demandes reçues en moyenne chaque année avant 2017. Le nombre d'actes potentiellement répréhensibles qui ont été signalés au BSCI pourrait constituer un indicateur supplémentaire. Le BSCI a enregistré 341 cas hors opérations de maintien de la paix entre juillet 2017 et juin 2018, contre 234 entre juillet 2016 et juin 2017, soit une hausse de 46 %. Ces chiffres devraient doubler d'ici à 2020. Il est à noter qu'une hausse du nombre de plaintes ou de signalements ne signifie pas nécessairement qu'il y a un plus grand nombre de représailles ou de manquements.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats



1.176 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Bureau de déontologie dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

1.177 On trouvera dans le tableau 1.29 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.29

Bureau de déontologie : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	6	6
Produits non quantifiés				
B. Activités d'appui				
Justice interne et contrôle interne				
Administration de la justice				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

1.178 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 954 200 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 84 900 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 1.XIX et le tableau 1.30. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 1.30

Bureau de la déontologie : évolution des ressources financières et des postes

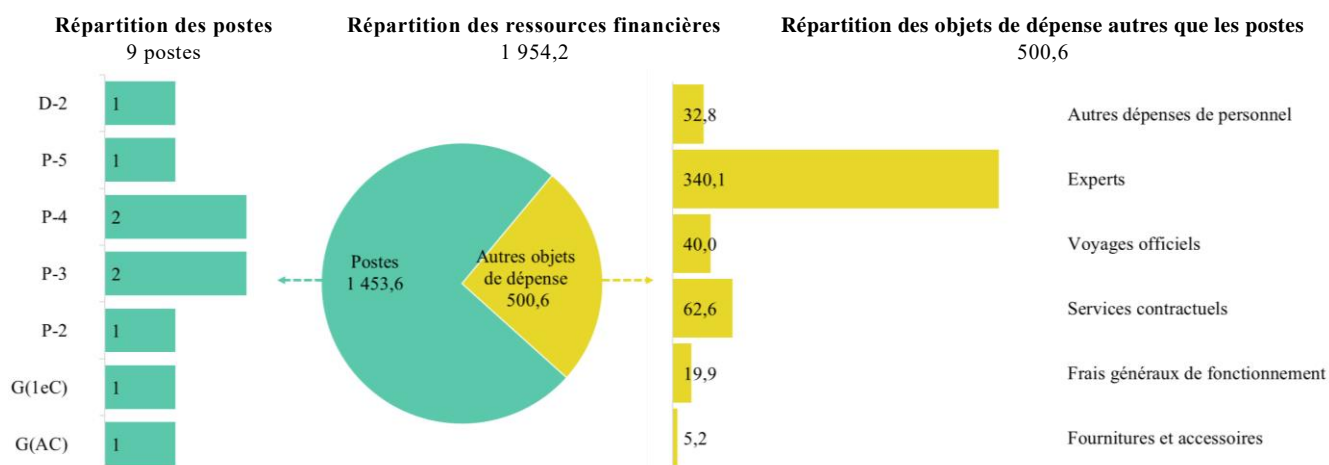
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020	2020	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	1 368,0	1 368,7	84,9	–	84,9	6,2	1 453,6	64,3	1 517,9	
Autres objets de dépense	226,9	500,6	–	–	–	–	500,6	7,9	508,5	
Total	1 594,9	1 869,3	84,9	–	84,9	4,5	1 954,2	72,2	2 026,4	
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	7	–	–	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2	–	–	
Total		9	–	–	–	–	9	–	–	

Figure 1.XIX

Bureau de la déontologie : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^e classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

1.179 La variation de 84 900 dollars s'explique principalement comme suit :

Ajustements techniques. La variation s'explique par la budgétisation en année pleine – 84 900 dollars – d'un poste (P-4) qui a été créé à compter du 1^{er} janvier 2018 dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et auquel un taux de vacance de 50 % a été appliqué pour chacune des deux années de l'exercice.

1.180 Le Bureau de la déontologie sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant de 988 900 dollars et de quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 1 084 400 dollars (voir annexe II). Les quotes-parts hors budget ordinaire permettront de financer trois postes. Ces ressources viendront compléter les autres ressources dont le Bureau dispose pour mener diverses activités et lui permettront de continuer d'accompagner le personnel sur le terrain, l'objectif étant d'atteindre un taux de conformité totale. La diminution de 28 200 dollars des quotes-parts hors budget ordinaire s'explique par le montant des ressources qu'il est prévu de recevoir du compte d'appui.

XI. Système des coordonnateurs résidents



Avant-propos

En 2020, il ne restera que dix ans pour exécuter le Programme 2030. D'ici là, le système des Nations Unies pour le développement fera probablement face à des attentes croissantes en matière d'appui de la part des États Membres. Le caractère intégré du Programme 2030 et les problèmes qui entravent sa mise en œuvre au niveau mondial exigent une collaboration accrue entre les organismes de l'ONU, ainsi qu'entre ceux-ci et les gouvernements nationaux, dans les domaines des politiques, du financement et de l'exécution des programmes axés sur les objectifs de développement durable.

Partout dans le monde, il faudra consentir davantage d'efforts, sur une plus grande échelle et à un rythme plus rapide pour atteindre ces objectifs d'ici à 2030. Afin que l'ONU contribue à ces efforts et honore la confiance de l'Assemblée générale et exécute les mandats qu'elle lui a confiés dans sa résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, l'année 2020 doit être porteuse de changements et de résultats.

En 2020, notre nouvelle architecture sera pleinement opérationnelle. Les États Membres et nos partenaires de développement doivent percevoir de façon très concrète et tangible comment le système des coordonnateurs résidents redynamisé améliorera la qualité, la fiabilité et l'efficacité de la contribution de l'ONU aux objectifs de développement durable. Toutes les réformes cruciales qui seront achevées courant 2019, dont l'examen des bureaux multipays, l'examen régional ou le nouveau format des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, devront se traduire par des actions et des résultats notables et porteurs de changement sur le terrain.

En particulier, le système des Nations Unies pour le développement se concentrera et s'alignera davantage sur les priorités nationales grâce à la nouvelle série de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et à des équipes de pays des Nations Unies adaptées. Il s'efforcera avant tout de formuler des orientations intégrées, de proposer des solutions pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, de trouver de nouvelles sources de financement du développement durable liées aux priorités nationales et de dynamiser les partenariats porteurs de véritables résultats à l'égard de ces objectifs. Nous mettrons également en œuvre les mesures convenues à l'issue des examens régionaux et des examens des bureaux multipays qui seront réalisés courant 2019 et qui visent à garantir une utilisation plus efficace de nos ressources régionales afin d'aider les pays et de régler les problèmes transfrontaliers. À mesure que nous intensifierons ces efforts, nous veillerons à respecter notre promesse d'informer les États Membres, de façon claire et systématique, des résultats obtenus et des ressources utilisées aux niveaux national et mondial.

Vu l'ampleur et la complexité de cette réforme, il ne faut pas perdre de vue son objectif ultime, à savoir garantir la capacité du système des Nations Unies pour le développement de relever les défis actuels et d'apporter des réponses concrètes aux besoins urgents. À cette fin, alors que le nouveau système des coordonnateurs résidents voit le jour, il nous faut rapidement démontrer que ces changements concourent à la réalisation des objectifs de développement durable.

Ayant moi-même été coordonnateur résident, j'ai vu comment l'ONU pouvait contribuer aux progrès de développement en agissant de manière intégrée et en utilisant ses ressources conformément aux priorités nationales. Je suis donc convaincu que nous saurons mener à bien ces réformes. Il convient toutefois de prendre de nouvelles initiatives et d'en tirer des résultats concrets pour être à la hauteur de la confiance et des attentes exprimées dans la résolution [72/279](#).

Le Sous-Secrétaire général et Chef du Bureau de la coordination
des activités de développement
(Signé) Robert Piper

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 1.181 Une fois redynamisé, le système des coordonnateurs résidents mobilisera les capacités de nombreuses entités des Nations Unies et de leurs partenaires pour améliorer la qualité, la cohérence, la prévisibilité et l'ampleur de l'appui fourni aux pays afin de relever les défis actuels et de trouver des solutions concrètes aux besoins pressants. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le Bureau de la coordination des activités de développement est chargé de gérer et de superviser le système des coordonnateurs résidents.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 1.182 Le système des coordonnateurs résidents se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, et être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits sont liés à tous les objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 1.197.
- 1.183 L'objectif du système des coordonnateurs résidents est également lié au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing sur la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles, au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, à la Déclaration politique de 2016 issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, ainsi qu'à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Contexte actuel

- 1.184 En 2018, l'Assemblée générale, dans sa résolution [72/279](#), a prié le Secrétaire général d'entreprendre une série de réformes du système des Nations Unies pour le développement, afin que ce dernier soit en mesure de fournir aux États Membres l'appui dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.
- 1.185 En juillet 2018, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a réuni plus de 124 chefs d'État et de gouvernement, ministres, vice-ministres et autres fonctionnaires de rang ministériel, ainsi que des représentants de la société civile, des organismes des Nations Unies et du secteur privé. Les auteurs de la déclaration ministérielle connexe se sont félicités de l'adoption de la résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et ont demandé qu'elle soit pleinement et rapidement mise en œuvre afin de mieux aider les pays à appliquer le Programme 2030.

- 1.186 Au quatrième trimestre de 2018, les États Membres ont engagé un dialogue avec le système des Nations Unies pour le développement afin de modifier les modalités actuelles de financement pour les rendre plus souples et prévisibles. Ce dialogue devrait aboutir à un pacte de financement que le Conseil économique et social adopterait en 2019 et qui déboucherait sur un ensemble concret de mesures que le système des Nations Unies pour le développement mettrait en œuvre pour encourager les États Membres à modifier leurs modalités de financement dans ce sens.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 1.187 La stratégie pour 2020 aura deux objectifs : premièrement, accélérer le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et achever les travaux engagés en 2019, en vue de passer de la conception à l'action sur le terrain ; deuxièmement, communiquer davantage avec les États Membres et les autres partenaires de développement pour commencer à tirer des enseignements et à rendre compte des résultats obtenus. L'accent sera mis sur l'exécution et le retour d'informations, notamment grâce à l'examen des engagements du pacte de financement envisagé pour 2020. L'une des visées principales de cet examen sera de déterminer si l'ONU a sensiblement amélioré la qualité et le caractère intégré des conseils pratiques qu'elle prodigue aux gouvernements.
- 1.188 Grâce à une meilleure cohérence interne, le système des Nations Unies pour le développement devrait également être mieux à même de proposer et de mettre sur pied des partenariats novateurs avec d'autres acteurs du développement et d'y contribuer, ainsi que de fournir un appui d'envergure dans les domaines de l'élaboration, du financement et de la mise en œuvre des stratégies. Le Fonds commun à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera l'un des principaux moteurs de cette démarche. En 2020, des investissements initiaux auront été engagés pour concevoir de nouvelles solutions stratégiques et pour en catalyser le financement et la mise en œuvre ; aussi le Fonds devrait-il commencer à prouver sa valeur et à mobiliser des financements supplémentaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.
- 1.189 Grâce à des réformes et à des instruments tels que l'examen régional et le Fonds commun à l'appui du Programme 2030, l'idée d'un système des Nations Unies pour le développement plus fiable, plus efficace et plus responsable devrait commencer à prendre forme d'ici à 2020.
- 1.190 Cette « idée mise en pratique » permettra de concrétiser les conclusions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, lors duquel on devrait réitérer le besoin urgent de déployer des efforts collectifs et réaffirmer les attentes à l'égard du système des Nations Unies pour le développement, afin d'accélérer ses mesures d'appui de manière à combler les lacunes et les disparités régionales liées aux objectifs de développement durable.
- 1.191 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Les donateurs assurent un financement adéquat du système des coordonnateurs résidents ;
 - b) Les États Membres continuent de participer au pacte de financement et à la mise en œuvre des engagements connexes pour faire en sorte que la qualité et le volume du financement permettent au système des Nations Unies pour le développement de maximiser ses avantages comparatifs et d'encourager la cohérence et l'unité d'action de l'ONU.
- 1.192 Le système des coordonnateurs résidents prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, les orientations intégrées formulées par les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies s'appuieront sur une analyse approfondie des disparités entre les sexes. Une démarche analogue s'appliquera à la conception et à la mise en œuvre de la nouvelle série de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. La configuration des bureaux au niveau des pays ainsi qu'aux niveaux régional et mondial permettra aux équipes de pays des Nations Unies et aux gouvernements hôtes d'avoir accès, sur demande, à une expertise sur les questions de genre.

- 1.193 Le système des coordonnateurs résidents intensifiera sa coopération avec diverses entités, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, afin de tirer parti de gains de cohérence au sein de l'ONU et d'encourager la coopération en matière d'analyse, de financement et de conseils pratiques concernant les objectifs de développement durable.
- 1.194 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, le système des coordonnateurs résidents fournira un appui aux entités suivantes : le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, présidé par la Vice-Secrétaire générale, et ses groupes subsidiaires et groupes de travail, dont ses bureaux régionaux, pour concevoir, appliquer et suivre les politiques globales en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la coordination au niveau des pays ; les équipes de pays des Nations Unies, grâce à l'appui et au contrôle fournis au système des coordonnateurs résidents par l'intermédiaire de ses bureaux mondiaux et régionaux, pour les doter des capacités et des ressources nécessaires à l'obtention de résultats individuels et collectifs ; les organes directeurs du Fonds commun à l'appui du Programme 2030, y compris le Groupe consultatif stratégique présidé par la Vice-Secrétaire générale, afin d'atteindre les objectifs de capitalisation du Fonds, de favoriser la conception des investissements et de tirer des enseignements pour les cycles d'investissement futurs.

Activités d'évaluation

- 1.195 Les évaluations et auto-évaluations suivantes sont prévues en 2020 :
- a) rapport du BSCI sur l'efficacité et l'efficacé du système des coordonnateurs résidents ;
 - b) évaluations de la mise en œuvre, au niveau national, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

- 1.196 L'objectif auquel le système des coordonnateurs résidents contribue est d'accélérer les progrès accomplis par les États Membres vers la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 1.197 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Nouvelle génération de coordonnateurs résidents et d'équipes de pays des Nations Unies capables d'apporter aux pays un appui de qualité en matière de politiques et de programmes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

En 2018, comme les années précédentes, l'ONU a largement répondu aux demandes d'assistance des gouvernements en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, en leur proposant des possibilités d'action et en leur apportant un appui opérationnel. L'aide stratégique et opérationnelle a été fournie selon les procédures habituelles de planification et de mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, par l'intermédiaire desquelles les entités du système des Nations Unies pour le développement transmettent leurs contributions et leurs idées aux interlocuteurs gouvernementaux concernés, conformément à leurs mandats respectifs. Dans une large mesure, cet appui a porté sur des questions stratégiques et opérationnelles propres aux secteurs visés.

Une réponse adaptée à la situation

Il s'agit de formuler une offre de développement qui encourage une action ciblée, cohérente et collective, en définissant clairement la contribution de l'ONU aux objectifs de développement durable en tant qu'effort conjoint qui ne se résume pas à la somme de ses parties, qui exploite les possibilités de synergies et d'incidence accrue et qui, ce faisant, tient compte de la nature intégrée des objectifs et de la nécessité d'appliquer des solutions intersectorielles et multidisciplinaires. En outre, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement n'ont pas été suffisamment utilisés, en tant qu'instrument et que processus, pour explorer et concevoir des partenariats novateurs et pour trouver de nouvelles sources de financement axées sur les objectifs.

En réponse, en 2020, l'une des principales responsabilités du nouveau système de coordonnateurs résidents sera d'améliorer sensiblement la qualité et la fiabilité des propositions, solutions et options en matière de politique intégrée, ainsi que de l'appui opérationnel fourni par l'ONU aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national. Pour ce faire, il conviendra de mobiliser, sous la direction du coordonnateur résident, les capacités des entités des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial, et de mettre en place de nouveaux instruments de responsabilisation pour les résultats obtenus conjointement par le coordonnateur résident et les membres des équipes de pays des Nations Unies, sous la forme d'un nouveau cadre de responsabilisation mutuelle. Le Fonds commun à l'appui du Programme 2030 servira à encourager la formulation d'orientations communes et à mobiliser des financements pour atteindre l'ensemble des objectifs. La réorganisation des ressources régionales et des bureaux multipays, à la suite des examens qui seront entrepris en 2019 sur ces deux

questions, favorisera également cette démarche intégrée et la mise en commun des compétences dans l'ensemble du système.

Cette réponse sera portée par une nouvelle série de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui seront pleinement opérationnels en 2020. Le processus analytique qui sous-tendra ces plans sera plus fiable, plus complet et plus inclusif, et offrira une vue plus claire de la marche à suivre pour atteindre les objectifs de développement durable, en fonction des particularités et des priorités des pays. Les résultats auxquels l'ONU contribuera seront mieux définis et feront l'objet d'un suivi transparent, et la responsabilité liée à l'obtention de ces résultats sera bien circonscrite. Les possibilités de recourir aux plans pour conclure de nouveaux partenariats plus efficaces seront clairement énoncées. En d'autres termes, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement seront les principaux instruments permettant d'obtenir des résultats, d'établir des partenariats et de déterminer les responsabilités à l'égard de ces résultats.

Des résultats concrets

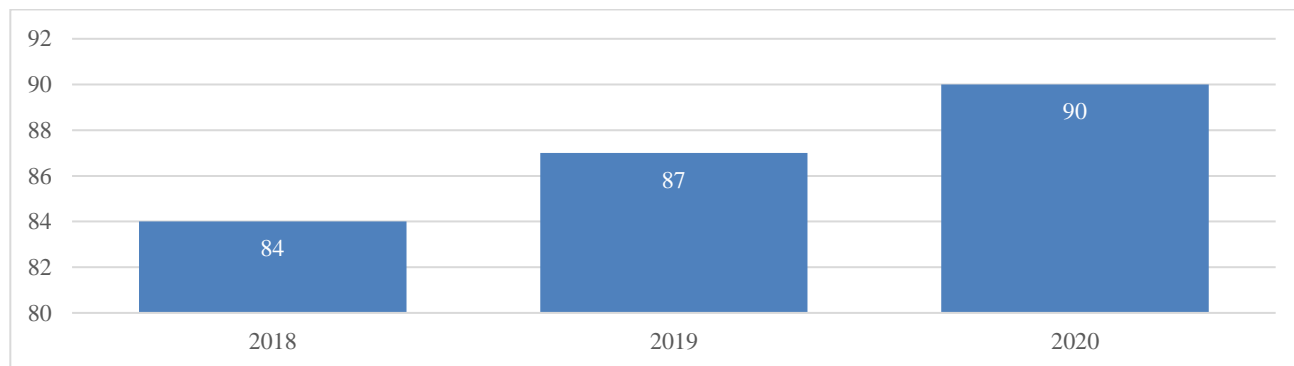
Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir améliorer la qualité et la pertinence de l'appui stratégique et opérationnel que les équipes de pays des Nations Unies proposent aux gouvernements hôtes.

Concrètement, si le résultat est atteint, les gouvernements des pays de programme estimeront que les activités du système des Nations Unies pour le développement sont mieux alignées sur les priorités et besoins nationaux, comme indiqué dans la figure et dans le cadre de suivi de l'examen quadriennal complet.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : gouvernements de pays de programme qui estiment que les activités du système des Nations Unies pour le développement sont « étroitement » ou « très étroitement » alignées sur les besoins et priorités nationaux

(En pourcentage)



- 1.198 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le système des coordonnateurs résidents dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 1.199 On trouvera dans le tableau 1.31 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.31
**Système des coordonnateurs résidents : produits retenus pour la période 2018-2020,
 par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	148	181
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

5. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 1.200 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, la variation s'explique principalement par les investissements qui seront consacrés au renforcement des capacités techniques de l'ensemble du système des coordonnateurs résidents, en particulier au niveau des pays, y compris les évaluations des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui seront réalisées et dont les résultats seront communiqués aux partenaires extérieurs, en vue d'améliorer la qualité des activités opérationnelles de développement de l'ONU, en raison de l'appui que les États Membres devraient apporter à la réalisation du Programme 2030.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

- 1.201 Conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, les capacités de base du système des coordonnateurs résidents seront financées par des contributions extrabudgétaires, sur la base d'un accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et moyennant le prélèvement d'une redevance de 1 % sur les contributions affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies. Le montant total des ressources nécessaires demandées pour 2020 au titre du fonds d'affectation spéciale du système des coordonnateurs résidents s'élève à 281 306 500 dollars, soit une augmentation de 115 600 dollars par rapport à 2019, et permettra de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle. En 2020, la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'élèvera à 13 571 800 dollars, montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire sous forme de subvention. La méthode de calcul de la part revenant aux entités participantes est présentée dans les prévisions budgétaires révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (A/73/424). Sur la base des hypothèses actuelles, la collecte de la redevance de 1 %, qui a été lancée en 2019, devrait rapporter entre 30 et 40 millions de dollars la première année, puis entre 60 et 80 millions de dollars par an les années suivantes.
- 1.202 Les ressources demandées pour 2020 au titre du fonds d'affectation spéciale du système des coordonnateurs résidents s'élèvent à 281 306 500 dollars. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 1.32 à 1.35, à titre d'information.

Vue d'ensemble des ressources

Tableau 1.32

Ressources financières, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>2019</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
A. Direction exécutive et administration	2 306,8	2 346,4	39,6
B. Programme de travail			
Coordination mondiale	14 352,7	14 392,3	39,6
Coordination régionale	6 659,4	6 659,4	–
Coordination nationale	246 298,7	246 298,7	–
Total partiel (programme de travail)	267 310,8	267 350,4	39,6
C. Appui au programme	11 573,3	11 609,7	36,4
Total	281 190,9	281 306,5	115,6

Tableau 1.33

Ressources nécessaires, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2019</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
Postes	160 346,9	160 462,5	115,6
Autres dépenses de personnel	2 874,2	2 874,2	–
Consultants	23 349,7	23 349,7	–

Chapitre premier Politiques, direction et coordination d'ensemble

	2019	2020 (prévisions)	Variation
Voyages du personnel	14 138,5	14 138,5	–
Services contractuels	43 425,3	43 425,3	–
Frais généraux de fonctionnement	29 141,9	29 141,9	–
Dépenses de représentation	1 352,0	1 352,0	–
Fournitures et accessoires	1 929,6	1 929,6	–
Mobilier et matériel	4 632,8	4 632,8	–
Total	281 190,9	281 306,5	115,6

Tableau 1.34
Postes proposés pour 2020, par composante

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration	–	1	1	–	2	1	1	–	6	1	1	–	–	8
Programme de travail														
Coordination mondiale	–	–	–	2	9	18	11	–	40	–	3	–	–	43
Coordination régionale	–	–	5	–	3	11	4	–	23	–	–	–	5	28
Coordination nationale	–	12	36	81	131	65	–	–	325	–	–	459	262	1 046
Total partiel (programme de travail)	–	12	41	83	143	94	15	–	388	–	3	459	267	1 117
Appui au programme	–	–	–	1	3	4	3	–	11	4	1	–	–	16
Total	–	13	42	84	148	99	19	–	405	5	5	459	267	1 141

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 1.35
Répartition des ressources, par composante

(En pourcentage)

Composante	2019	2020 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	0,8	0,8
B. Programme de travail		
Coordination mondiale	5,1	5,1
Coordination régionale	2,4	2,4
Coordination nationale	87,6	87,6
Total partiel (programme de travail)	95,1	95,1
C. Appui au programme	4,1	4,1
Total	100,0	100,0

Budget par composante

A. Direction exécutive et administration

- 1.203 Le cabinet de la Directrice du Bureau de la coordination des activités de développement assure la planification stratégique du système des coordonnateurs résidents, appuie les différentes composantes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable – Président, Vice-Président, chefs de secrétariat et groupes de travail – et ses mécanismes de travail, et supervise les aspects stratégiques de l'exécution de la procédure d'examen quadriennal complet et le suivi des progrès réalisés. En outre, il est responsable de la gestion des relations avec les partenaires stratégiques, de la coordination de la collaboration du système des Nations Unies pour le développement avec le mécanisme du Comité exécutif ou du Comité des adjoints et du contrôle et de la direction stratégique du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. La Directrice est chargée de la gestion courante de 129 coordonnateurs résidents et de superviser le travail des 95 fonctionnaires du Bureau. Afin de renforcer la collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et le Conseil économique et social dans le domaine de l'élaboration des politiques, un poste de P-4 a été reclassé à la classe P-5 au cabinet de la Directrice. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 1.36 et 1.37.

Tableau 1.36

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources			Postes	
	2019	2020	Variation	2019	2020
Postes	1 886,1	1 925,7	39,6	8	8
Autres objets de dépense	420,7	420,7	–	–	–
Total	2 306,8	2 346,4	39,6	8	8

Tableau 1.37

Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2020 (prévisions)	Variation
Postes	1 886,1	1 925,7	39,6
Autres dépenses de personnel	127,9	127,9	–
Voyages du personnel	84,0	84,0	–
Frais généraux de fonctionnement	164,5	164,5	–
Dépenses de représentation	12,0	12,0	–
Fournitures et accessoires	10,1	10,1	–
Mobilier et matériel	22,2	22,2	–
Total	2 306,8	2 346,4	39,6

B. Programme de travail

- 1.204 La répartition des ressources demandées au titre du programme de travail (coordination mondiale, coordination régionale et coordination nationale) est présentée dans les tableaux 1.38 et 1.39.

Coordination mondiale

- 1.205 Ce sont les services et sections du Bureau de la coordination des activités de développement qui, depuis le Siège, sont chargés de la coordination mondiale.
- 1.206 Pour sa fonction de coordination mondiale, le Bureau de la coordination des activités de développement travaille avec des entités et des mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin d'améliorer la cohérence stratégique et opérationnelle des activités de développement, en favorisant des approches à l'échelle du système et en donnant aux équipes de pays des orientations coordonnées et, s'il y a lieu, des indications intégrées de politique et de stratégie. Les responsabilités de la coordination à l'échelle mondiale sont assumées par deux services et deux sections : le Service des politiques et de la programmation, le Service des politiques de direction (système des coordonnateurs résidents), la Section des stratégies institutionnelles dans les pays et la Section de l'information et de la communication des résultats. Au Service des politiques et de la programmation, un poste de P-4 a été reclassé à la classe P-5, afin de renforcer la concertation et l'appui en ce qui concerne les questions de politique générale et la coordination avec les entités des Nations Unies chargées d'élaborer des normes.

Coordination régionale

- 1.207 L'appui courant aux coordonnateurs résidents et à leurs bureaux incombe aux bureaux de coordination régionale du Bureau de la coordination des activités de développement.
- 1.208 La fonction de coordination régionale du système des coordonnateurs résidents vise à superviser et à appuyer l'exécution cohérente et efficace des activités opérationnelles de développement par les coordonnateurs résidents et les équipes de pays, en intégrant les politiques, les programmes et l'appui opérationnel en concertation avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies.

Coordination nationale

- 1.209 La responsabilité de la coordination nationale incombe essentiellement au coordonnateur résident et à son bureau.
- 1.210 La coordination nationale comprend le travail que les coordonnateurs résidents entreprennent avec l'appui de leur bureau respectif pour conduire l'aide qu'apporte le système des Nations Unies pour le développement à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les pays, selon les priorités, besoins et cadres de planification nationaux et en veillant à ce que les pays de programme prennent les rênes des activités, de manière cohérente, coordonnée et, si possible, intégrée, de façon à en maximiser les effets et les résultats sur le plan du développement durable. La répartition des ressources au titre de la coordination nationale devrait faire apparaître une réduction à la rubrique Services contractuels, qui sera compensée par une augmentation à la rubrique Frais de fonctionnement. Cependant, la planification de la structure administrative pour 2020 étant en cours d'élaboration, l'ampleur des changements n'a pas encore été établie.

Tableau 1.38
Ressources nécessaires : programme de travail

	<i>Ressources</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Variation</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Coordination mondiale	14 352,7	14 392,3	39,6	43	43
Coordination régionale	6 659,4	6 659,4	–	28	28
Coordination nationale	246 298,7	246 298,7	–	1 046	1 046
Total	267 310,8	267 350,4	39,6	1 117	1 117

Tableau 1.39
Ressources nécessaires, par catégorie de dépenses : programme de travail

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2019</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
Postes	155 202,7	155 242,3	39,6
Autres dépenses de personnel	2 490,4	2 490,4	–
Consultants	23 349,7	23 349,7	–
Voyages du personnel	13 889,5	13 889,5	–
Services contractuels	35 924,5	35 924,5	–
Frais généraux de fonctionnement	28 648,4	28 648,4	–
Dépenses de représentation	1 340,0	1 340,0	–
Fournitures et accessoires	1 899,4	1 899,4	–
Mobilier et matériel	4 566,2	4 566,2	–
Total	267 310,8	267 350,4	39,6

Coordination mondiale

- 1.211 La répartition des ressources prévues pour la coordination mondiale est indiquée dans les tableaux 1.40 et 1.41.

Tableau 1.40
Ressources nécessaires (coordination mondiale)

	<i>Ressources</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Variation</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Postes	9 758,9	9 798,5	39,6	43	43
Autres objets de dépense	4 593,8	4 593,8	–	–	–
Total	14 352,7	14 392,3	39,6	43	43

Tableau 1.41
Ressources nécessaires, par catégorie de dépenses (coordination mondiale)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2020 (prévisions)	Variation
Postes	9 758,9	9 798,5	39,6
Autres dépenses de personnel	703,6	703,6	–
Consultants	1 110,1	1 110,1	–
Voyages du personnel	478,5	478,5	–
Services contractuels	1 219,2	1 219,2	–
Frais généraux de fonctionnement	904,8	904,8	–
Fournitures et accessoires	55,4	55,4	–
Mobilier et matériel	122,2	122,2	–
Total	14 352,7	14 392,3	39,6

Coordination régionale

- 1.212 La répartition des ressources prévues pour la coordination régionale est indiquée dans les tableaux 1.42 et 1.43.

Tableau 1.42
Ressources nécessaires : coordination régionale

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources			Postes	
	2019	2020	Variation	2019	2020
Postes	5 749,4	5 749,4	–	28	28
Autres objets de dépense	910,0	910,0	–	–	–
Total	6 659,4	6 659,4	–	28	28

Tableau 1.43
Ressources nécessaires, par catégorie de dépenses : coordination régionale

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2020 (prévisions)	Variation
Postes	5 749,4	5 749,4	–
Autres dépenses de personnel	86,8	86,8	–
Consultants	139,6	139,6	–
Voyages du personnel	511,0	511,0	–
Frais généraux de fonctionnement	135,6	135,6	–
Dépenses de représentation	30,0	30,0	–
Fournitures et accessoires	4,0	4,0	–
Mobilier et matériel	3,0	3,0	–
Total	6 659,4	6 659,4	–

Coordination nationale

- 1.213 La répartition des ressources prévues pour la coordination nationale est indiquée dans les tableaux 1.44 et 1.45.

Tableau 1.44

Ressources nécessaires (coordination nationale)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources			Postes	
	2019	2020	Variation	2019	2020
Postes	139 694,4	139 694,4	–	1 046	1 046
Autres objets de dépense	106 604,3	106 604,3	–	–	–
Total (déduction faite des contributions du personnel)	246 298,7	246 298,7	–	1 046	1 046

Tableau 1.45

Ressources nécessaires, par catégorie de dépenses (coordination nationale)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2020 (prévisions)	Variation
Postes	139 694,4	139 694,4	–
Autres dépenses de personnel	1 700,0	1 700,0	–
Consultants	22 100,0	22 100,0	–
Voyages du personnel	12 900,0	12 900,0	–
Services contractuels	34 705,3	34 705,3	–
Frais généraux de fonctionnement	27 608,0	27 608,0	–
Dépenses de représentation	1 310,0	1 310,0	–
Fournitures et accessoires	1 840,0	1 840,0	–
Mobilier et matériel	4 441,0	4 441,0	–
Total	246 298,7	246 298,7	–

C. Appui au programme

- 1.214 L'appui aux programmes du système des coordonnateurs résidents est assuré, au Bureau de la coordination des activités de développement, par le Service de la gestion opérationnelle, l'objectif global étant de gérer les opérations du système de façon à en assurer pleinement la transparence et le contrôle. À cette fin, le Service fournit au Bureau des services et un appui administratif courants, au niveau mondial, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, l'informatique, les finances, les voyages, les achats et l'administration des plateformes. Il est responsable de l'élaboration et du contrôle du plan de travail et du budget relatifs aux activités du Bureau au siège et de la communication de l'information y relative. Il se charge des relations opérationnelles avec les prestataires de services du système des coordonnateurs résidents. Il prête également conseil et appui aux antennes régionales du Bureau et aux bureaux des coordonnateurs résidents. Il coordonne et supervise la budgétisation axée sur les résultats des activités du système des coordonnateurs résidents et la communication régulière de l'information y relative, y compris à la Cinquième Commission. Enfin, il est responsable de la gestion financière et de la communication de

l'information concernant l'ensemble des sources de financement du système. Compte tenu de la complexité des tâches et de la forte demande pour les services d'appui opérationnel et d'assistance fournis au Bureau et aux bureaux des coordonnateurs résidents, trois postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) ont été reclassés à la première classe.

- 1.215 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans les tableaux 1.46 et 1.47.

Tableau 1.46
Ressources nécessaires (appui au programme)

	Ressources			Postes	
	2019	2020	Variation	2019	2020
Postes	3 258,1	3 294,5	36,4	16	16
Autres objets de dépense	8 315,2	8 315,2	–	–	–
Total	11 573,3	11 609,7	36,4	16	16

Tableau 1.47
Ressources nécessaires par catégorie de dépenses : appui au programme

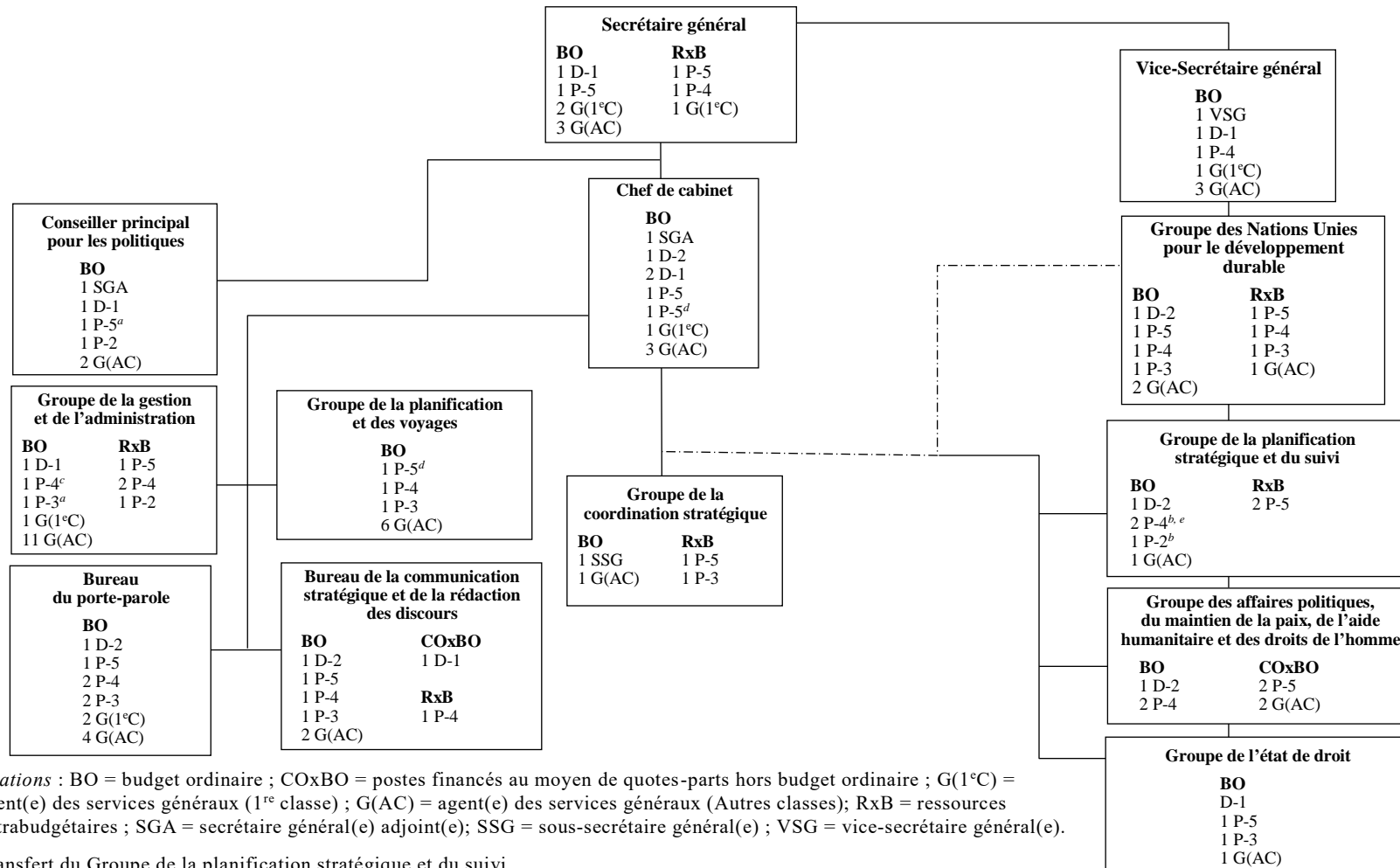
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2020 (prévisions)	Variation
Postes	3 258,1	3 294,5	36,4
Autres dépenses de personnel	255,9	255,9	–
Voyages du personnel	165,0	165,0	–
Services contractuels	7 500,8	7 500,8	–
Frais généraux de fonctionnement	329,0	329,0	–
Fournitures et accessoires	20,1	20,1	–
Mobilier et matériel	44,4	44,4	–
Total	11 573,3	11 609,7	36,4

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2020

A. Secrétaire général et Cabinet du Secrétaire général



Abréviations : BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = vice-secrétaire général(e).

^a Transfert du Groupe de la planification stratégique et du suivi.

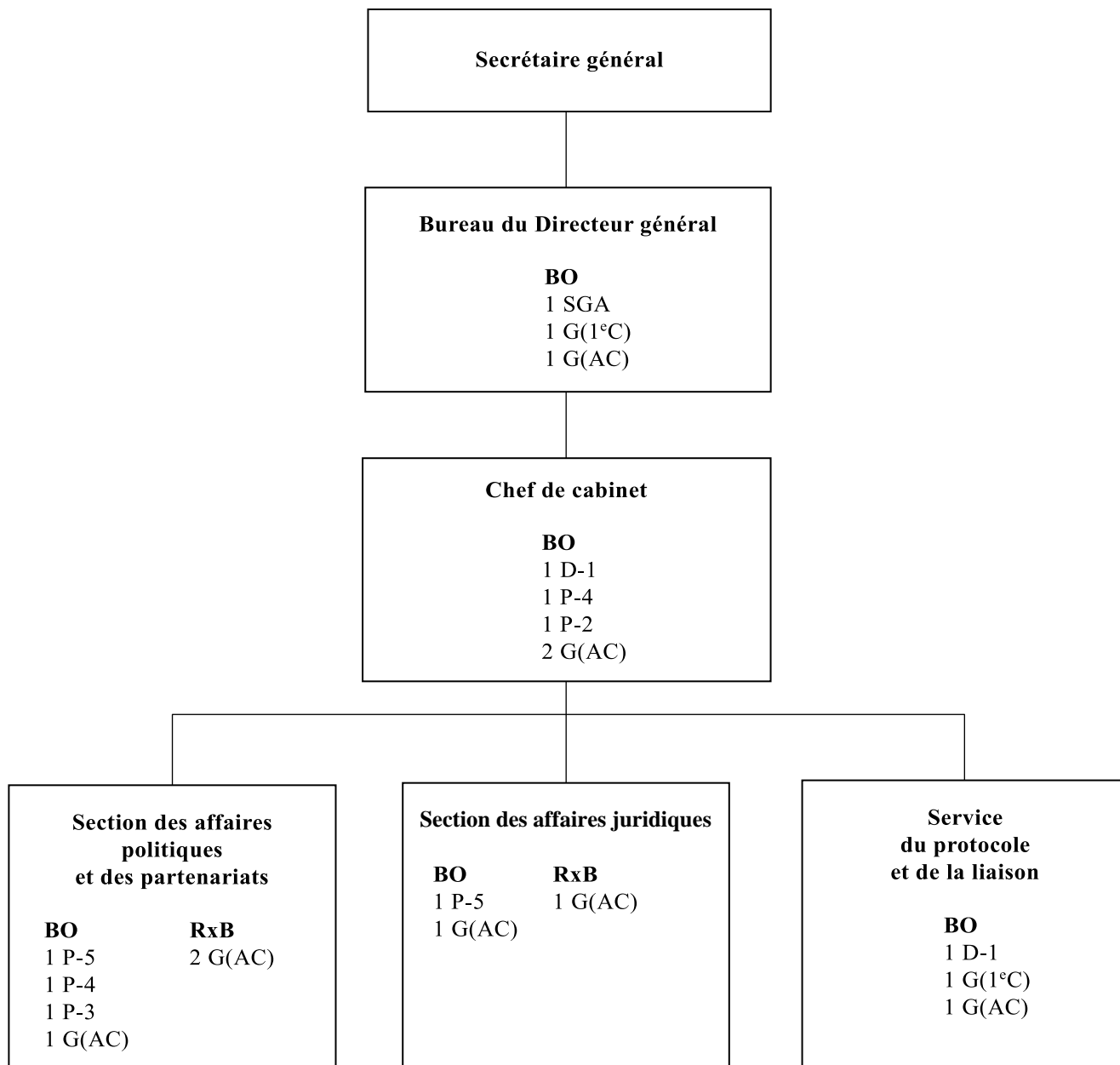
^b Transfert du Groupe de la coordination stratégique

^c Transfert du Groupe de la planification et des voyages.

^d Transfert du Groupe de l'administration et de la gestion.

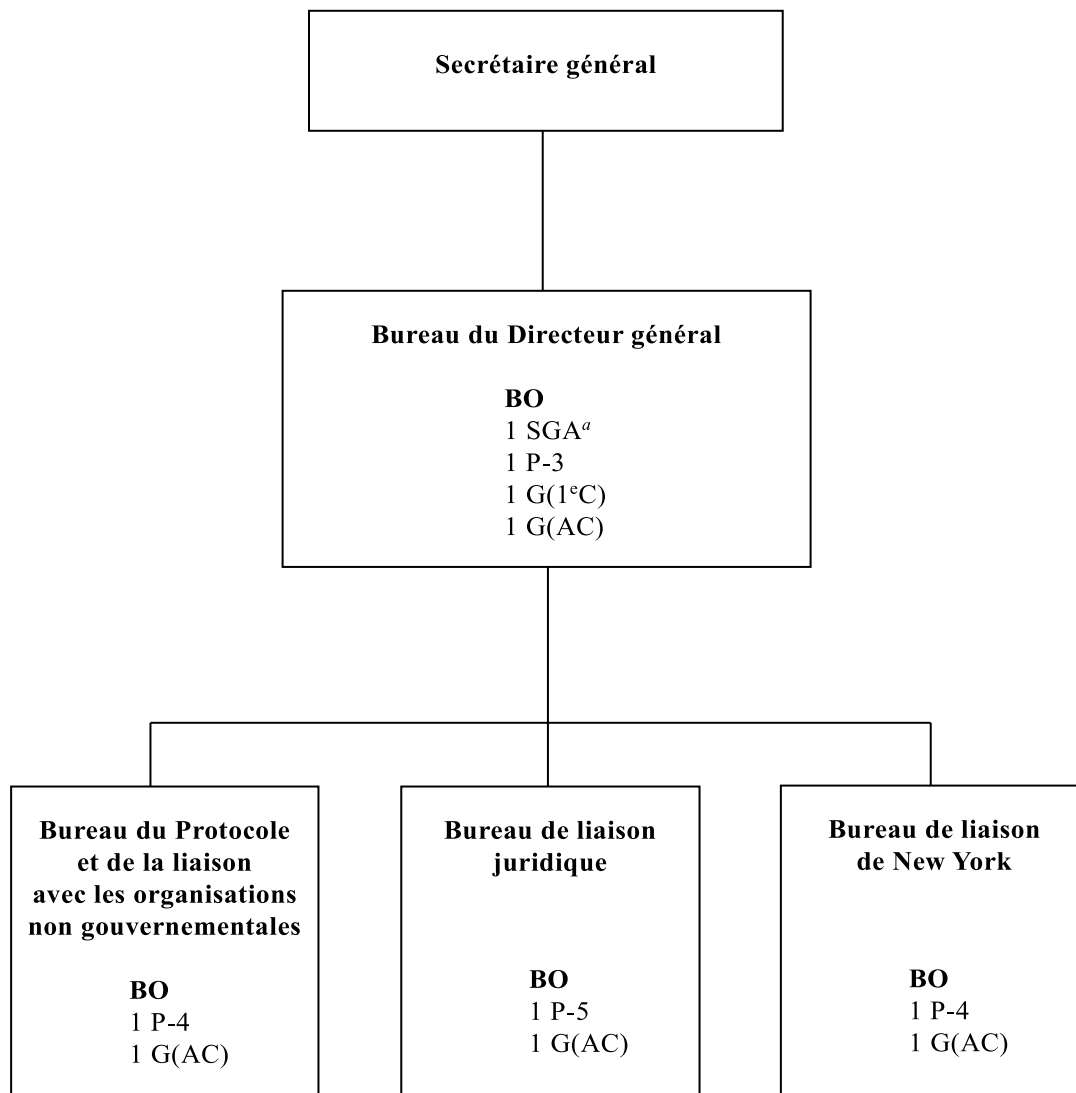
^e Transfert du service du conseiller principal pour les politiques.

B. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

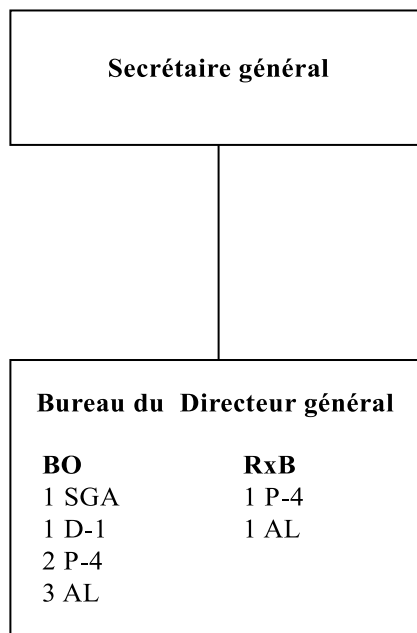
C. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

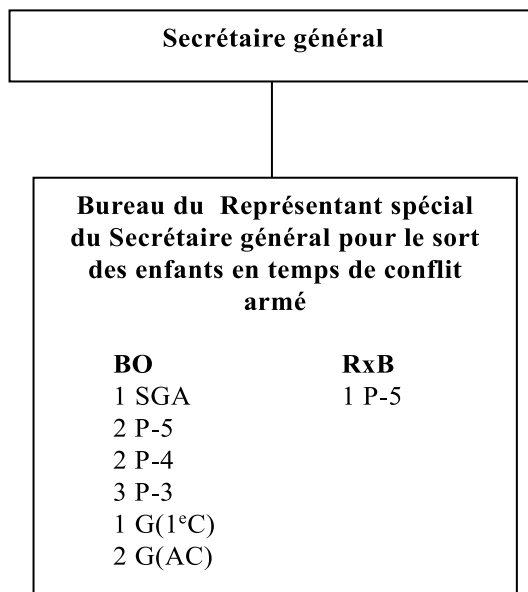
^a Inclus dans le tableau d'effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (chap. 16).

D. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi



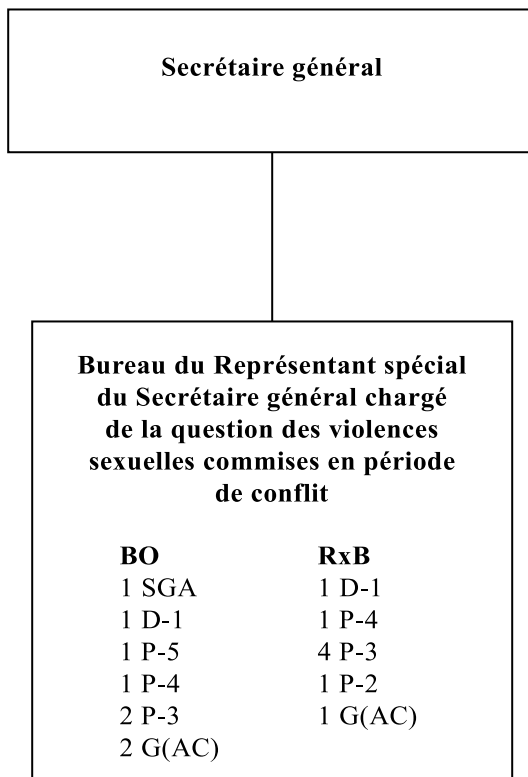
Abréviations : AL = agent(e) local ; BO = budget ordinaire ; G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

E. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé



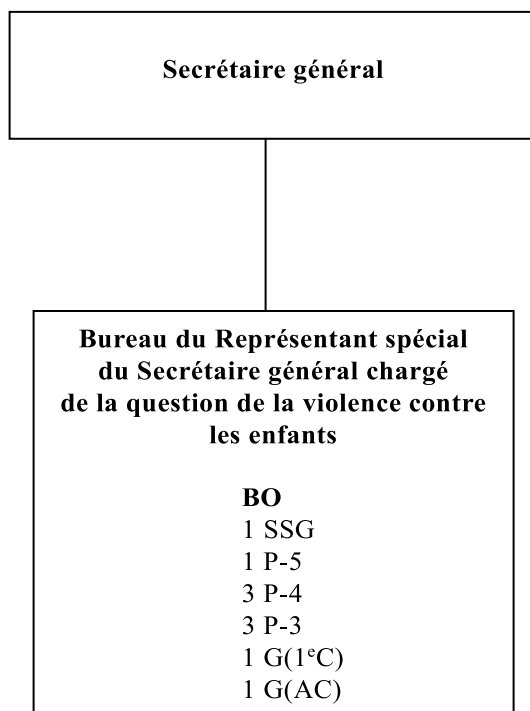
Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe);
G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ;
SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

F. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit



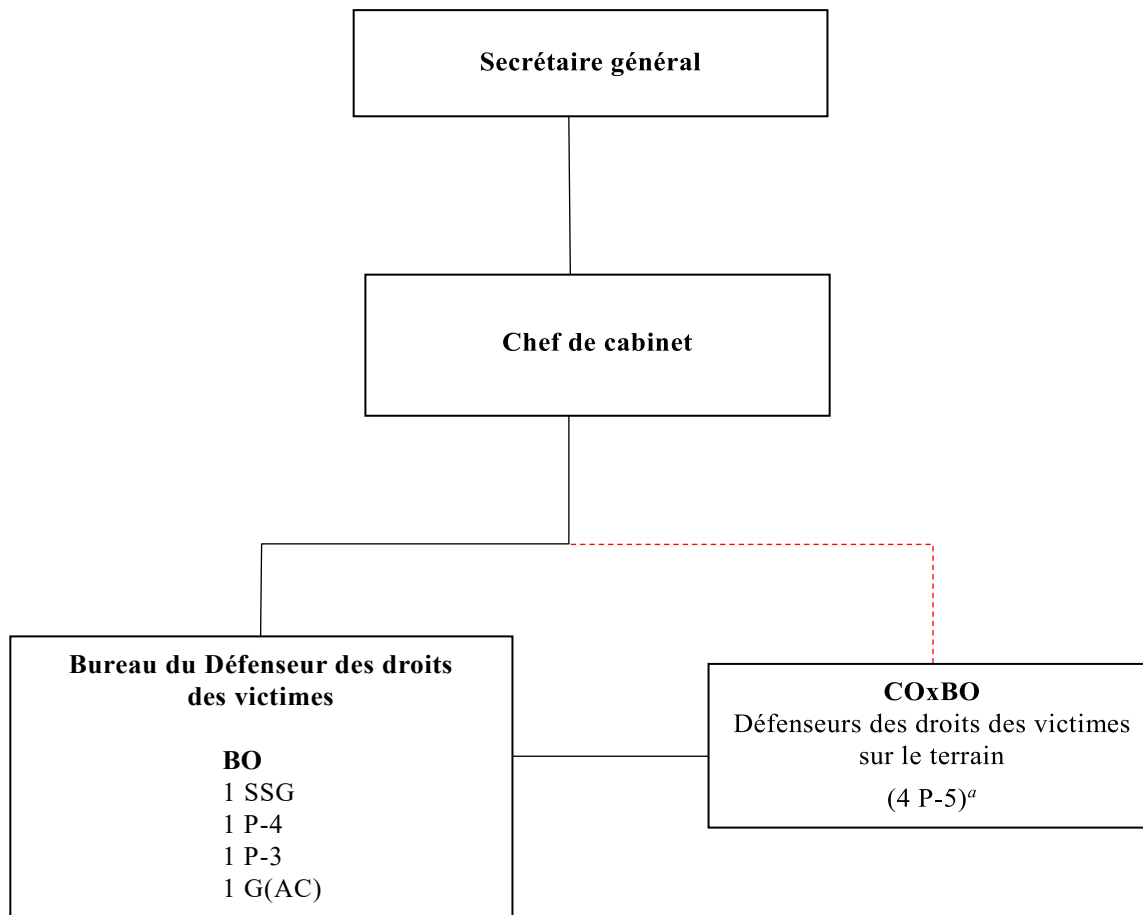
Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

G. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ;
G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

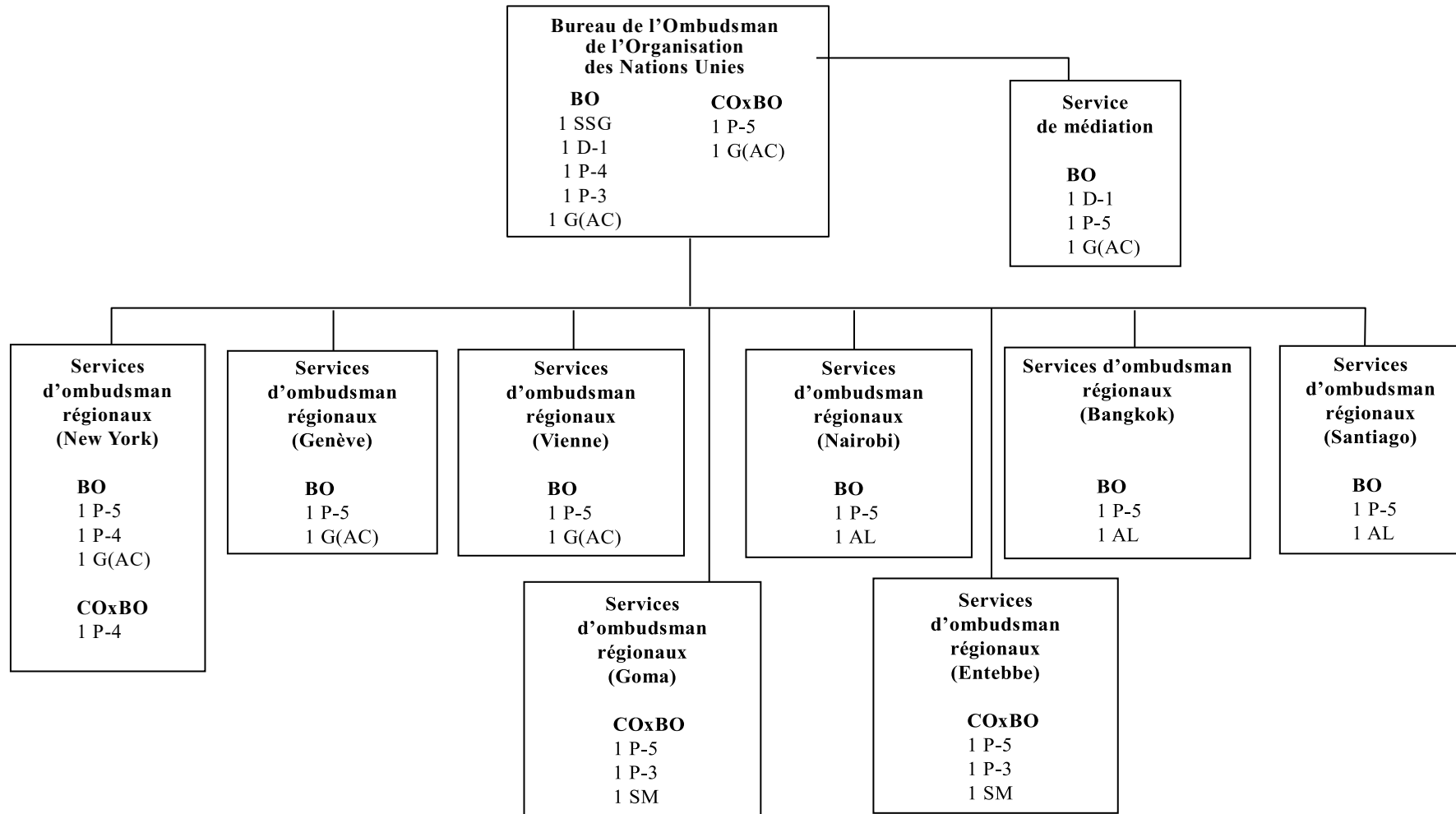
H. Bureau du Défenseur des droits des victimes



Abréviations : BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

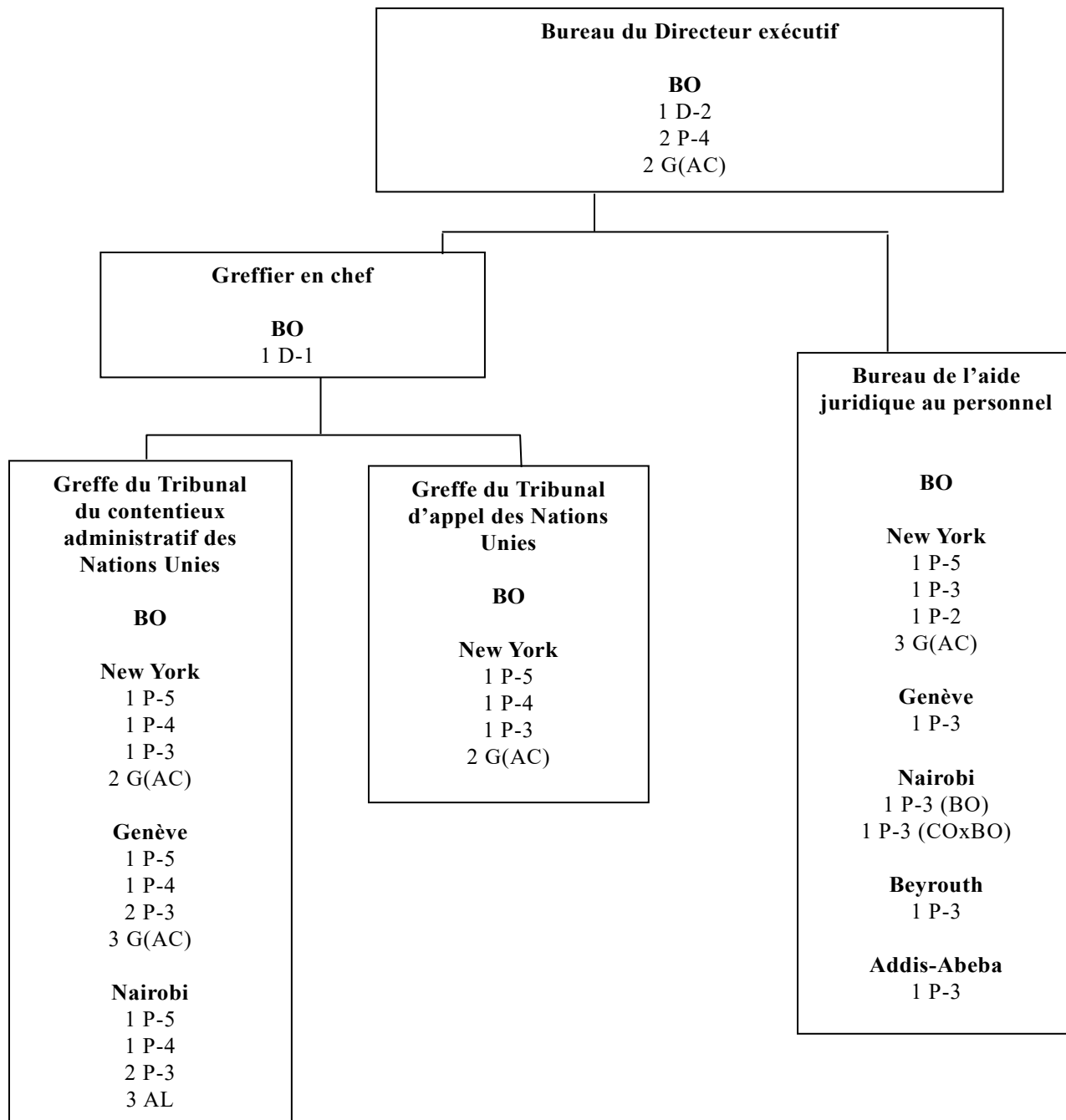
^a Postes relevant des budgets de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

I. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies



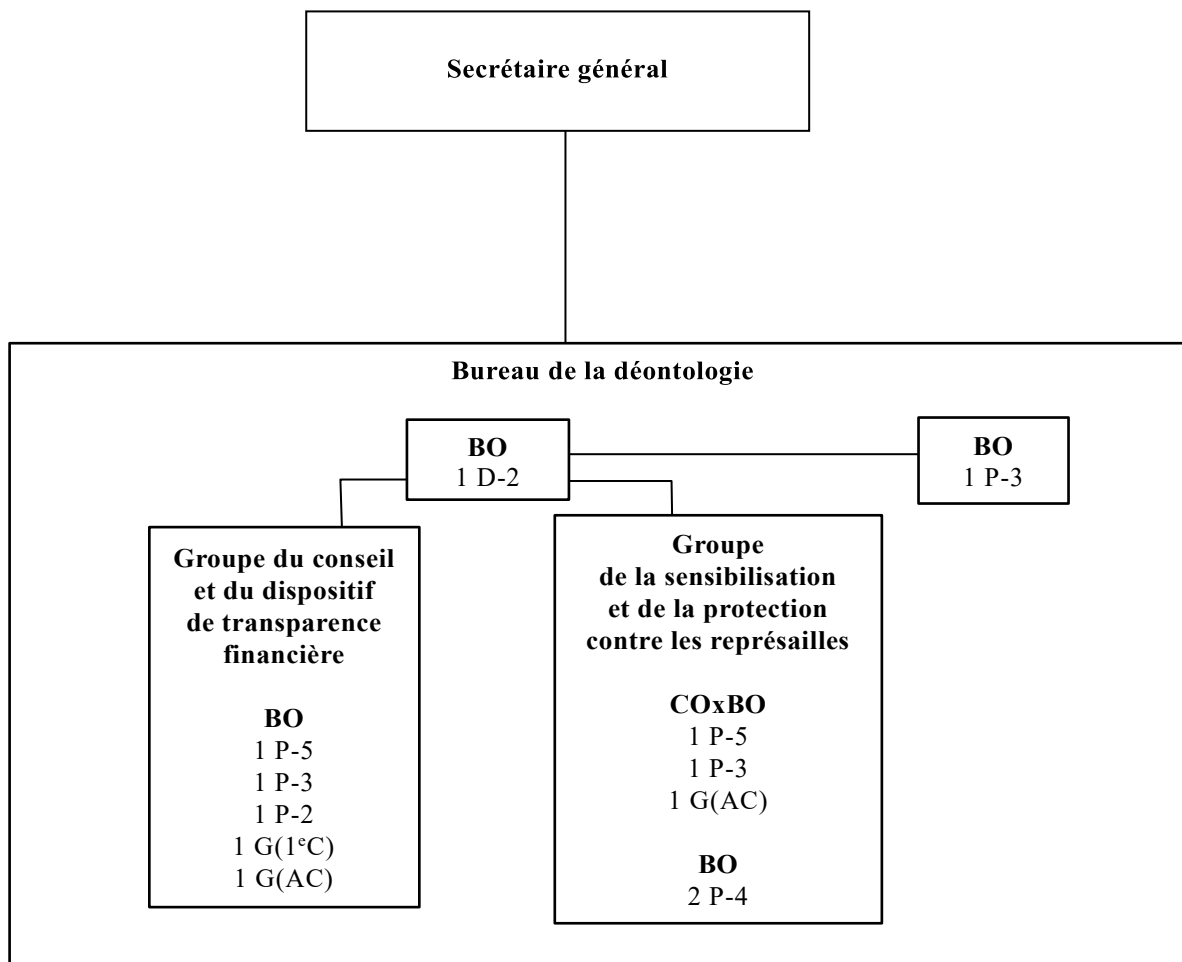
Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

J. Bureau de l'administration de la justice



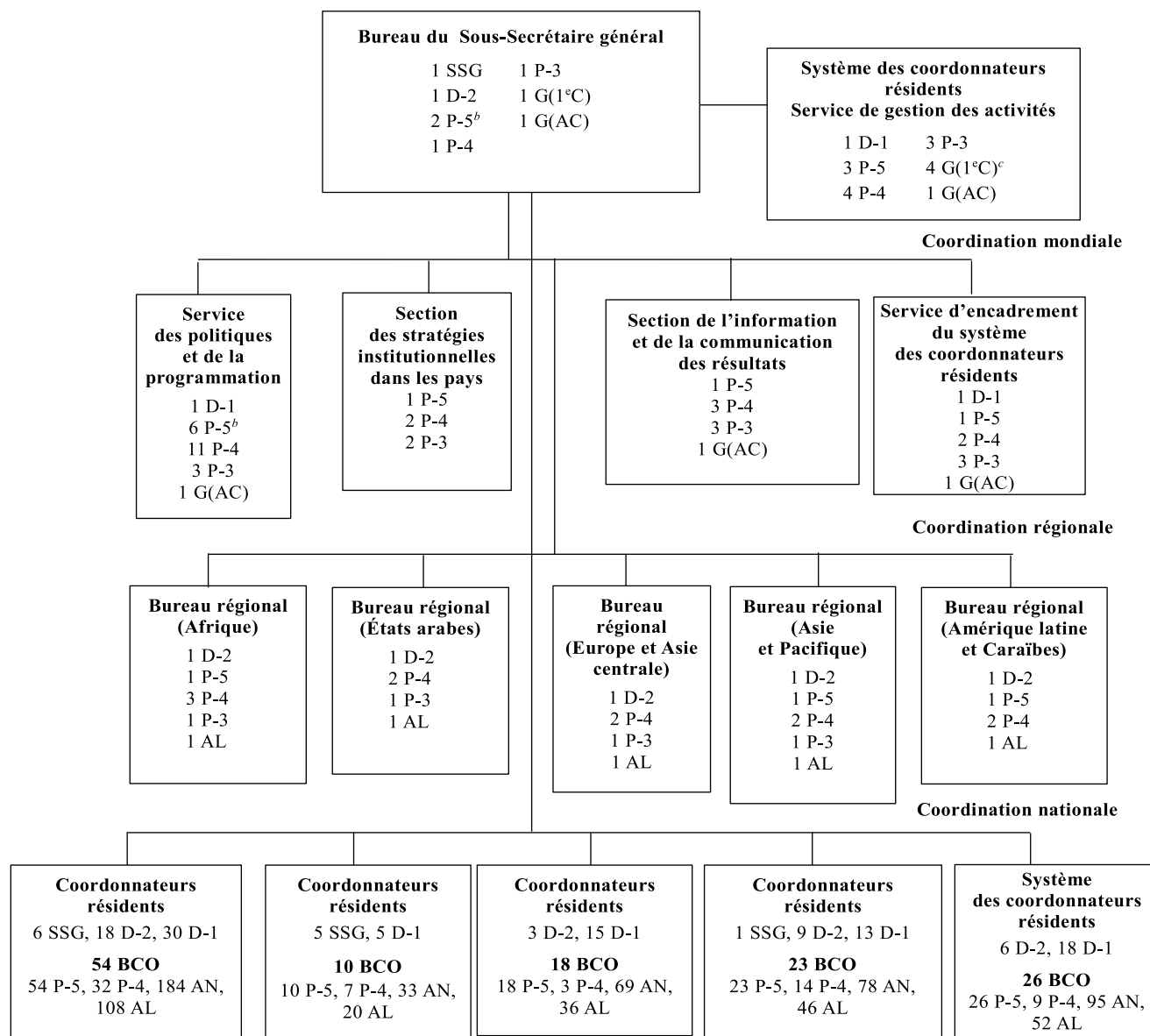
Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

K. Bureau de la déontologie



Abréviations : BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ;
G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ;

L. Système des coordonnateurs résidents^a



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BCO = bureaux de coordonnateurs résidents ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Ne figurent dans l'organigramme que les postes devant être financés par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées.

^b Reclassement à P-5.

^c Reclassement à G(1°C).

Annexe II

Ressources financières : récapitulatif général

Tableau

Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total			
	2020 (prévisions avant actualisation)		Variation	2019 (estimations)		2020 (prévisions)	2019 (estimations)		2020 (prévisions)	2019 (estimations)		2020 (prévisions)	Variation
	2019 (crédits ouverts)	des coûts					Variation			Variation			
Ressources financières													
I. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
1. Assemblée générale													
a) Voyages de représentants d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés	1 233,4	1 233,4	–	–	–	–	–	–	–	1 233,4	1 233,4	–	–
b) Présidents de l'Assemblée générale	324,6	324,6	–	–	–	–	1 681,7	1 681,7	–	2 006,3	2 006,3	–	–
c) Appui du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aux présidents de l'Assemblée générale	1 134,1	1 352,2	218,1	–	–	–	–	–	–	1 134,1	1 352,2	218,1	–
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	4 461,9	4 465,5	3,6	433,2	468,2	35,0	–	–	–	4 895,1	4 933,7	38,6	–
3. Comité des contributions	315,4	315,4	–	–	–	–	–	–	–	315,4	315,4	–	–
4. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	3 520,1	3 629,1	109,0	4 607,2	4 414,9	(192,3)	6 258,9	6 258,9	–	14 386,2	14 302,9	(83,3)	–
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'Organisation des Nations Unies aux dépenses du secrétariat de la Caisse)	7 225,9	7 225,9	–	–	–	–	4 039,0	4 039,0	–	11 264,9	11 264,9	–	–

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>			
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>		<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	
		<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>										<i>Variation</i>
6.	Comité du programme et de la coordination	404,5	404,5	–	–	–	–	–	–	404,5	404,5	–	
7.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	535,8	535,8	–	–	–	–	–	–	535,8	535,8	–	
	Total partiel (organes directeurs)	19 155,7	19 486,4	330,7	5 040,4	4 883,1	(157,3)	11 979,6	11 979,6	–	36 175,7	36 349,1	173,4
II.	Secrétaire général	1 226,1	1 226,1	–	–	–	–	–	–	1 226,1	1 226,1	–	
III.	Direction exécutive et administration												
1.	Cabinet du Secrétaire général	14 787,9	14 935,9	148,0	995,9	1 049,5	53,6	23 114,3	23 114,3	–	38 898,1	39 099,7	201,6
2.	Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	3 056,1	3 056,1	–	–	–	–	384,0	384,0	–	3 440,1	3 440,1	–
3.	Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	1 241,5	1 241,5	–	–	–	–	–	–	–	1 241,5	1 241,5	–
4.	Bureau du la Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	1 116,0	1 116,0	–	–	–	–	315,6	315,6	–	1 431,6	1 431,6	–
	Total partiel (direction exécutive et administration)	20 201,5	20 349,5	148,0	995,9	1 049,5	53,6	23 813,9	23 813,9	–	45 011,3	45 212,9	201,6
IV.	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé	2 112,8	2 296,9	184,1	–	–	–	1 205,6	1 205,6	–	3 318,4	3 502,5	184,1
V.	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	1 664,9	1 664,9	–	–	–	–	1 641,5	1 641,5	–	3 306,4	3 306,4	–
VI.	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants	2 394,9	2 394,9	–	–	–	–	631,2	631,2	–	3 026,1	3 026,1	–

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)		2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
			Variation									
VII. Bureau du Défenseur des droits des victimes	814,6	814,6	–	–	–	–	192,4	–	(192,4)	1 007,0	814,6	(192,4)
VIII. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	3 611,4	3 611,4	–	2 176,6	2 257,0	80,4	–	–	–	5 788,0	5 868,4	80,4
IX. Bureau de l'administration de la justice	9 372,8	9 372,8	–	178,5	191,8	13,3	1 020,1	1 233,3	213,2	10 571,4	10 797,9	226,5
X. Bureau de la déontologie	1 869,3	1 954,2	84,9	1 112,6	1 084,4	(28,2)	988,9	988,9	–	3 970,8	4 027,5	56,7
XI. Système des coordonnateurs résidents ^a	13 571,8	13 571,8	–	–	–	–	281 190,9	281 306,5	115,6	281 190,9	281 306,5	115,6
Total partiel	75 995,8	76 743,5	747,7	9 504,0	9 465,8	(38,2)	322 664,1	322 800,5	136,4	394 592,1	395 438,0	845,9
Autres ^b	–	–	–	–	–	–	28 395,8	22 120,3	(6 275,5)	28 395,8	22 120,3	(6 275,5)
Total	75 995,8	76 743,5	747,7	9 504,0	9 465,8	(38,2)	351 059,9	344 920,8	(6 139,1)	422 987,9	417 558,30	(5 429,6)
Postes												
I. Organes directeurs												
1. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	10	10	–	2	2	–	–	–	–	12	12	–
2. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	6	6	–	–	–	–	1	1	–	7	7	–
3. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	2	2	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–
Total partiel (organes directeurs)	18	18	–	2	2	–	1	1	–	21	21	–
II. Direction exécutive et administration												
1. Cabinet du Secrétaire général	92	92	–	5	5	–	16	16	–	113	113	–

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>		<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
		<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>									
2. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	17	17	–	–	–	–	3	3	–	20	20	–
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	9	9	–	–	–	–	–	–	–	9	9	–
4. Bureau du la Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	7	7	–	–	–	–	2	2	–	9	9	–
Total partiel (direction exécutive et administration)	125	125	–	5	5	–	21	21	–	151	151	–
III. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé	11	11	–	–	–	–	1	1	–	12	12	–
IV. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	8	8	–	–	–	–	8	8	–	16	16	–
V. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants	10	10	–	–	–	–	–	–	–	10	10	–
VI. Bureau du Défenseur des droits des victimes	4	4	–	–	–	–	–	–	–	4	4	–
VII. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	21	21	–	9	9	–	–	–	–	30	30	–
VIII. Bureau de l'administration de la justice	40	40	–	1	1	–	–	–	–	41	41	–
IX. Bureau de la déontologie	9	9	–	3	3	–	–	–	–	12	12	–

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation	2019 (estimations)	2020 (prévisions)	Variation
X. Système des coordonnateurs résidents	–	–	–	–	–	–	1 141	1 141	–	1 141	1 141	–
Total partiel	246	246		20	20	–	1 172	1 172	–	1 438	1 438	–
Autres ^a	–	–	–	–	–	–	33	33	–	33	33	–
Total	246	246	–	20	20	–	1 205	1 205	–	1 471	1 471	–

^a La part revenant aux entités du Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts s'élèvera à 13 571 800 dollars, montant qui sera versé sous forme de subvention destinée au fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées.

^b Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, Fonds d'affectation spéciale pour le Pacte mondial et fonds d'affectation spéciale de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies.